Box 80

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF INTELLECTUAL CO-OPERATION.

OBJET. SUBJECT.

Institut international du Cinématographe éducatif

Rome

1928-1929-1930

Dossier No. File No.

B. IX. 17 (1)

Date

Lettre / Letter — Enregistrement / Registration 15. II. 28

Dossiers connexes / Other relevant papers

B IX. 17 1928-1929-1930

Transmis à / Referred to	Date	Transmis à / Referred to	Date	Transmis à / Referred to	Date
M. Bonnet	4. 12. 30	M. Geesteranus	21. 10. 31		
[illegible]	5. 1. 31	Mme Girard	22. X. 31		
[illegible]	4. III. 31	M. Hickel	5/11/31		
[illegible]	10. III. 31	Mlle Cirelli	12. 11. 31		
M. Bonnet	23. III. 31	M. Geesteranus	30. 11. 31		
M. Merzer	11. 4. 31	M. Secrétan	28. 12. 31		
[illegible]	15. 4. 31	Mme Girard	2. 2. 32		
[illegible]	8. 5. 31	M. Secrétan	8. 2. 32		
M. Hickel	12. 7. 31	M. Secrétan	30. 3. 32		
M. Secrétan	8. 9. 31	M. Geesteranus	25. 4. 32		
M. Hickel	15. 9. 31	M. Weiss	3. 6. 32		
M. Maupoulier	29. 9. 31	M. Bonnet	20. 9. 32		
M. Girard	30. 9. 31				
M. Girard	7. 10. 31				
M. Hickel	7. 10. 31				
[illegible]					
[illegible]	12. 10. 31				

UNESCO ARCHIVES
Dossier B. IX 17 (1)
1928-1930
11C1 246p
MICROFICHE 89 11C1 0018
UNESCO ARCHIVES

B.IX.17 -4 DEC 1930

copie: A.I.22

27.271

Monsieur G. OPRESCU,
Secrétaire de la Commission internationale de coopération intellectuelle,
Secrétariat de la Société des Nations
GENEVE.

11330 aa

Monsieur le Secrétaire,

Monsieur le Directeur m'a chargée de vous accuser réception, et de vous remercier, de votre lettre du 29 novembre 1930, par laquelle vous voulez bien l'informer que la prochaine réunion du Comité Exécutif permanent de l'Institut International du Cinématographe Educatif a été fixée au 8 janvier 1931.

Monsieur le Directeur a transmis, à toutes fins utiles, votre lettre à Monsieur BONNET, directeur désigné de l'Institut de coopération intellectuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués,

Pour le Directeur et par autorisation,

C L

(Rédactrice)

Index A

Opresco
Inst. int. du cin. ed.

UNESCO ARCHIVES

Monsieur BONNET.

Monsieur LUCHAIRE m'a chargée de vous transmettre, à toutes fins utiles, la lettre 27.271 par laquelle M. OPRESCU informe l'Institut International de coopération intellectuelle que la prochaine réunion du Comité Exécutif permanent de l'Institut International du cinématographe éducatif a été fixée au 8 janvier 1931, à Rome.

4.XII.30

C. Kounany

(Rédactrice)

[illegible]2

B.Tx. 17
copie A.I. 22

Adresse télégraphique: NATIONS GENEVE

SOCIÉTÉ DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

GENEVE

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER — PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

NO. — NO.

2 DEC. 1930 - 27.271
Repondu le... 4.XII.30

le 29 novembre 1930.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut International du Cinématographe Educatif a été fixée par le Président du Conseil d'Administration au 8 janvier 1931. Les séances auront lieu aux heures habituelles, au siège de l'Institut, Villa Torlonia, et dureront probablement deux jours.

L'ordre du jour vous sera communiqué dès que je serai en possession des propositions du Directeur de l'Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

Index A :
Opinion
Institut Int. du
Cin. éducatif.

Monsieur le Directeur,
Institut de Coopération intellectuelle,
2 rue de Montpensier,
PARIS.

3

B5.17

B

GENEVE

Le 19 Novembre 1930.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 17 Novembre 1930, par laquelle vous voulez bien m'informer que votre remplaçant éventuel au Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe Educatif sera Mme la Doctoresse Estrid Hein, membre du Comité de la Protection de l'Enfance. J'ai pris bonne note que si Madame Hein est dans l'impossibilité de vous suppléer, vous suggérez, à sa place, le nom de M. Ito, Délégué du Japon.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Carton de Wiart
Inst. int. Cinem.
éducatif

S.E. M. Carton de Wiart,
Chaussée de Charleroy
Bruxelles.

B.IX.17

GENEVE

Le I4 Novembre I930.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Le Marquis de Guad-el-Jelù, Membre du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de l'Institut du Cinématographe éducatif, m'a écrit que son remplaçant éventuel serait Madame Gertrude Baümer, Membre du Comité de la Protection de l'Enfance.

D'autre part, M. Milliken vient de nous informer qu'en ce qui le concerne, M. Harold L. Smith, son représentant à Paris, continuerait à le remplacer aux réunions, si cela est nécessaire, comme il l'a déjà fait dans le passé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

C O

Indexé A :
Feo
Inst. int. du cin. éd.
Guad-el-Jelù
Milliken

M. L. De Feo
Directeur de l'Institut
international du Cinématographe éducatif
Villa Torlonia
1A Via Lazzaro Spallanzani
Rome.

O. [illegible]5

B. IX. 17

GENEVA

14th November 1930.

Dear Sir,

I have received your letter of November 3rd, in which you inform me that Mr. Harold L. Smith, will continue to act as your substitute at the meetings of the Governing Body and Permanent Executive Committee of the International Institute of Educational Cinematography when you will be unable to be present. I have written to Mr. De Feo to that effect.

Yours sincerely,

CV

Indexé A :
Milliken
Inst. int. du cin. éd.

Carl E. Milliken Esq.
Motion Picture
Producers & Distributors
of America
469 Fifth Ave
New-York City

Secretary, Committee on
Intellectual Co-operation.

B.IX.17

GENEVE

5B/I48I6/3I35

Le I4 Novembre I930.

Monsieur le Ministre,

De retour à Genève, je trouve votre lettre du 3 Novembre I930 et la réponse qui y a été faite par Mademoiselle Hallsten-Kallia.

Permettez-moi d'y revenir et de vous prier de bien vouloir désigner un autre membre que Madame la Doctoresse Gertrud Baümer comme votre remplaçant éventuel aux sessions du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif, Madame Baümer ayant déjà été désignée par le Marquis de Guad-el-Jelù.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

CD

Indexé A :
Carton de Wiart
Institut international
du cinématogr. éd.

S.E. M. Le Comte
Carton de Wiart
137 Chaussée de Charleroy
Bruxelles.

M/M

B.Tx.17

5B/7429/3135

Genève, le 13 novembre 1930.

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du 5 novembre 1930. J'ai pris note que votre remplaçante éventuelle au Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif serait Madame Gertrude Baümer . Je ne manquerai pas d'écrire au Directeur de l'Institut pour l'en informer .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle :

/ v

onsieur le Marquis de Guad-el-Jelú
6 Calle O'Donnell,
MADRID

Index A :
Guad-el-Jelú
Inst. int. du cin. éd.

8

cette copie : B. IX. 17
original : A. V. 9

COPIE

L.d.F./R.M./

Institut international du cinématographe éducatif
Roma - Villa Torlonia - Via Lazzaro Spallanzani

Rome, 12 nov.1930

17 nov.1930-27030

Melle Dr. Rothbarth
I.I.C.I.
Paris

Mademoiselle,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 novembre 1930.

M. Lebrun, sous-sécrataire du Musée Pédagogique, m'a écrit que vous désiriez consulter les ouvrages publiés par notre Institut.

Je tiens à vous informer que c'est avec plaisir, mais aussi exceptionnellement - que nous avons consenti à envoyer à M. Lebrun au Musée Pédagogique les éditions françaises de nos publications, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Par ordre supérieur il ne nous est pas permis d'envoyer en hommage sous aucun prétexte, nos publications, étant donné la charge qu'elles représentent pour nous.

Nous tenons également à vous expliquer la conception qu'il est possible de se faire de chaque publication - en général - d'après les cinq éditions imprimées dans les cinq langues officielles de l'Institut, mais le sujet est unique pour toutes les éditions.

Je désire vous faire savoir que nous sommes à votre entière disposition pour tous les renseignements qui peuvent vous être utiles.

Signé: Dr. L. de Feo - Directeur

9

Copie B IX 17

Orig. A.V.3

8 NOV 1930

Monsieur De Féo
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe éducatif
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani
ROMA.

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous signaler qu'en dehors de la Revue internationale du Cinématographe éducatif, la Bibliothèque de l'Institut International de Coopération intellectuelle ne possède aucune de vos publications. Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir nous envoyer celles dont les titres suivent - cités en français ou en allemand - tels que je les ai trouvés dans le Volkerbund-Korrespondenz fur Pädagogik und geistige Zusammenarbeit :

Institut international du Cinématographe éducatif,
Enquête sur le cinéma faite dans les écoles de
Neuchatel, Lausanne et Genève,
Die sozialen Aussichten des Kino,
Das Kino und die Hygiene des Auges,
Hygiène and Kino,
Das Kino im Dienste der wissenschaftlichen
Arbeitsorganisation.

Il vous intéressera peut-être de savoir que je prépare un livre concernant la coopération intellectuelle et la Société des Nations, dans lequel je me propose de citer toutes les publications des organisations de coopération intellectuelle.

Avec mes remerciements anticipés,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma haute considération.

10

(Dr. M. ROTHBARTH)

Copie to IX 17 f.

Orig. G.XXIV.68

28 OCT 1930

PC/MLI

Monsieur Richard DUPIERREUX
Secrétaire général de la
Commission internationale
des arts populaires,
92, rue Lesbroussart, 92
BRUXELLES
(Belgique)

Monsecher Ami,

Veuillez trouver, ci-joint, la lettre circulaire du Comité français de l'Institut international du Cinématographe éducatif de Rome, qui se propose de travailler en collaboration avec la Commission internationale des arts populaires.

Je profite de cette occasion pour vous informer que notre éditeur, M. Duchartre, pense être en mesure d'éditer le premier volume d'"Art populaire", pour la fin de cette année.

Veuillez agréer, mon cher Ami, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Pour le Directeur
et par autorisation

Le Chef-Adjoint de la Section
des relations artistiques:

(P. COURTHION)

11

B.IX.17

copie : A.I.22

DEPOSE

Adresse télégraphique: NATIONS GENEVE

SOCIÉTÉ DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

Genève

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER NO.

PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY NO.

10 OCT 1930 - 026,411
Répondu le S.P.

le 8 octobre 1930.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre B.IX.17 du 7 octobre 1930, par laquelle vous avez bien voulu informer M. Oprescu qu'il vous sera impossible d'assister à la 3e réunion du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif à Rome. Je n'ai pas manqué d'envoyer copie de votre lettre à M. Oprescu actuellement à Rome.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués,

Indexé A:
Halleten-Kallia
Institut intern. du cin. éducatif
Oprescu

Anna Halleten-Kallia.
Membre de Section.

Monsieur le Directeur,
Institut de Coopération intellectuelle,
2 rue de Montpensier,
PARIS.

DM

10224
aa

7 OCT 1930

B.IX.17

copie: A.I.22

CK/IF - 6.10.

Monsieur G. Oprescu
Secrétaire de la Commission internationale
de coopération intellectuelle
Société des Nations
GENEVE

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à ma lettre du 29 juillet 1930, j'ai le regret de vous informer que M. Luchaire sera dans l'impossibilité d'assister à la 3e réunion du Conseil d'administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif qui doit avoir lieu à Rome le 8 octobre et les jours suivants.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
et par autorisation

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut

(L. Levinson)

Indexé à :
Oprescu
Inst. int. du cin. éd.

13

-6 OCT 1930

B.IX.17

copie: A.I.75

10.229
aa

CK/MG - 6.10

Monsieur L. de Feo
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe éducatif
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani
R O M E

Monsieur le Directeur,

Je regrette vivement de devoir vous informer qu'il me sera impossible d'assister à la troisième réunion du Conseil d'administration de l'Institut international du cinématographe éducatif, qui doit avoir lieu à Rome le 8 octobre et les jours suivants.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Directeur,

Indexé A :
Feo
Instit. int. du cin. éd.

8741
aa

Lettre partie le
23 JUIL 1930

B.IX.17.-25.343

copie: A. I. 22

29 JUIL 1930

LL/MR 26/7.

Monsieur G. OPRESCU
Secrétaire de la Commission internationale
de Coopération intellectuelle
Société des Nations
GENEVE (Suisse)

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 juillet par laquelle vous voulez bien me faire savoir que la 3e réunion du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu à Rome le 8 octobre 1930 et les jours suivants.

Je ne manquerai pas d'en informer M. le Directeur dès son retour, et je vous remercie par avance des documents concernant les questions mises à l'ordre du jour que vous voudrez bien nous faire parvenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
et par autorisation

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut

Indexé A :
Opresco
Inst. int. du cin. éd.

N. 3

15

29 JUIL 1930

B IX 17
copies A I 22.
A I 75

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE

SOCIETE DES NATIONS Genève LEAGUE OF NATIONS

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER NO.

PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY NO.

18 JUIL 1930 - 025.343

Répondu le.

Lettre partie le : 28 JUIL 1930

le 16 juillet 1930.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la 3ème réunion du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu à Rome, le 8 octobre 1930 et les jours suivants. La réunion du Conseil d'Administration sera précédé d'une réunion de la Commission du Budget le 7 octobre 1930. Elle sera suivie d'une réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut.

Les séances se tiendront à la Villa Torlonia à Rome et auront lieu de 10 heures à midi 1/2 et de 3 heures à 6 heures. Vous recevrez dès qu'ils seront préparés l'ordre du jour de cette réunion et les documents concernant les questions mises à l'ordre du jour.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de la présente lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle:

G. Oprescu

Monsieur le Directeur,
Institut international de Coopération intellectuelle,
2 rue de Montpensier,
PARIS.

Indexe A :
Oprescu
Inst. int. du cinéma
Invitation à l'A.G.

16

28 MAI 1930

B.IX.17.

7742 aa

CK/MR.-27/5/

Monsieur L. de FEO
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe Educatif.
Villa Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani
ROME (Italie)

Monsieur le Directeur,

Comme suite à ma lettre du 14 Mai, j'ai le regret de vous informer que M. Luchaire sera dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Comité exécutif permanent de l'Institut international du Cinématographe éducatif qui doit avoir lieu les 2 et 3 Juin, étant retenu à Paris par la préparation de la prochaine session de notre Comité de Direction.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Directeur
et par autorisation,

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut:

Indexé A :
Feo
Inst int du cin éd.

(L. Levinson) 17

B.IX.17.-~~A.I.22~~.

copie : A.I.22

28 MAI 1930

CK/MR .27/5.

7743

Monsieur G. OPRESCU
Secrétaire de la Commission internationale
de Coopération intellectuelle
Société des Nations.
GENEVE (Suisse)

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à ma lettre du 14 Mai, j'ai le regret de vous informer que M. Luchaire sera dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Comité exécutif permanent de l'Institut international du cinématographe éducatif qui doit avoir lieu les 2 et 3 Juin, étant retenu à Paris par la préparation de la prochaine session de notre Comité de Direction.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
et par autorisation

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut:

Indexé A :
Opresco
Feo
Inst. int. du cin. éd.

(L. Levinson)

18

1726 S
aa

Copie.

B.IX.17/A.I.22
N° 24230

14 MAI 1930

CK/IF - 12.V. -

Monsieur O. Opresco
Secrétaire de la Commission internationale
de coopération intellectuelle
Société des Nations
GENEVE

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 7 mai, relative à la prochaine réunion du Comité exécutif permanent de l'Institut international du cinématographe éducatif.

En vous remerciant des informations se rapportant aux dates et heures des séances, M. le Directeur me charge de vous communiquer qu'il espère pouvoir assister à cette réunion.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
et par autorisation

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut

(L. Levinson)

INDEXE A :
Opresco
Institut int. du Cinéma

19

1266
ao

B.IX.17

CK/IF - 12.V. -

14 MAI 1930

Monsieur de Feo
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe éducatif
Villa Torlonia
1, Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir, par le Secrétariat de Genève, une invitation à la prochaine réunion du Comité exécutif permanent de l'Institut international du Cinématographe éducatif, qui doit avoir lieu les 2 et 3 juin.

M. le Directeur me charge de vous communiquer qu'il espère pouvoir assister à cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Directeur
et par autorisation

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut

(L. LEVINSON)

INLEXÉ A :
Feo
Institut int. du Cinéma

M. 20

B.IX.17
copie : A.I.22

Adresse télégraphique: NATIONS GENEVE

SOCIETE DES NATIONS GENEVE LEAGUE OF NATIONS

DANS LA REPONSE PRIERE DE RAPPELER PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

NO. NO.

10 MAI 1930 Le 024.230 le :
Répondu le 14 MAI 1930

Le 7 Mai 1930.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut international du Cinématographe éducatif a été fixée par le Président du Comité Exécutif au 2 juin 1930. Les séances auront lieu aux heures habituelles, au siège de l'Institut, Villa Torlonia, et dureront probablement deux jours.

L'ordre du jour vous sera communiqué dès que je serai en possession des propositions du Directeur de l'Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle

G. Oprescu

M. Le Directeur,
Institut de Coopération
intellectuelle
2 rue Montpensier
Paris.

Indexé A :
Oprescu
- Inst. int. du cin. éd.
- Fes.

21

B.IX.17

GENEVE

Le 2 avril 1930.

Cher M. Krüss,

Je n'ai pas manqué de parler, à Rome, avec MM. Rocco et de Feo, au sujet de la date de la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent. Afin de rendre votre présence possible, ils étaient d'accord, tous deux, de tenir la session les 4 et 5 Juin. En conséquence, on aurait d'abord la réunion de Rome, aux dates sus-indiquées, et ensuite on se rendrait à Paris, pour le Comité de Direction, qui se tiendrait les 6 et 7 juin. Cela vous permettrait de vous rendre en Allemagne, pour la réunion de Lübeck, à la date du 11 juin.

J'ai été très heureux, ce matin, de voir chez M. Dufour-Feronce, une lettre portant votre signature. Je sais que, bien que n'étant pas complètement rétabli, vous allez aussi bien que possible. Je vous suis personnellement très reconnaissant d'avoir hâté votre opération, afin d'être en mesure d'assister aux réunions du Comité d'Etudes, le 14 avril et les jours suivants.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération Intellectuelle,

Co

INL[illegible]

Dr. Krüss,
Generaldirektor der
Preussischen Staatsbibliothek
58, unter den Linden
Berlin

22

Cette copie : B IX . 17

aa

COPIE

SOCIETE DES NATIONS

Institut international du Cinématographe Educatif.

Villa Medioevale Torlonia - Via Lazzaro Spallanzani

Direttore.

Rome, 27 Mars 1930

1 Avril 30 - 23.469

Monsieur Julien LUCHAIRE
Directeur de l'I.I.C.I.
PARIS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 22 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai donné les ordres nécessaires pour que soit réparée l'inexplicable erreur que vous me signalez.

Vous recevrez donc sans tarder les numéros qui vous manquent pour compléter votre collection.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé: L. de Féo
Directeur.

23

Copie B IX 17

orig. A. V. 7.
B. IX. 17.

22 MAR 1930

ML/SW-

Monsieur L. de F E O,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani
R O M E
Italie

Monsieur le Directeur,

Nous n'avons reçu en janvier que l'édition française de la REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA EDUCATEUR, mais par contre les numéros de février (dans les cinq langues) viennent de nous parvenir.

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire donner les ordres nécessaires pour que notre collection soit complétée.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur,

24

B.IK.17.

GENEVA

21st March 1930.

Dear Sirs,

In answer to your letter of 18th March which I beg to acknowledge, I inform you that I have sent a copy of this letter to the Director of the International Educational Cinematographic Institute in Rome asking him to reply to you direct. As this Institute deals especially with questions concerning cinema, the Director is in a better position than I am to give you all the information you desire.

Yours faithfully,

Secretary, Committee on
Intellectual Co-operation.

INDEXT A :

The Editors,
British Journal of Photography
24 Wellington Street, Strand,
London, W.C.2.

25

aa

Cette copie : B. IX. 17.

original : B. IX. 14

C O P I E

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF - ROME

L.d.F./R.M.

Direttore.

Rome, le 21 Mars 1930

---

25 Mars 30 - 23.331

Monsieur L. LEVINSON
Secrétaire de l'I.I.C.I.
PARIS

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 Mars 1930 et je vous en remercie très vivement ainsi que pour les copies des lettres concernant la Fédération nationale des Offices Cinématographiques d'Enseignement et d'Education, que vous avez bien voulu si aimablement m'envoyer.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé: L. de Féo
Directeur.

Copie B IX 17

DEPOSE

Prig B.IX.14

14 MAR 1930

LL/IF - 14.III.

Monsieur de Feo
Directeur de l'Institut du cinématographe éducatif
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani
ROME

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous envoyer, à toutes fins utiles, pour votre information, copie d'une lettre que M. Marcel Martin nous a adressée le 1er mars pour nous annoncer la constitution d'une Fédération nationale des offices cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïques, ainsi que copie de la réponse que nous lui avons faite le 14 mars.1930.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Directeur:

Pour le Directeur
et par autorisation
Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut

2 p.j.

27

A.17-1929

Institut international
de Coopération intellectuelle

DOSSIER : B. IX 17

Lettre N°

M. Lebrun

pour visa (sur la première pelure blanche) et information.

Parti de la Direction : le 24 I 30

à 17 h.

28

028

3428
aa

B.IX.17 21948.

25 JAN 1930

Dr.R./B.-24.1.30.

Herrn Hubert BÜNDGENS.
Internationales Institut für
Lehrfilmwesen,
Villa Medioevale Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani.
R O M .

Sehr geehrter Herr Bündgens!

Ich danke Ihnen bestens für die Uebersendung des von Ihnen übersetzten Artikels über"Film- und Urheberrecht". Wir erhalten regelmässig die Zeitschrift des Lehrfilminstituts, auch die deutsche Ausgabe, wo ich ja dann in Zukunft immer Ihre Artikel finden werde.

Mit nochmaligem Dank und schönen Grüssen

Ihre

(Dr. Margarete Rothbarth)

Bündgens
hr. hr. [illegible]

29

B.IX.17

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

Anlage!

Rom, 18. Jan. 1930.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

21 JANV 1930 - 021,948
Répondu le: 24.1.30
Parti: 25.1.30 - G.B.

1 p. i. An.

Adresse Télégrafique "Intercine" Roma

Sehr geehrtes Fräulein Dr. Rotbarth!

Vielleicht werden Sie sich meiner Tätigkeit im dortigen Institut noch erinnern, wenn ich auch nur vom 22. April bis 22. Mai im Palais Royal arbeitete.

Seit einem halben Jahre bin ich nun Mitarbeiter im Internationalen Lehrfilm-Institut in Rom, wo ich die Pädagogische Abteilung leite und mich mit der Anwendung des Films als Lehrmittel im Schulunterricht befasse. Schon immer wollte ich Ihnen den beigefügten Artikel „Film und Urheberrecht", dessen deutsche Übersetzung ich besorgte, übersenden, da ich von damals weiß, daß Sie sich dort mit derlei Fragen befassen.

Falls Sie einmal etwas betr. Unterrichtsfilm haben sollten, wäre ich Ihnen dafür verbunden.

Indem ich hoffe, daß es Ihnen recht gut geht, verbleibe mit freundlichem Gruße und in vorzüglicher Hochachtung

Ihr ergebener

Hubert Bündgens.

Index
Inst. Int. du Cinéma éducatif.
Bündgens.

Privatadresse: Park-Hotel, Rom.

30

FILM UND URHEBERRECHT.

(Aus dem Französischen)

I.

Das kinematographische Erzeugnis, seine Natur und sein Schutz.

Während das Eigentum materieller Dinge einer der ältesten Begriffe des Rechts ist und gegen etwaige Eingriffe Dritter stets geschützt war, ist das geistige Eigentum im Gegenteil erst in den modernen Gesetzgebungen begrifflich bestimmt und geschützt worden.

Dieser Schutz, der selbst gegenwärtig noch unvollkommen ist, stellt das Ergebnis der Bemühungen der Juristen sowie der Macht der Verhältnisse dar, insbesondere der wirtschaftlichen Verhältnisse, die den Geistesarbeiter immer mehr zwingen, in der Ausbeutung des Reichtums und Nutzens, den er mit seinem eigenen Gehirn schafft, die Mittel für seinen Lebensunterhalt zu finden.

Die Anerkennung des Urheberrechts ist eine schwierige Eroberung gewesen. Oft hat man hier die Meinung entgegengesetzt, dass der Urheber, der Künstler, der Schriftsteller und der Gelehrte lediglich gearbeitet hätten, um das geistige Erbe der Menschheit zu mehren, und dass die von ihrem Geist geschaffenen Erzeugnisse als grossartige Geschenke an die Allgemeinheit, zur Vervollkommnung und zur Freude dieser, zu betrachten wären.

Diese Auffassung besteht noch in unseren Tagen, und man findet ihren Niederschlag in der Tatsache, dass das künstlerische und literarische Eigentum besonders zeitlich begrenzt ist. Die materiellen Dinge, über die ein Mensch als Eigentümer verfügt, gehen in ununterbrochener und zeitlich unbegrenzter Weise auf dessen Erben über, während die Erben eines Urhebers ihre Rechte mit 50 oder 30 Jahren nach dem Tode des Urhebers erlöschen sehen.

U. 31

Hervorragende Juristen haben diese schreiende Ungleichheit erkannt und arbeiten daran, sie aus der Welt zu schaffen. Man muss jedoch froh sein, dass das künstlerische Eigentum schon heute ein bestreitbares Recht ist.

Als der Kinematograph erfunden wurde, dachte niemand daran, dass er ein neues Ausdrucksmittel für die Künstler bilden und eines Tages eine wahrhafte Kunst werden würde. Nur wirkliche Feinde, Blinde und Leute bösen Willens können heutzutage noch verkennen, dass der Film als Kunst eine Höhe erreicht hat, die den anderen ebenbürtig ist. Daher haben auch schon seit langer Zeit viele Länder, und zwar die grosse Mehrheit, welche das geistige Eigentum anerkennen und schützen, ihre Landesgesetze betreffend Kunstwerke auf das kinematographische Erzeugnis ausgedehnt.

Zum ersten Mal hat die im Jahre 1908 in Berlin getroffene Vereinbarung der *Union* in Revision der Konvention von Bern den Grundsatz aufgestellt, dass die kinematographischen Erzeugnisse hinsichtlich des Schutzes auf gleichen Fuss wie die anderen Kunstwerke zu stellen sind.

Es muss hier erwähnt werden, dass kein einziger Wortlaut eine begriffliche Bestimmung des kinematographischen Erzeugnisses gibt. Wenn man eine Unterlassung dieser Art hinsichtlich der literarischen, musikalischen oder plastischen Werke aus dem Grunde versteht, weil jedermann im gewöhnlichen Sprachgebrauch weiss, worin sie bestehen, so ist sie bedauerlich, wo es sich um das kinematographische Erzeugnis handelt.

Das kinematographische Erzeugnis offenbart sich in der Tat in verschiedenen Formen, und es ist von Wichtigkeit klar festzustellen, worin seine Wesenheit beruht.

Ganz allgemein ausgedrückt, ist das kinematographische Erzeugnis ein Produkt des Gedankens, mit den der Kinematographie eigentümlichen Ausdrucksmitteln kundgetan. Das Positiv, der Bildstreifen oder der Film verkörpern es, ebenso wie ein Manuskript oder ein Buch ein literarisches Werk verkörpern. Der Gedanke des Urhebers kommt hier unter einer besonderen Form zum Ausdruck: dem belebten Bilde. Der Urheber eines

kinematographischen Erzeugnisses ist also nicht, wie man glauben könnte, der Verfasser des Szenariums, sei es, dass dieses Szenarium nun im eigentlichen Sinne einem Individuum zugehört, sei es, dass dieses Textbuch einem auf anderem Gebiete geschaffenen Werke, wie Roman und Schauspiel, entnommen worden wäre. Als Urheber des kinematographischen Erzeugnisses gelten derjenige oder diejenigen, die daran mitgearbeitet haben, dem Geistesprodukt seinen kinematographischen Ausdruck zu geben.

Nun ist aber der Hauptmacher dieses Ausdruckes gegenwärtig derjenige, den wir mit dem unpassenden Namen Regisseur bezeichnen. Diese Verwirrung rührt, streng gesprochen, aus dem Umstande her, dass es einen kinematographischen Urheber im vollen Umfang des Wortes nicht gibt, d.h. eine einzige Persönlichkeit, die zugleich den schöpferischen Gedanken des Werkes fasste, das Szenarium hierzu entwürfe und auch auf der Leinwand verwirklichte.

Es steht jedoch ausser allem Zweifel, dass besonders im Hinblick auf die Aussichten, die der Sprechfilm bietet, die Künstler bald auf dem Laufenden bezüglich der kinematographischen Technik oder mit anderen Worten der Regie sein werden, um ihre ursprünglichen Geistesschöpfungen unmittelbar durch den Film auszudrücken.

Der durch den Wortlaut der Vereinbarung der *Union* sichergestellte Schutz ist noch weit davon entfernt, vollkommen zu sein. Man muss hierauf besonders hinweisen, denn alle Verteidiger des Films müssen ihre Aufgabe darin sehen, den gesetzlichen Schutz immer mehr auf diese neue Gattung unter den Geisteswerken auszudehnen.

Der Artikel 14, Absatz 2, der Berliner Fassung lautet:

« Die kinematographischen Erzeugnisse werden wie literarische oder künstlerische Werke geschützt, falls der Urheber durch die Anordnung der Regie oder den Aufbau der dargestellten Handlung dem Werk einen persönlichen und originellen Charakter verliehen hat ».

Man hätte einfach erklären müssen, dass alle kinematographischen Erzeugnisse ohne Unterschied als künstlerische und lite-

rarische Werke geschützt sind, denn es ist klar, dass, wenn sie ein originelles Produkt darstellen, sie auch als solches geschützt werden müssen.

Um den Schutz des kinematographischen Erzeugnisses in wirksamer Weise sicher zu stellen, wäre es nötig zu verhindern, dass hinsichtlich jeder bestimmten Gattung ein Richter der Schiedsrichter über den persönlichen, originellen und künstlerischen Charakter eines Werkes sein kann. Die Praxis der Gerichte beweist zur Genüge, dass die Richter, wie klug sie auch sein mögen, immer das Bestreben zeigen, die Originalität eines Werkes, d. h. seine juristische Originalität mit seinem ästhetischen Wert zu verwechseln ; nun ist es aber sicher, dass selbst die dürftigste Zeichnung juristisch ebenso wie ein Meisterwerk der Malerei geschützt werden müsste. Man darf sich indessen da nicht allzu vielen Illusionen hingeben. Es wird sehr schwierig sein, bei den nächsten internationalen Abmachungen in diesem Sinne eine Abänderung des Artikels 14 durchzusetzen. Jedes kinematographische Erzeugnis stellt jedoch ebenso wie eine photographische Aufnahme notwendigerweise eine Originalarbeit seines Urhebers dar.

Man kann an das erinnern, was Herr Pouillet in « *La propriété littéraire et artistique* », Nr. 105, ausführt :

« Ob gut oder schlecht, ob den Gesetzen der Aesthetik entsprechend oder nicht, jedes Gemälde, jede Zeichnung, jede Skulptur ist ein Kunstwerk, wie bereits der deutsche Rechtsanwalt Thomas in den von uns vorher zitierten Schlussfolgerungen hervorgehoben hat. Aus dieser Alternative gibt es nur einen Ausweg: entweder muss man jeder Photographie den Titel eines Kunstwerkes absprechen oder man muss ihn allen gewähren ; daneben gibt es nur Willkür und infolgedessen eine Gefahr ebenso für den Richter wie für den Verteidiger.

« Was auf die Gegner unserer Auffassung bestimmend einwirkt, ist der Umstand, dass bei der Photographie der Apparat eine bedeutende und sogar überwiegende Rolle spielt.

« Was beweist das ?

« Will man damit sagen, wenn ein Maler den Gedanken zu

seinem Gemälde gefasst und ihn mit einem einzigen Pinselstrich so auf die Leinwand bringen könnte, wie das Bild seinem Auge vorschwebte, dass man seinem Werke die Eigenschaft einer Geistesschöpfung abstreiten würde ? Ob die Ausführung mehr oder weniger schnell und mehr oder weniger leicht vor sich geht, darauf kommt es gar nicht an. Die schöpferische Idee, ganz gleich wie auch immer sie verwirklicht wird, bildet einen Teil des Kunstwerkes.

« Der Photograph fasst zunächst den Gedanken zu seinem Bilde, dann nimmt er seine Hilfsmittel, sucht die beste Belichtung und bringt seinen Apparat mehr oder weniger an das Objekt heran, damit die Aufnahme nach seinem Belieben klarer oder grösser ausfalle und er diese oder jene perspektivische Wirkung erziele. Was haben bei all diesem die Schnelligkeit, die Vollkommenheit und die Genauigkeit des Apparates zu bedeuten, dessen der Photograph sich bedient, um das auszuführen, was er in seinem Geiste ersonnen, geordnet und geschaffen hat ?

« Ist es nicht gewiss, dass zwei Photographen, die jeder für sich von der gleichen Landschaft oder von demselben Modell eine Aufnahme machen, zwei verschiedene und doch vorzügliche Bilder erhalten ? Es gibt also hier ein Schaffen im juristischen Sinne des Wortes.

« Das Argument, dessen wir uns in einer analogen Frage vorher bedient haben, ist auch hier noch am Platze :

« Nehmen wir an, dass die Erfindung der Photographie geheim geblieben wäre ; der Erfinder brächte die durch sein Verfahren erlangten Abzüge, ohne uns sein Geheimnis zu enthüllen. Er lässt uns glauben, dass seine Bilder durch irgendeine Vervollkommnung der gewöhnlichen Verfahren des Buchdrucks oder des Kupferstichs hergestellt worden sind.

« Oder denkt man nur daran, ihm sein Recht streitig zu machen ?

« Wird man diese photographischen Abzüge nicht auf die gleiche Stufe wie die anderen Nachbildungen setzen und ihnen nicht ohne Zögern den Schutz des Gesetzes zugestehen ? Weshalb die Auffassung ändern, nur weil man das Verfahren des Pho-

tographen kennt? Ist seine Arbeit darum nicht die gleiche geblieben? Hat sein Werk dadurch etwas von seinem persönlichen Charakter eingebüsst?»

Wenn man an die Zeit zurückdenkt, da Herr Pouillet dies schrieb, so war die Photographie damals von dem Grade der Vollkommenheit, den sie in unseren Tagen erreicht hat, noch weit entfernt, und man kann die Haltbarkeit seiner Beweisführung nur bewundern. Kann man ferner die künstlerische Betätigung eines Photographen mit derjenigen vergleichen, von der ein Filmregisseur vom Schlage eines Griffith, Marcel L'Herbier, Wiene, Abel Gance und so viele Andere uns Proben ablegen, denen heutzutage niemand mehr den Titel eines Künstlers abspricht?

Die einschränkende Fassung des Artikels 14 ist umso unglücklicher, als sie z.B. den Schutz von Strassenszenen, Festzügen, Landschaften und Zeremonien erschwert, kurz, aller der Schöpfungen, in denen die dargestellten Geschehnisse nicht mit dem Ziele der kinematographischen Verwertung aufgefasst worden sind, als der Artikel 14 dem Wortlaut nach nur die im Film festgehaltenen szenischen Erscheinungen berührt.

Falls man nicht zugibt, dass alle Filme, die Ereignisse des wirklichen Lebens darstellen, notwendigerweise einen persönlichen Charakter aufweisen dank der Aufstellung des Aufnahmeapparates, der Regie, der Beleuchtung, der Gliederung, der Titelsetzung usw., dann werden solche Filme niemals geschützt werden können; und es wäre wirklich bedauerlich, wenn in Afrika abgehaltene Jagden und Forschungsreisen in die Polargegenden, deren kinematographische Verwirklichung den Urheber oft die Entfaltung eines ungewöhnlichen Talentes kostete, und die im Film zuweilen eine erhabenere und stärkere Schönheit als die besten Phantasiegebilde offenbaren, von dem Schutz des Gesetzes ausgenommen wären, und man sie ungestraft nachahmen und daraus einen geldlichen Nutzen ziehen dürfte, der im Grunde lediglich dem Urheber zukäme.

Ein ähnliches künstlerisches Bestreben wird man auch in gewissen Kulturfilmen finden, z.B. denjenigen über die Tier- und Pflanzenwelt der Tiefsee, über das Leben der Insekten oder

einer ganzen Reihe von wissenschaftlichen und medizinischen Filmen. Schon vor mehreren Jahren hatte man einen diesbezüglichen interessanten Fall; es handelte sich um die Lehrfilme, welche die Operationen des berühmten Chirurgen Doyen darstellten. Das Urteil des Zivilgerichts des Seine-Departements vom 10. Februar 1905, mitgeteilt in der periodischen Sammlung von Dalloz, 1905, II. Teil, p. 389, spricht Herrn Dr. Doyen den Schutz zu, weil er die Idee zu diesem kinematographischen Film gefasst und ihn auch fertiggestellt zu haben scheine oder weil er dessen Herstellung geleitet hätte.

« In der Erwägung, dass es gewiss ist », so lautet das Urteil, « dass die fraglichen Negativfilme nach Anweisungen und unter Mitarbeit des Herrn Dr. Doyen von Parnaland hergestellt sind, und dass es dieser war, der sich zuerst mit dem Thema, den Hilfsmitteln und den Apparaten hierzu befasste, der dafür sorgte, dass alles richtig auf die Platte kam, d. h. ob der wichtige Punkt, den es im Bilde wiederzugeben galt, sich auch genau in der Mitte der Mattscheibe befand, kurz, der in erster Linie der Urheber des fraglichen Filmes gewesen ist, usw.... ».

Diese Entscheidung beweist das, was wir im Vorhergehenden ausgeführt haben, d.h. dass die Herstellung eines Filmes stets das Ergebnis geistiger Ueberlegungen ist, und dass demgemäss der Urheber dieser Ueberlegungen auch als der Urheber des Filmes angesehen und als solcher geschützt werden muss. Darum ist zu hoffen, dass von den Entscheidungen der alten Rechtswissenschaft wie auch von derjenigen, die sicherlich immer spezifischer und immer präziser sich gestalten wird, ausgehend die kommenden Kongresse die Fassung des Artikels 14 der Vereinbarung der *Union* derart erweitern werden, dass dem kinematographischen Erzeugnis, so wie man es in seiner unendlichen Vielgestaltigkeit auffassen kann, ein vollkommener und jeder Willkür überhobener Schutz sicher sein wird.

Bei der gegenwärtigen Lage der Kinematographie, die im grossen Ganzen ja noch eine werdende Kunst ist, stellen sich die meisten Erzeugnisse als kinematographische Ueberarbeitungen von literatischen, wissenschaftlichen und künstlerischen Werken

dar. Darum hat ja auch die Vereinbarung der *Union* Wert darauf gelegt, im Artikel 14, Absatz 1, ausdrücklich zu erklären, dass die Rechte des Urhebers des Werkes, das als Stoff für die kinematographische Ueberarbeitung gedient hat, unter allen Umständen als unantastbar geschützt werden sollen.

« Die Urheber von literarischen, wissenschaftlichen und künstlerischen Werken », sagt der Artikel 14, « haben das ausschliessliche Recht, die Wiedergabe und Darstellung ihrer Werke im Film zu ermächtigen. »

Hat eine kinematographische Verarbeitung des Stoffes stattgefunden, so gilt diese selbst als Originalerzeugnis, das nach Absatz 3 des gleichen Artikels geschützt ist :

« Unbeschadet der Rechte des Urhebers des Originalwerkes wird die Wiedergabe eines literarischen, wissenschaftlichen oder künstlerischen Werkes durch den Film wie ein Originalerzeugnis geschützt. »

Im Grunde ist dies nur eine Anwendung des im Artikel 2, Absatz 2, ausgesprochenen allgemeinen Grundsatzes auf den Film :

« Unbeschadet der Rechte des Urhebers eines Originalwerkes, werden die Uebersetzungen, Ueberarbeitungen, musikalischen Bearbeitungen und anderen Darstellungen, die einem literarischen oder künstlerischen Werk entlehnt sind, wie Originalerzeugnisse geschützt ».

Es steht ausser Zweifel, dass die kinematographische Bearbeitung eines Stoffes, die als häufigste Form der Verarbeitung erscheint, unter die allgemeinen Begriffe dieser Aufzählung fällt.

Obwohl die Vereinbarung es nicht ausdrücklich vorsieht, muss man zugeben, dass die kinematographischen Erzeugnisse gleichfalls gegen ihre Nachahmung geschützt sind, und zwar durch ein der Kinematographie fremdes Verfahren.

Artikel 14, § 2 gleicht in der Tat das kinematographische Erzeugnis dem Kunstwerk im allgemeinen an, und dieses geniesst infolgedessen den durch Artikel 2 sichergestellten Schutz. Diese Auffassung ist jedoch von einem deutschen Juristen, Herrn Dungs (« Die Berner Uebereinkunft über internationales Urheberrecht »,

1910, pp. 55-56), bekämpft worden, aber Herr Potu weist in seinem bemerkenswerten Werke über den internationalen Schutz von kinematographischen Erzeugnissen auf Grund der Berner und in Berlin 1908 revidierten Vereinbarung (Gauthier Villars, Paris 1912) die Unrichtigkeit der These des deutschen Verfassers nach.

Ich kann hier unmöglich im einzelnen auf die diesbezüglichen Erörterungen eingehen, welche man im übrigen in dem von mir unter Mitarbeit von dem verstorbenen Herrn Charles Havermans veröffentlichten Werke über Film und Urheberrecht findet (1). In dieser Abhandlung findet man ebenfalls alle Hinweise betreffend Aufhebung der Bedingungen und Förmlichkeiten, Erleichterungen für die Rechtfertigung der Eigenschaft eines Urhebers oder Herausgebers, Grundsätze der Rückwirkung der Vereinbarung, für die Kinematographie in Frage kommende analoge Verfahren, usw., wobei die Vereinbarung alle Errungenschaften, die etwa auf kinematographischem Gebiete erreicht werden würden, einschliessen sollte, wie ja auch die Kinematographie den aussergewöhnlichen Umfang ihrer Möglichkeiten bereits bewiesen hat.

Die Vereinbarung der *Union* hat in gleicher Weise den Umfang und die Dauer des Schutzes voraussehen müssen ; diese beiden sind der gleichen Regelung wie die anderen Kunstwerke unterworfen, was z.B. die Angleichung des Ausländers, der Mitglied der *Union* ist, an den Angehörigen eines bestimmten Staates, seine Zulassung zu den Vorteilen der durch die Vereinbarung aufgestellten Sonderbestimmungen, den Grundsatz des Mindestschutzes usw. betrifft.

Der internationale Schutz eines kinematographischen Erzeugnisses ist der gleiche, wie er für jedes andere Kunstwerk besteht. Jedoch ist dieser Schutz nach dem Plane der Berner, in Berlin revidierten Konvention ein ganz wesentlich unterschiedlicher, je nach dem, ob das Werk bereits veröffentlicht ist oder nicht, wobei die begriffliche Bestimmung dessen von Wichtig-

---

(1) *Le cinéma et le droit d'auteur*. Par Charles Havermans et Maurice Van der Moesen, avocats à la cour d'appel de Bruxelles. (Jacques Godenne, Namur, 1926.)

keit ist, was man unter der Veröffentlichung eines kinematographischen Erzeugnisses zu verstehen hat.

Dieser Begriff der Veröffentlichung auf kinematographischem Gebiete ist einer der schwierigsten. Potu bemerkte bereits, dass die Vereinbarung ein Zwitterding angenommen habe, das für den besonderen Charakter der kinematographischen Erzeugnisse ziemlich schlecht passe.

Nach dem Wortlaut der Vereinbarung (letzter Absatz des Artikels 4) ist die Veröffentlichung eines Werkes seine Herausgabe: « Unter *veröffentlichtes Werk* im Sinne der vorliegenden Vereinbarung muss man die herausgegebenen Werke verstehen ».

Im Artikel 4 heisst es dann weiter : « Die Darbietung eines dramatischen oder dramatisch-musikalischen Werkes, die Vorführung eines Musikstückes, die Ausstellung eines Kunstwerkes und die Ausführung eines architektonischen Werkes stellen keine Veröffentlichung dar. » Die Vereinbarung versteht also unter dem Wort « *Veröffentlichung* » nicht die Tatsache, dem Werk irgendeine Oeffentlichkeit zu geben ; sie versteht im Gegenteil hierunter die Verbreitung des Werkes in einer beträchtlichen Anzahl von Exemplaren dergestalt, dass es nicht nur einem Kreise oder mehreren Kreisen von Personen, sondern der Allgemeinheit schlechthin bekannt werden kann.

Für das literarische Werk ist dies das Zum-Verkauf-stellen oder das Zur-Verfügung-stellen an Dritte seitens einer Person, welche den Auftrag und die Verantwortung zur Herausgabe übernimmt.

Schon daraus ergibt sich, dass die Veröffentlichung eines kinematographischen Erzeugnisses nur in der Herausgabe des Werkes beruht, und dass diese nach unserer Auffassung nur durch die Tatsache des Abziehens und des In-Umlauf-setzens der Positiv-Bildstreifen verwirklicht werden kann.

Die erste Veröffentlichung, von welcher der Schutz abhängig sein wird, die erste Herausgabe wird also in der Praxis die Handlung der Herstellungsfirmen kinematographischer Filme sein. Hingegen wird die einfache Vorführung eines im landläufigen Sinne des Wortes noch nicht herausgegebenen Werkes auf der

Leinwand, selbst vor einer beträchtlichen Zahl von Zuschauern, keine Veröffentlichung im Sinne der Berner Konvention bilden, übrigens ebenso wie die öffentliche Aufführung eines dramatischen Werkes nicht seine Herausgabe darstellt. Diese Lösung ist übrigens eine praktische, wie Herr Wauvermans (« *La convention de Berne revisée* », No. 60 B) bemerkt : « Während die Tatsache der Aufführung oder der Darstellung schwierig festzustellen sein wird, liegt die Tatsache der Herausgabe klar auf der Hand. »

Schon daraus ergibt sich für die Bestimmung des Landes, wo die erste Herausgabe stattgefunden hat, dass hierfür ausschliesslich der Ort in Betracht zu ziehen ist, an welchem die Firma, welche die Herausgabe besorgt, ihren Hauptsitz, ihr Geschäftszentrum hat. Der Ort, wo die materielle Herstellung der Exemplare stattgefunden hat, ist hierfür ohne jede Bedeutung.

Diese Bemerkung ist von grosser Wichtigkeit angesichts der Herstellungsklausel, welche die Vereinigten Staaten von Amerika für ihr Gebiet zum Schutz der literarischen Werke erlassen haben. Sie ist mit der Auffassung der ersten Herausgabe, wie sie in der Vereinbarung der *Union* festgelegt ist, nicht gleichbedeutend.

Es ist die Frage gestellt worden zu wissen, ob die Tatsache der Wiedergabe eines im Sinne der Konvention noch nicht herausgegebenen Filmes in Zeitschriften, Zeitungen oder Büchern bereits seine Veröffentlichung darstelle ? Besteht die Veröffentlichung einzig und allein in der Herausgabe von vielfachen Exemplaren des betreffenden Werkes mittels des Verfahrens, welches dazu gedient hat es herzustellen (in diesem Falle der Film), oder beruht sie gleichfalls in der Wiedergabe mittels irgendeines Verfahrens (in diesem Falle Abdruck in einem Buche oder einer Zeitschrift) ? Dieser Punkt ist von besonderer Bedeutung für die wissenschaftlichen Filme, vornehmlich diejenigen, welche sich mit dem Studium der Bewegung befassen.

Die Urheber sind sich über die Beantwortung dieser Frage nicht einig. Hier muss bemerkt werden, dass diese Erörterung über das Verfahren der Wiedergabe eines Werkes völlig überflüssig ist. Die Art und Weise dieses Verfahrens spielt gar keine

Rolle. Welche Beziehung besteht denn zwischen der Art dieses Verfahrens und dem Begriff der Herausgabe ? Es wäre wünschenswert gewesen, dass sich die Konvention über diesen Punkt eingehender erklärt hätte. Aber wie die Sachlage auch immer seinl möge, man muss sich meines Erachtens, falls es sich um die Veröffentlichung handelt, an den landläufigen und normalen Begriff der Herausgabe halten, je nach der Natur des Werkes. Juristische Spitzfindigkeiten würden nur dazu führen die Urheberrechte zu gefährden. Nun aber versagt die Konvention den Charakter der Herausgabe der Aufführung eines Theaterstückes, der Darbietung eines Musikstückes, der öffentlichen Vorlesung eines literarischen Werkes sowie der Ausstellung eines Gemäldes. Dann muss man aus Analogie zugeben, dass in der Tatsache der Vorführung eines kinematographischen Filmes auf der Leinwand, sogar vor aller Oeffentlichkeit, keine Herausgabe und demgemäss auch keine Veröffentlichung beruht. Also muss man mit viel stärkerem Grunde zu der Entscheidung gelangen, dass in der Tatsache der Wiedergabe eines Films oder eines Teiles eines solchen in einer Zeitschrift, einem Buche oder einer Zeitung noch viel weniger eine Herausgabe besteht.

Diese Wiedergabe sichert zweifelsohne dem kinomatographischen Erzeugnis eine gewisse Oeffentlichkeit, die übrigens in den meisten Fällen begrenzt sein dürfte und nicht als eine Veröffentlichung im Sinne der Konvention angesehen werden kann. Jede entgegengesetzte Auslegung würde für die Urheber eine wirkliche Gefahr bilden, indem sie dieselben zwingen würde, sich davon zu vergewissern, was fast unmöglich ist, dass die Zeitschrift oder das Buch, worin ihre Werke wiedergegeben sind, nur in den Ländern erscheint, die Mitglieder der *Union* sind, wenn sie nicht Gefahr laufen wollen, allen Urheberschutzes verlustig zu gehen.

II.

Verletzungen des urheberrechtes.

Die Nachahmung eines kinematographischen Erzeugnisses unterscheidet sich nur wenig von der Nachahmung eines künst-

lerischen oder literarischen Werkes. Nachahmung ist jede Schädigung eines der Vorrechte, sei es der moralischen, sei es der geldlichen, deren Ganzes eben das Recht des Urhebers bildet. Sie besteht in allen Fällen, wo sich die persönliche und originelle Idee, die dem Werk den Stempel der Persönlichkeit aufdrückt, wiedergegeben findet, wo man demselben allgemeinen Aufbau, einer Aehnlichkeit des Ortes oder der gleichen sozialen Umwelt (falls diese beiden wesentlich sind) begegnet, wo man dieselbe Aneinanderreihung der Bilder, die gleiche Anordnung und gleiche Verbindung von Episoden vorfindet, kurz, die für das ursprüngliche Werk charakteristischen Elemente.

In der Praxis stellt man nur ziemlich selten eine Nachahmung fest, die in der Form einer mehr oder weniger plumpen und sklavischen Nachbildung eines kinematographischen Erzeugnisses erschiene. Es kommt auch ziemlich selten vor, dass die Gerichte angerufen werden, um in Fällen dieser Art ihr Urteil abzugeben.

Häufiger findet sich die Art der Nachahmung, welche sich als einen Eingriff in den Titel eines Werkes darstellt. Dieser geniesst in der Tat als zum Werke gehöriger, aber wesentlicher Teil ebenfalls den Schutz des Gesetzes, allerdings unter der Bedingung, dass es sich keineswegs um einen banalen Titel handelt, wie z. B. ein Wort aus einem Wörterbuch es wäre, sondern um einen originellen Titel, d. h. einen solchen, der durch sich allein eine gewisse geistige und künstlerische Arbeit des Urhebers offenbart. Eine derartige Unterscheidung zwischen banalem und originellem Titel ist immer eine heikle, und manchmal eine sehr schwierige Sache. Gewisse Entscheidungen und insbesondere ein vom Brüsseler Gericht gefälltes Urteil gehen soweit, einem Titel den Gesetzesschutz zu versagen mit der Begründung, dass dieser mit dem Werke kein Ganzes bilde und dass nur das Werk geschützt sei. Das ist wahrhaftig juristische Häresie. Im allgemeinen jedoch betrachtet die Rechtswissenschaft den Titel, den wahrhaften Inbegriff des Sinnes des Werkes, als einen Teil desselben und lässt ihm auch einen wirksamen Schutz angedeihen. Die Frage ist äusserst wichtig, denn viele Kinounternehmer haben die beklagenswerte Gewohnheit, die Filme fortgesetzt umzutaufen, um

damit dem Geschmack ihres Publikums gerecht zu werden und dessen Verständnis entgegenzukommen.

Gewisse, weniger gewissenhafte Kaufleute bedienen sich gern des Titels eines erfolgreichen Werkes, um ihre Kunden anzuziehen, wobei sie gleichzeitig Publikum und Urheber des Originaltitels schädigen, indem sie ersteres täuschen und den letzteren berauben. Daher sind gerichtliche Auseinandersetzungen wegen eines Titels ziemlich häufig.

Noch zahlreicher sind die Streitfälle, die sich aus dem sogenannten Leihvertrag kinematographischer Filme ergeben. Dieser Ausdruck « Leihvertrag » (*contrat de location*) ist sehr unpassend gewählt. In Wirklichkeit vollzieht derjenige, der einen Film an einen Unternehmer zum Zwecke der Vorführung verleiht, vom juristischen Gesichtspunkt aus eine Uebertragung des Aufführungsrechtes, welches eines der Elemente des Urheberrechts ist, und welches der Urheber ursprünglich der Firma der Herausgabe überlassen hatte, die es dann ihrerseits unter gewissen Bedingungen an die Leiher abtritt.

Im Laufe dieser Streitfälle ergeben sich dann eine Reihe von Fragen, über welche von den Gerichten täglich und manchmal in verschiedenem Sinne Entscheidungen gefällt werden.

In der Praxis ist der typische Fall der folgende : Wenn ein Lichtspieltheater-Unternehmer an die Aufstellung seines Programmplanes auf eine gewisse Zeitperiode hin denkt, dann begeht er gewöhnlich das Unrecht, seinem Konkurrenten diejenigen Filme fortholen zu wollen, die nach seiner Auffassung ihm gute Einnahmen bringen und recht lange auf dem Spielplan stehen bleiben dürften. In dieser Absicht schliesst er bei verschiedenen Verleihern eine ganze Reihe von Filmen ab. Der Verleiher nun setzt die Leihgebühr und gewöhnlich eine Frist von drei Monaten fest, innerhalb welcher die Filme abgenommen und bezahlt werden müssen. Jetzt tritt aber fast immer der Fall ein, dass der Unternehmer während der Spielzeit nicht über die genügende Zahl von Morgen- und Abendvorstellungen verfügt, um alle die Filme in seinem Theater zur Vorführung zu bringen, die er geliehen hatte. Daraus ergeben sich zwei Folgerungen :

Bei jedem Verleiher nimmt der Unternehmer die besten Filme, d. h. diejenigen, welche den grössten Gewinn abwerfen ; durch diesen Umstand kommt der Unternehmer dann in die Lage, auf der einen Seite seinen Vertrag nur teilweise zu erfüllen, während er auf der anderen Seite den anderen Verleihern gegenüber gar nicht seinen Verpflichtungen nachkommt. Dann unternimmt der Verleiher natürlich Schritte, um den Unternehmer zur Einhaltung der Vertragsbestimmungen zu zwingen.

Da gibt es nun zwei Handlungsmöglichkeiten für den Verleiher: Die eine besteht darin, unter Zuerkennung von Schadenersatz mit Zinsen die gerichtliche Aufhebung des Vertrages zu beanspruchen. Von diesem Weg gerichtlicher Schritte ist abzuraten, denn wenn man auch im allgemeinen die gerichtliche Aufhebung des Vertrages erreicht, so ist es doch äusserst schwierig, den Schaden abzuschätzen, es sei denn auf Grund eines umständlichen und kostspieligen Gutachtens, und die Schwierigkeit wird dadurch noch grösser, dass die fraglichen Filme gleichzeitig mit anderen Filmen verliehen worden sind, auf die sich der Rechtsstreit garnicht erstreckt. Es ist also die zweite Möglichkeit vorzuziehen, nämlich auf Einhaltung des Vertrages zu klagen und die gesamte vereinbarte Leihgebühr zu beanspruchen. Der Verleiher hat ja tatsächlich seine Verpflichtungen erfüllt, indem er die geliehenen Filme während der vereinbarten Frist zur Verfügung des Unternehmers hielt ; nun ist es an diesem, seine Verpflichtungen durch Zahlung der Leihgebühr zu erfüllen, ohne dass er die Auslieferung der Filme fordern kann.

Nun wäre noch von einigen üblichen und strafbaren Formen der Nachahmung zu sprechen.

Zunächst handelt es sich um die Art der Nachahmung, die man in der Sprache der Filmkreise als « la navette » (Schiffchen) oder auch als « le doublage » (Pendeln) bezeichnet.

Es ist selbstverständlich, wenn ein Vertrag zwischen einem Verleiher und einem Unternehmer als Leiter eines Lichtspieltheaters abgeschlossen wird, dass dann der Letztere das Aufführungsrecht nur für das von ihm geleitete Kino erwirbt, wofern nicht entgegengesetzte Abmachungen vorliegen. Im übrigen

sind die Leihverträge gewöhnlich derart abgefasst, dass hinsichtlich des geliehenen Filmes, der Zeitangaben, wann das Aufführungsrecht beginnt und endet, und des Saales, wo die Vorführung stattfinden soll, gar kein Zweifel bestehen kann. Indessen ist zu Gunsten der Nachlässigkeit oder der Trägheit der Leiher eine Praxis aufgekommen, die sich als Schädigung der Filmindustrie auswirkt; das ist das sogenannte « Pendeln ». Diese Praxis besteht darin, dass ein Film oder ein Programm in zwei, drei oder vier Sälen zur Vorführung gelangen, indem diese Filme ein oder mehrere Male am gleichen Tage in verschiedenen Sälen vorgeführt werden, oder indem die Programme in den verschiedenen Lichtspieltheatern lediglich während eines Bruchteils der gesamten Leihzeit gespielt werden.

Man kann sich wirklich ein « Pendeln » denken, das vom Verleiher zugestanden und im Vertrage vorgesehen wäre. Augenscheinlich kann der Verleiher bei dieser Abmachung einen Vorteil finden, dadurch dass er nur eine kleinere Anzahl von Kopien zur Verfügung stellt und so einen grösseren Ertrag aus seinen Filmen erzielt. Das wäre eigentlich nur ein Ausleihen mit der Ermächtigung, unter bestimmten Bedingungen weiter zu verleihen. Aber wenn dieses Verfahren auch nicht den Verleiher schädigt, so ist es für den Hersteller, den Herausgeber keineswegs günstig, weil sie dadurch notwendigerweise ihre Produktion gemindert sehen. Im übrigen kann der Hersteller dies unmöglich machen, indem er dem Ausleiher, mit welchem er seine Geschäfte abschliesst, das Recht untersagt, Filme an Unternehmer mit der Befugnis des « Pendelns » auszuleihen. Das unerlaubte und heimliche « Pendeln » ist nicht nur eine schädigende Tat, die zu zivilrechtlichem Schadenersatz führen kann, sondern auch ein Missbrauch des Vertrauens und gleichzeitig ein Vergehen betrüglicher Nachahmung.

Man kann den strafbaren Charakter derartiger Machenschaften nicht genug betonen, die leider allzu häufig vorkommen, besonders in Dörfern und Kleinstädten, wo der Ausleiher oder sein Vertreter keine wirksame Kontrolle ausüben können. Man kann behaupten, dass wir hier augenblicklich eine wahrhafte Plage des Filmgeschäftes haben.

Eine andere Form der Nachahmung ist der Schleichhandel. Er besteht darin, dass in ein Gebiet, für welches man einem Dritten das Alleinvorführungsrecht eingeräumt hat, Filme, die unter das von ihm oft für schweres Geld erworbene Monopol fallen, eingeführt werden, oder dass ein Film, der nur innerhalb des Monopolgebietes vorgeführt werden dürfte, ausserhalb desselben verliehen oder gar weiterverliehen wird.

Es ist also notwendig, dass man in allen Ländern und in allen Rechtsprechungen die besonderen Formen der Nachahmung, wie wir sie soeben untersucht haben, ebenso wie den Abdruck (« *contre-typage* ») ständig gerichtlich verfolgt.

Dieser Abdruck besteht darin, dass man nach einem Positiv, welches man vom Originalnegativ erhalten hat, ein neues Negativ abzieht und dann nach diesem neuen Negativ eine Reihe positiver Kopien abzieht, die darauf in Umlauf gesetzt werden. Diese Art Nachbildung, mag sie nun das Werk des Verleihers oder irgend eines Anderen sein, stellt eine unerlaubte Wiedergabe, eine wirklich betrügerische Nachahmung, dar. Derlei Abdrücke sind im übrigen photographisch von einer geringeren Qualität. Die Praxis dieses Abziehens schädigt den Herausgeber, indem sie ihn um einen Vorteil bringt, den er gesetzlicherweise aus seinem Herausgeberrecht ziehen kann ; überdies bringen diese unvollkommenen Nachbildungen seine Erzeugnisse in übeln Ruf. Schliesslich schädigen derlei Abzüge auch den Unternehmer, der in gutem Glauben gehandelt hat, denn die Mängel eines solchen Filmes lassen in den Augen des Publikums die Vorführung als eine mangelhafte erscheinen, und die Zuschauer führen dies zuweilen auf den schlechten Zustand seiner Projektionsapparate zurück.

SCHLUSSFOLGERUNGEN.

Diese flüchtige Untersuchung, in der wir uns bemühten, die Grundsätze des Urheberrechtes für den Film darzulegen und die am häufigsten vorkommenden Verletzungen desselben zu zeigen, beweist, wie verwickelt dieses Problem und wie wenig ent-

schieden hier die Rechtslage ist, obgleich die Frage doch ziemlich wichtig ist.

Es bleibt darum zu wünschen, dass die Juristen, die berufen sein werden, die internationalen Vereinbarungen abzuändern, vor allem darin ihre Aufgabe sehen, die Wortlaute der Texte genau zu fassen, damit den kinematographischen Erzeugnissen ein beständigerer Schutz, der auch weniger vom oft willkürlichen Gutdünken der Behörden abhängig ist, zuteil werde. Man kann auch nur wünschen, dass die Urheber oder ihre Beauftragten nicht zögern, Opfer zu bringen, damit alle, selbst die kleinsten Eingriffe in ihre Rechte unterdrückt werden können. Es darf nicht sein, dass sie zusehen, wie man ihre Werke nachahmt, wie man daraus unerlaubten Nutzen zieht, wie man sich der Titel bedient, denen sie ihren persönlichen Stempel aufgedrückt hatten, oder wie man in ihren Filmen Ausschnitte, Abänderungen und Verstümmelungen jeder Art vornimmt, welche deren Gleichgewicht zerstören sowie deren Bedeutung und Schönheit beeinträchtigen.

Schliesslich ist es auch notwendig, dass das Filmgeschäft, das sich augenblicklich leider manchmal in Händen von Personen befindet, deren Geschäftsmoral nicht ganz einwandfrei ist, in dieser Hinsicht gesünder werde, und dass die Geschäftspraktiken dieses Handelszweiges, der immer umfangreicher und wichtiger wird, von Gedanken des Rechtes und der Billigkeit geleitet sind.

Die modernen Gesetze haben den Grundsatz des künstlerischen und literarischen Eigentums geheiligt.

Die Gegenwart und besonders die Zukunft müssen uns zeigen, dass die Urheber nicht nur auf dem Papier und im Gesetzesbuchstaben, sondern auch im Leben Schutz finden.

Die Künstler erwecken in uns die höchsten Gefühle ; es ist darum billig und gerecht, dass man ihren Rechten Achtung verschafft.

MAURICE VAN DER MOESEN
Rechtsanwalt am Brüsseler Berufungsgericht.

Veröffentlicht Oktober 1929 i. Nr. 4 d. „Internationalen Lehrfilmrundschau" des Lehrfilm-Instituts z. Rom. — Die deutsche Übersetzung besorgte Hubert Bündgens, Leiter der Pädagogischen Abteilung d. Institut.

B.IX.17

M. Messoulier
Vu
gm 30/+11

ÉTÉ DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

L.d.F./R.M./

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

17039

Il Direttore

27 DEC 1929 - 021.552
Répondu le

Rome li 23 Décembre 1929.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Cher Monsieur Levinson,

J'ai bien reçu votre aimable lettre et c'est avec plaisir que j'apprends que le Prof. Luchaire sera présent à la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut.

En ce qui concerne votre damande sur l'enquête entreprise sur la valeur pédagogique du film et sur les réflexes sociaux et psychologiques de celui-ci, il ne m'est absolument pas possible en ce moment de vousdonner des informations. En réalité il ne s'agit pas d'un point de l'ordre du jour mais plutôt et seulement d'un des arguments qui sera illustré dans le rapport-très bref du reste - que j'aurai l'honneur de lire. Selon les décisions prises en effet en Juin, chaque fois qu'il y aura un rapport fait par moi, les arguments qui y sont traités, seront indiqués dans l'ordre du jour. Monsieur Luchaire qui était présent à telle réunion, s'en souviendra certainement.

L'enquête aujourd'hui est en plein développement et seulement dans quelques mois nous pourrons avoir les premiers résultats dignes d'un examen définitif; et à ce moment-là, je serai très heureux d'en informer l'Institut de Paris.

Toujours à votre entière disposition, je vous prie d'agréer cher Monsieur Lévinson, mes salutations les meilleures.

Indexé A :
Inst. int. du cinéma éd
Féo
Cinéma

(Dr. L. de Feo - Directeur.)

Monsieur LEVINSON
Secrétaire Général de l'Institut
International de Coopération Intellectuelle
2, Rue Montpensier

P A R I S.

(France -Palais-Royal)

49

Adresse Télégraphique "Intercine", Roma

2508
aa

B/IX/19
LL/K.18.XII

19 DEC 1929

Monsieur L. de FEO
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
1 Via Lazzaro Spallanzani,
ROME.

Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir, par le Secrétariat de Genève, une invitation à la prochaine séance du Comité Exécutif Permanent de l'Institut International du Cinématographe Educatif, les 23 et 24 janvier 1930.

Monsieur Duchaire espère pouvoir assister à cette réunion.

Dans l'ordre du jour il est question de l'enquête internationale sur la valeur pédagogique des films et leurs conséquences au point de vue social, psychologique et sociologique.

Nous serions très heureux de pouvoir avoir une documentation à ce sujet et nous vous serons particulièrement reconnaissants de bien vouloir nous communiquer quelques éléments sur ce problème.

Avec tous nos remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute considération.

Secrétaire de l'Institut:

(L. LEVINSON)

13DEC1853

M. de Feo

Monsieur le Directeur,

Nous venons de recevoir, par le Secrétariat de Genève, une invitation à la prochaine séance du Comité Exécutif Permanent de l'Institut International du Cinématographe Educatif, les 23 et 24 janvier 1930.

Monsieur Luchaire espère pouvoir assister à cette réunion.

Dans l'ordre du jour il est question de l'enquête (copier c)

Nous serions très heureux de pouvoir avoir une documentation à ce sujet et nous vous serons particulièrement reconnaissants de bien vouloir nous communiquer quelques éléments sur ce problème.

Avec tous nos remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, M. le D., l'assurance de notre haute considération,

[illegible]51

Secrét

2278
aa

B. IX. 17.
21.251. Copie A I 22

14 DEC 1929

JM/MR.-13/12.

Monsieur G. OPRESCU
Secrétaire de la Commission nationale
de Coopération intellectuelle
Société des Nations.
GENEVE (Suisse)

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons pris connaissance de votre lettre en date du 10 Décembre par laquelle vous voulez bien nous informer que la prochaine réunion du Comité Exécutif permanent de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu les 23 et 24 Janvier 1930, Villa Torlonia, à Rome.

Nous ~~tiendrons compte~~ prenons note de votre obligeante communication dont je vous remercie, ainsi que de l'Ordre du Jour des séances, et nous ne manquerons pas de la soumettre à M. le Directeur, dès son retour.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut:

(L. Levinson)

Index

Oprescu
Inst. int. du
Cinematogr. éduc

52

B. IX. 17

B

GENEVE le 11 décembre 1929.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte du rapport que M. le Dr. Kruss, au nom du Conseil d'Administration, transmet au Conseil de la Société des Nations.

Comme je suis très pressé par le temps, puisque le Conseil commencera le 13 janvier, et comme je ne peut rien faire avant d'avoir votre approbation, je vous serais infiniment reconnaissant de me la envoyer par télégramme aussi vite que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle:

Annexé A:

S. E. Monsieur le Ministre Rocco,
Président du Conseil d'Administration
de l'Institut international du
Cinématographe éducatif,
Ministère de la Justice,
Rome.

53

Mlle Coste

Mr Levinson

désire verser

cette pièce au

dossier de la

question (archives)

d'accord Porto

54

Dossier

~~Archives~~

M. Levinson

55

Copie B IX 17

MICC/IV/3
VC/K. 7.XII B.IX.17

20.531
21.066.

10 DEC 1929

Miss Theodora BOSANQUET
Secretary
International Federation of
University Women,
Crosby Hall,
Cheyne Walk,
LONDON S.W.3.

Dear Madam,

In the absence of Monsieur Luchaire, who is at the moment in Brazil, I beg to acknowledge with thanks the text of two resolutions adopted by the International Federation of University Women at the Congress held in Geneva last August. I shall not fail to inform the Director of this Communication upon his return. We immediately transmitted a copy of the resolution concerning exchanges of educational films to the International Institute of the Educational Film in Rome. The Director of this Institute, M. de Feo, has just informed us that he will be glad to publish this resolution and moreover that his Institute was on the road to achieving rapid results in this field.

Yours very truly,

(L. LEVINSON)
Secretary of the Institute

B.IX.17 B

Genève

9 Décembre 1929.

Mon cher ami,

Je suis en possession de vos lettres du 5 et du 6 et je vous en remercie bien sincèrement.

1° Je vous confirme le télégramme que je vous ai envoyé aujourd'hui pour vous informer qu'après avoir consulté par téléphone le Dr. Krüss, les dates des 23 et 24 janvier avaient été arrêtées pour la réunion du Comité Exécutif Permanent à Rome. Ces dates vous permettraient, à vous d'accompagner Madame De Feo à Zürich, et à M. Roland-Marcel (qui viendra probablement à la place de M. Pocillon), au Dr. Krüss et à moi-même de nous rendre à Paris pour la réunion du 27 janvier.

J'enverrai aujourd'hui les invitations aux membres du Comité Exécutif Permanent avec l'ordre du jour que vous avez préparé.

2° J'ai pris bonne note que la première réunion du Comité d'Experts aurait lieu le 12 décembre à 4 h. de l'après-midi au Secrétariat de la Société des Nations. Il est utile, en effet, de causer avec quelques membres, particulièrement avec MM. Cürlis et Hankin, puisqu'ils en ont exprimé le désir et aussi avec M. Pella qui, lui aussi, a exprimé le désir, lors de mon voyage à Bucarest, de vous montrer son projet

M. L. De Feo,
Institut international du
Cinématographe éducatif,
Rome.

B. IX. 17

avant de le soumettre aux autres membres du Comité D'Experts.

3° Je suis très heureux que nous soyons d'accord une fois de plus au sujet de la petite note confidentielle que je vous ai envoyée sur l'opportunité de ne faire dorénavant aucune convocation d'experts sans que le Conseil d'Administration ait obtenu au préalable l'approbation du Conseil de la Société des Nations.

4° Je vous confirme mon second télégramme d'aujourd'hui. Je vous serais très reconnaissant de m'apporter un exemplaire, même non corrigé des procès-verbaux de la dernière réunion du Conseil d'Administration, en vue de la préparation du rapport du délégué de l'Italie au Conseil.

Croyez, je vous prie, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

C.O.

B. IX

B

Genève

9 Décembre 1929.

Cher Monsieur,

M. Dufour a bien reçu votre lettre du 6 décembre 1929 et la coupure que vous avez bien voulu lui envoyer avec le résumé de l'intervention du Professeur Dr. Schreiber au Parlement au sujet de l'Institut International du Film Educatif. Il vous en remercie très vivement. Je me réjouis moi-même de voir que l'Institut dirigé avec tant de zèle et de compétence par M. De Feo soit l'objet d'une appréciation si sympathique chez vous. Comme je dois lui écrire aujourd'hui, je lui enverrai cette coupure et en même temps, j'attirerai son attention sur la suggestion que vous faites et qui me semble tout à fait naturelle. Je suis certain d'autre part que M. De Feo désirera écrire lui-même au Dr. Schreiber pour le remercier.

Croyez, je vous prie, Cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Index A

Dr. Cürlis,
Institut für Kulturforschung
Jägerstrasse 17,
Berlin, W.8.

59

Réunion d'experts B.IX.17. B

Genève

2 décembre 1929.

Mon cher ami,

J'ai reçu ce matin votre lettre du 28 novembre 1929. Elle traite d'un assez grand nombre de sujets, ce dont je vous remercie bien sincèrement.

1° En ce qui concerne la première réunion, qui doit avoir lieu au secrétariat, je suis entièrement d'accord avec tout ce que vous dirigez. En effet, le Comité me semble assez complet et représenter tous les intérêts dont on doit tenir compte lorsqu'on rédigera le projet de Convention. J'ai téléphoné moi-même à la Délégation Polonaise pour le prier de bien vouloir nous informer le plus tôt possible sur le nom de l'expert qu'elle proposerait pour cette réunion. J'ai insisté sur l'urgence de la réponse, étant donné que la réunion aura lieu la semaine prochaine et que la Pologne est assez éloignée de Genève.

2° Date et durée de la réunion. Par une lettre précédente, je vous disais nos raisons pour commencer cette réunion plutôt le 13. Malgré toute la préparation et les soins apportés, je suis convaincu qu'elle ne pourra pas finir ses travaux après quatre semaines

M. L. De Feo,
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe éducatif.
Villa Torlonia.
14, Via Lazzaro Spallanzani
Rome.

60

seulement. Lorsque vous avez affaire à des gens qui ne se connaissent pas, il faut toujours une prise de contact qui ne s'effectue jamais avant deux ou trois heures de conversation. C'est vous dire qu'à mon avis, la première séance n'a pas d'autre but que de permettre aux participants de se voir et de se rendre compte de leurs idées mutuelles. Telles étant les circonstances, il est donc probable qu'on ne finira pas avant le 14, même si vous avez deux projets de convention de prêts. Nous devrions dans ce cas compter avec la journée du 15. Je vous disais que M. Dafoux et moi-même avons des engagements pour ce jour-là à Paris, ce qui nous mettrait dans une situation difficile. De plus, vous avez l'autre réunion du Bureau International du Travail. Vous avez l'air de croire que la matinée suffirait aux experts pour rédiger le projet de Convention, mais s'ils ne peuvent finir, il y aurait un désordre complet. Croyez-moi: le mieux serait de commencer votre première réunion un jour plus tôt, c'est-à-dire le 13, et vous pouvez le faire en envoyant un télégramme circulaire à toutes les personnes que vous avez déjà convoquées.

3° Je suis d'accord avec votre troisième point, en ce qui concerne la définition de l'expression "film éducatif". Si cette définition, en dernier lieu est donnée par le Comité Exécutif ou par le Conseil d'Administration, nous aurons tenu compte de toutes les objections formulées ou à formuler par les membres du Conseil d'Administration.

4° Comité d'Experts qui aura à s'occuper des Films sur les Accidents du Travail.

Je viens d'avoir une conversation téléphonique avec M. Lautman, qui remplace M. Bourette, absent. Il m'a confirmé que cette réunion se tiendrait au Bureau du Travail, comme je vous l'ai déjà indiqué dans mon télégramme d'aujourd'hui.
J'ai attiré son attention sur la nécessité d'avoir une salle, des rédacteurs aux procès-verbaux et un interprète. Le Secrétariat, en l'absence de M. Dufour-Feronce et la mienne, sera représenté par M. von Lommiedon que vous connaissez et qui représente notre Section également dans d'autres commissions mixtes composées de membres de notre Commission et du Bureau International du Travail.

5° Si le Dr. Krüss n'a pas envoyé son rapport, c'est qu'il avait absolument besoin des procès-verbaux pour sa documentation. Il me l'a écrit et il vous l'a écrit aussi, paraît-il.

6° Cela me mène à répéter ce que je vous ai déjà dit: qu'il me semble inutile d'attendre encore les corrections des membres qui ne les ont pas encore envoyées. Si quatre semaines se sont écoulées depuis l'envoi du texte provisoire, et, en fait, ces quatre semaines sont passées depuis longtemps, vous devez penser que ce texte leur donnait complète satisfaction et le ronéographier tel quel.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments les meilleurs.

B. IX. 17

B

Genève, le 8 décembre 1929.

Cher Docteur Krüss,

J'ai télégraphié aujourd'hui à M. De Feo pour le prier de vous envoyer d'urgence le texte provisoire des procès-verbaux du dernier Conseil d'administration. J'espère qu'il le fera dès qu'il sera en possession de mon télégramme. Comme je le supposais, il avait attendu que tous les membres du Conseil eussent envoyé leurs corrections avant de procéder à la ronéographie du texte définitif. Bien que le texte provisoire diffère quelque fois assez sensiblement de celui qui résulte lorsque toutes les corrections sont introduites, il pourra certainement vous servir pour la rédaction de votre rapport.

D'autre part, je suis entièrement à votre disposition si, en dehors des renseignements que vous avez pu demander à M. De Feo, vous en désireriez d'autres.

Je vous prie d'agréer, cher Docteur Krüss, l'expression de mes sentiments amicalement dévoués.

Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

Index

Monsieur le Dr. Krüss,
Directeur général de la
Bibliothèque d'Etat,
38, Unter dem Linden,
B E R L I N.

63

B.IX.17

B

Genève

Le 30 Novembre 1929

Mon cher ami,

A la fin de votre lettre privée du 28 Novembre 1929, vous me parlez de la date du prochain Comité Exécutif Permanent.

Je viens de causer avec Focillon par téléphone. Il n'est pas tout à fait certain de pouvoir participer aux réunions en personne. S'il ne pouvait venir, il serait remplacé par M. Roland-Marcel ou par M. Lumière. D'autre part, je viens d'avoir la date approximative de l'ouverture de l'Exposition romantique: elle aura lieu entre le 15 et le 20 janvier, ce qui laisserait M. Roland-Marcel libre vers la fin du mois. Le fonctionnaire de la Bibliothèque Nationale avec qui j'ai parlé, m'a dit qu'il était tout à fait exclu que cette inauguration ait lieu à la fin du mois de janvier. De toute manière, je dois aller à Paris vers le 16 Décembre, et je ferai le nécessaire pour que l'un de ces trois Français soit présent au Comité. Vous pouvez donc faire vos préparatifs pour la fin janvier; assurez-vous si cette époque convient également au Président et avertissez-moi par télégramme.

Croyez, je vous prie, Cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Index A:

Dr. R. De Feo,
Institut international de
Coopération intellectuelle,
2, rue Montpensier,
Paris.

B.IX.17

0814

Cette copie : B. IX 17
original : B. IX 3
autre copie : B. IX 3

aa

COPIE

SOCIÉTÉ DES NATIONS

INSTITUT INTERN. DU CINEMAT.
EDUCATIF.

Rome le 28 novembre 1929.

3 déc. 1929 - 021.031

Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 nov. 1929 et je vous remercie très vivement d'avoir bien voulu si aimablement nous envoyer la résolution de la Fédération internationale des Femmes diplomées des Universités, que je serai heureux de publier.

Je désire vous informer que notre Institut, dans ce domaine est sur la voie d'une réalisation très rapide.
En vous renouvelant mes sincères remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

(Dr. Luciano de Feo - Directeur)

B. IX. 17

B

GENEVA 26th November 1929.

My dear Director,

Miss Stafford tells me today that we have not yet received at the Secretariat Dr. Krüss' report on the second session of the Governing Body of the Institute. As you know, this report has to be printed, together with the statutes as modified at the Council meeting in September. I have, therefore, written to Dr. Krüss begging him to send the report as soon as possible. It is possible, however, that he has sent it first to you in order to have your opinion on it. I should very much like to have this text at the earliest possible moment, because, as I have said, not only has it to be printed but I need it in order to prepare the Rapporteur's draft report to the Council.

We have not yet received the final text of the minutes of the last session of the Governing Body. I know that we have to wait a little time until all the members have sent in their corrections; but as seven weeks have now passed since the meeting and more than four weeks since you sent the draft text, I think we may consider that the people who have not sent in corrections have none to send, and the final text may be revised. In any case, I should very much like to have at least the draft text. Will you be good enough to send me a complete set of the minutes?

I have before me your letter of November 21st, addressed to M. Dufour. From it, it appears that the meeti of experts will take place on December 13th and 14th and possibly the 15th. Unfortunately the 15th is a Sunday and

Index

FRO

...

66

I do not think it is possible to have a meeting in the Secretariat on a Sunday. We must either speed up the work and finish it in two days, or have a meeting on Monday the 16th, ~~which may be inconvenient for all~~ or begin on the 12th. In any case, I have asked the Chief of our Internal Services for the necessary accommodation, and for precis-writers and interpreters. I shall be grateful if you will be good enough to let me have as soon as possible the list of the experts attending the meeting, with their respective qualifications.

Yours very sincerely,

Secretary of the Committee on
Intellectual Co-operation.

Dr. L. De Feo, Director,
International Educational Cinematographic Institute,
Villa Torlonia,
Rome.

B.IX.17

B

Genève

25 Novembre 1929.

Mon cher ami,

Je suis maintenant de retour de Bucarest.

Dans les conversations que j'ai eues avec mes amis, je n'ai pas oublié l'Institut du Cinématographe: I° J'ai vu longuement le Professeur Pella. Nous avons parlé de l'affaire du Comité d'Experts et je l'ai trouvé, à ma très grande satisfaction, décidé à faire son possible pour mener à bien la tâche que vous lui avez confiée. Je suis convaincu que vous ne pouvez pas vous adresser à un homme plus dévoué, plus travailleur et plus décidé à conduire sérieusement une telle affaire. Du reste, il vous écrira lui-même.

Il avait une seule objection à présenter: il lui semble, et c'est également mon point de vue, que la définition du "film éducatif" ne devrait pas être confiée au Comité d'Experts; celui-ci n'est pas compétent, et d'ailleurs ce serait contraire à ce qui a été décidé à la dernière réunion du Conseil d'Administration. Vous vous souviendrez que M. Focillon a été très ferme là-dessus.

M. Pella attendait de vous la confirmation de la date approximative à laquelle le Comité se réunirait. Il a l'intention d'aller à Rome deux ou trois jours auparavant et de vous parler longuement du projet

M. L. De Feo,
Rome.

de Convention. Il irait même plus loin: il rédigerait lui-même un texte provisoire pour ce projet de Convention qu'il vous soumettrait longtemps à l'avance, afin que vous lui communiquiez vos observations ainsi que celles de M. le Ministre Rocco.

2° - J'ai parlé de votre Institut avec le Sous-Directeur de l'Institut des Sera et Vaccins, le Professeur Ionescu-Mihaesti. Celui-ci serait très heureux de recevoir la Revue du Cinématographe, en échange des publications de son Institut. Si cela devait occasionner des difficultés, je serais disposé, personnellement, à vous prier de lui envoyer 4 exemplaires sur les 5 que vous m'envoyez régulièrement, puisqu'en somme, je n'en ai besoin que d'un. L'adresse de l'Institut est "Institut Professeur Cantacuzène", 4 Splaïul Davila, Bucarest.

Cet Institut se préoccupe en ce moment de l'emploi du Cinématographe pour les leçons aux étudiants. Il se rend compte de tout l'avantage qu'il y aurait à posséder des films scientifiques et même à en fabriquer. J'ai engager M. Ionescu à s'adresser à vous, qui seriez très heureux de leur donner tous les renseignements nécessaires concernant les maisons d'édition les plus connues et les plus sérieuses, de même que celles qui fabriquent des appareils aux meilleurs conditions. Si vous recevez une telle lettre, je vous prie de lui accorder votre bienveillante attention. Je vous engagerais même à aller plus loin et à prendre les devants, parce que vos renseignements seront certainement les bienvenus.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

69

cette copie B.IX.17

brg B. IX. 3.) ~~B.IX.17~~
B.IX. 3
~~B.VII.63~~
C.IV. 3
~~E.VII.~~

ML/SW- 20331-

25 NOV 1929

Monsieur L. de F E O,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M E (Italie)

Monsieur le Directeur,

La Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités vient de me transmettre la copie d'une résolution votée par la dernière conférence des déléguées, tenue à Genève en août dernier.

Cette résolution intéressant directement l'Institut International du Cinématographe Educatif, je m'empresse de vous en envoyer une copie en informant la Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités de la transmission de ce texte.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur,

Pour le Directeur et par autorisation

[illegible]

[illegible]

B.IX.17

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
I. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
E. INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
I. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

G.d.F./R.M./
A.13.

19315

26 NOV 1929 - 020,830
Répondu le 1.R.

Rome, 21 Novembre 1929.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 Novembre 1929 (n° B.IX.17.) et vous suis infiniment reconnaissant d'avoir bien voulu me communiquer la nouvelle de la création à Paris d'une Fédération nationale des Bureaux cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïque.

Je me mettrai, aussitôt que possible, en rapports avec le Directeur du Bureau de la Région Parisienne, Monsieur Martin.

Veuillez agréer avec mes remerciements cher Monsieur, mes salutations les meilleures et très distinguées.

(Dr. L. de Feo - Directeur.)

Monsieur M. LEBRUN
Chef du Service de Documentation
Institut International de Coopération
Intellectuelle
2, Rue Montpensier

P A R I S.

Indexe
Feo
(France)

71

B.IX.17

Note n° 1014

NOTE pour Monsieur PICHT

Vous trouverez au dossier C.IV.3. la copie d'une lettre adressée ce jour par M. le DIRECTEUR à l'Institut International du Cinématographe Educatif (suite à lettre 20531 de Mme BOSANQUET - 7 novembre).

Vous aviez prié M. CORNELISSEN de faire les démarches nécessaires.

Le partage d'attributions entre l'Institut International du Cinématographe éducatif et l'Institut international de Coopération intellectuelle ne nous permet pas d'engager une autre procédure que celle adoptée par la lettre que je viens de dicter à la signature de M. le Directeur.

Jean B. IX. 17.

72

1190
aa

B.IX.17

15 NOV 1929

ML/IF - 13.XI.29

Monsieur de Feo
Directeur de l'Institut international du Film éducatif
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani, ROME

Mon cher Directeur,

Une Fédération nationale des Offices cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïque a été créée à Paris, jeudi dernier, au Musée Pédagogique. Le Président en est M. le Sénateur Bremier, qui présidait précisément la Commission de l'Enseignement dont nous faisons partie au Congrès international de 1926. M. Bremier est également président de l'Office régional de Lyon et il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à organiser la cinématographie scolaire française. Les vice-présidents de la nouvelle Fédération sont MM. le professeur Langevin et Châtelet, recteur de l'Académie de Lille.

J'ai prié le secrétaire, M. Martin, directeur de l'Office de la Région parisienne, de se mettre en rapports avec l'Institut international du Cinématographe éducatif.

Croyez, je vous prie, mon cher Directeur, à mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

Le Chef du Service
de documentation

DLL

(M. Lebrun)

Inst. A

Feo
Inst. Int. Cinéma éducatif - Rome.
Bremier
Martin
Fédé. nat. des off. cin. d'en. et d'éduc. laïque
France (fils B.)
" (fils M.)
" (C. V. F.)

73

B.IX.17
Copie A.VII.5

SOCIETE DES NATIONS

LEAGUE OF NATIONS

ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FUR LEHRFILMWESEN
INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

G.d.F./R.M./
R.I.

10110

18 NOV 1929 - 020 673
Répondu le 1 R

Rome, 14 Novembre 1929.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 9 Novembre 1929, j'ai l'honneur de vous communiquer que j'ai immédiatement pris les dispositions nécessaires pour l'envoi en hommage de notre Revue (édition anglaise) au Directeur of the Advisory Education Committee of the Welsh League of Nations Union.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Accusé de Feo

(Dr. L. de Feo - Directeur.)

Monsieur le Directeur de L'Institut
International de Coopération Intellectuelle
2, Rue Montpensier
PARIS.

(France)

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Indexé A :
Feo
Inst. int. de cin. Educatif
Advisory Ed. committee

74

B.IX.17

Fiche de renvoi.

Voir dans B.X.71.

la fêlure d'une lettre (de M. Ogrescu) à M. le Dir de l'Institut international du Cinématographe éducatif, Rome

du : 13.XI.29

proposant une collaboration entre l'Institut de Rome et le Comité Statistique du Secrétariat de la SDN.

Cette copie. B.IX.17

(orig A.VII.5) / B.IX.17

-9 NOV 1929

EC/IF - 9.XI.29

Monsieur de Feo
Directeur de l'Institut
du Cinématographe éducatif
à Rome
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani, ROME

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de la lettre du 19 septembre du Hon. Director of the Advisory Education Committee of the Welsh League of Nations Union, ainsi que la réponse que nous avons faite à cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Chef du Service
de correspondance

2 pièces jointes

76

B.IX.
17

Genève

24 Octobre 1929.

Mon cher ami,

Comme suite à nos conversations à Rome, au sujet du Comité d'Experts qui doit s'occuper de la Convention pour la suppression des obstacles douaniers qui s'opposent à la circulation des films éducatifs, j'ai écrit à mon compatriote, M. V.V. Pella.

M. Pella accepte de faire partie de ce Comité comme vous pouvez vous en rendre compte par la copie de la lettre ci-jointe. Il me demande pour son information de vous prier de lui envoyer:

1° Une copie de la déclaration que vous avez faite au Conseil d'Administration, au sujet de cette question;

2° Le procès-verbal des discussions qui ont eu lieu à cette occasion;

3° Les statuts de l'Institut, ses règlements, etc;

4° Tous rapports, résolutions ou documents qui pourraient l'intéresser sur cette question.

M. Pella a pris part comme rapporteur au Comité d'Experts qui s'est occupé de la question du faux-monnayage à la Société des Nations. Il aimerait, si vous êtes d'accord, suivre la même méthode

M. L. De Feo,
Institut international du
Cinématographe éducatif,
Villa Torlonia,
Rome.

en ce qui concerne notre Comité d'Experts. Il vous proposerait de présenter au Comité d'Experts, comme base de discussion, un avant-projet qui, naturellement, subirait toutes les modifications résultant des discussions. Il part du principe que des déclarations basées sur un texte précis valent beaucoup mieux que des déclarations d'un ordre plutôt général et restant dans le vague. J'espère que vous êtes d'accord avec moi à ce sujet.

Veuillez, dans la réponse que vous enverrez à M. Pella, en même temps que les documents ci-dessus, l'informer approximativement de la date à laquelle aura lieu la réunion.

Croyez, je vous prie, cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

AA.

B.IX.17

Genève, le 24 octobre 1929.

Cher Monsieur Pella,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 18 octobre 1929 et je suis très heureux d'apprendre que vous serez en mesure d'accepter, éventuellement, l'invitation du Président du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe Educatif de faire partie du Comité d'experts convoqué en vue de préparer un projet de Convention sur la question des obstacles qui s'opposent à la circulation des films éducatifs. J'ai annoncé tout de suite au Directeur de l'Institut votre acceptation et je l'ai prié en même temps de vous faire parvenir tous les documents que vous voulez bien me demander dans votre lettre. De plus, j'ai envoyé une note à la Section économique pour que, à son tour, elle vous fasse parvenir les documents ou projets de convention qu'elle a pu rédiger sur les restrictions douanières en quelque domaine que ce soit. J'espère que vous recevrez bientôt ces documents, s'ils existent, ce que, pour ma part, j'ignore.

Je serai à Bucarest moi-même à partir de dimanche prochain, 27 octobre, et y resterai jusqu'au 20 novembre environ. Je serai très heureux, si vous avez quelques renseignements à me demander, de me tenir à votre disposition. Vous pouvez téléphoner à l'Institut du Prof. Cantacuzène, où l'on aura toujours de mes nouvelles.

Monsieur le Professeur V.V. PELLA,
1, Boulevard Lascar Catargin,
BUCAREST.

Je suis très heureux d'apprendre que le séjour en Roumanie de mes collègues MM. Bucro et Barando s'est accompli dans de bonnes conditions et je suis heureux également d'y avoir contribué un peu, surtout en ce qui concerne M. Barandon. Je puis vous assurer que vous nous avez ainsi rendu un grand service, qu'on n'oubliera pas!

Avec toutes mes amitiés,

B.IX.17

B.

Genève

le 21 octobre 1929.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception avec remerciements de votre lettre du 16 octobre 1929 par laquelle vous avez bien voulu informer le Secrétaire Général de la Société des Nations que vous acceptez de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut international du cinématographe éducatif. J'ai été très heureux d'apprendre votre décision et je n'ai pas manqué de donner les instructions nécessaires pour que les documents intéressants les Membres du Conseil d'Administration vous soient régulièrement transmis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

Pour le Secrétaire Général.

ARF

Sous Secrétaire Général.
Directeur de la Section des Bureaux internationaux et de Coopération intellectuelle.

Son Excellence,
M. le Comte Carton de Wiart,
Ministre d'Etat,
137 Chaussée de Charleroi,
BRUXELLES.

81

B.IX.17

B. IX. 17

B.

COPIE

BUREAU International
pour l'Unification du Droit Pénal.

Secrétariat général:

1, Bd Lascar Catargi, Bucarest.

Bucarest, le I8 Oct. I929

Cher Monsieur Opresco,

Sitôt que j'ai reçu votre lettre du IO Octobre I929, je vous ai envoyé le télégramme suivant:

"Accepte, remerciements" Pella.

Du contenu de cette dépêche, vous avez donc vu que j'accepte volontiers la proposition que vous m'avez faite dans votre lettre de prendre part, comme expert en matière juridique, aux travaux du comité chargé de préparer une convention pour la suppression des obstacles, principalement de nature douanière, qui s'opposent à la libre circulation des films éducatifs, y compris ceux ayant trait à la Société des Nations.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer, ainsi qu'à M. Le Directeur de l'Institut, mes plus vifs remerciements pour cette aimable proposition.

Veuillez agréer, cher Monsieur Opresco, l'expression de mes sentiments les plus amicaux.

Signé: V.V. Pella,

Professeur à l'Université de Jassy et à l'Académie de droit international de La Haye,
1, Bd. Lascar Catargi,
Bucarest.

à M. Opresco,
Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,
Genève.

214 ae

cette pelure pour A. VII. 7.

B.IX.17.

ML/SW- 19902- (Copie A. VII 7)

12 OCT 1929

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani
ROME (Italie)

Mon cher Directeur,

Je tiens à vous exprimer mes bien vifs remerciements pour l'envoi, dans ses différentes éditions, de la Revue de l'Institut international du Cinématographe Educatif.

Les numéros que je vous avais demandés pour compléter notre collection viennent précisément d'arriver à la Bibliothèque.

Je vous prie d'agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Chef du Service de Documentation,

(M. LEBRUN)

Indexé

Féo (de)
Inst. Int. Cinema Educatif.

DLL

83

Monsieur Luciano de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani
R O M E
(Italie)

Mon cher Directeur,

Je tiens à vous exprimer mes bien vifs remerciements pour l'envoi, dans ses différentes éditions, de la Revue de l'Institut international du Cinématographe Educatif.

Les numéros que je vous avais demandés pour compléter notre collection viennent précisément d'arriver à la Bibliothèque.

Je vous prie d'agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Chef du Service de Documentation,

(M. LEBRUN)

B.IX.17.

ML/sw- 1930-

12 OCT 1929

cette pelure pour A. VII. 7.

080

B.IX.17
Copie A.IV.7.

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
G.d.F./R.M. C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
R.1. INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

ROME, 5 Octobre 1929.

15251

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

10 OCT 1929 019902

11.10.29

Cher Monsieur Lebrun,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° B.IX.17 et je désire vous communiquer que j'ai pris les dispositions nécessaires afin que vous receviez les numéros de la Revue dans les différentes éditions, que vous avez bien voulu me demander.

Croyez, cher Monsieur Lebrun, à mes sentiments les meilleurs.

(Dr. L. de Feo, Directeur.)

Monsieur M. Lebrun
Chef du Service de Documentation
Institut de Coopération Intellectuelle
2, Rue de Montpensier
P A R I S.

(France)

Indexé A :
Feo
Institut int. du cinéma éducatif

Adresse Télégraphique "Intercine" Rome

B.IX.17

Rome

2 Octobre 1929.

Mon cher maître,

En effet, M. Focillon a eu la grande amabilité de me tenir au courant de tout ce qus vous avez décidé au sujet de votre remplacement au Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif. Finalement, et à notre grand regret, M. Roland Marcel s'est trouvé dans l'impossibilité de venir à Rome , par suite de la convocation du Conseil d'Administration de la Bibliothèque nationale. Nous avons regretté qu'il ne soit pas à même de se rendre à Rome, mais plus encore que votre état de santé vous ait empêché de le faire vous-même. Je puis ajouter que moi, tout particulièrement, je me faisais un plaisir de penser qu'avec vous et avec M. Focillon et sa femme nous pourrions faire quelques visites aux monuments dont abonde cette ville si belle. J'espère au moins, mon cher maître, que votre état de santé ira en s'améliorant, et qu'à mon prochain voyage à Rome, j'aurai le plaisir de vous serrer la main.

Veuillez croire, mon cher maître, à mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Indexé

M. Louis Lumière,
156 Boulevard Bineau
Neuilly sur Seine
(Seine)

B. 1 x. 17

30 sept. 1929

T E L E G R A M M E

D E F E O INTERCINE ROMA

ace

REGRETTE VIVEMENT SURCHARGE OCCUPATIONS
M'EMPECHE ASSISTER VOTRE CONSEIL
D ADMINISTRATION VOUS ENVOIE SOUHAITS
CORDIAUX

LUCHAIRE

Index
(de) Feo
Int. Int. Cinéma éducatif

30 SEP 1929

Ex: 3 p. 45
Munarty

86

B. IX 17

GENEVE

Le 27 Septembre 1929.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 25 Septembre 1929, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif, créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document Extrait N°45 du Journal Officiel) et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie au sujet de votre nomination (C. 467.1929.XII). Le premier de ces documents contient la liste des personnalités primitivement désignées pour faire partie du Conseil d'Administration. Le Conseil a nommé à une session ultérieure: MM. Curtis, Directeur de l'Institut de Recherches Culturelles de Berlin, Hankin, Inspecteur de l'Enseignement, du "Board of Education," en Angleterre, et Milliken, Secrétaire général de la "Motion Picture Producters and Distributors of America", Gouverneur de l'Etat de Maine.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire général,

INDEXÉ A

S.E. M. le Comte
Carton de Wiart,
Ministre d'Etat,
137, Chaussée de Charleroi,
Bruxelles.

87

B. IX 17

GENEVE

25 Septembre 1929.

Mon cher maître,

M. Focillon m'a écrit il y a deux jours pour m'informer que votre état de santé, quoique un peu meilleur, ne vous permettrait pas d'assister à la réunion de Rome. Je le regrette pour ma part très vivement et je vous présente tous mes voeux les plus sincères pour un prompt rétablissement.

J'avais suggéré à M. Focillon de vous prier d'intervenir auprès de M. Roland-Marcel pour qu'il vous remplace en cette circonstance. Je ne sais pas quelle a été la décision prise par vous à ce sujet, mais de toute manière, je serai entièrement à votre disposition après la réunion pour vous donner tous les renseignements dont vous auriez besoin au sujet des discussions et des résolutions qui auront été prises.

Je vous présente, mon cher maître, l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle,

Index

M. Louis Lumière,
156, Boulevard Bineau,
Neuilly-sur-Seine
(Seine)

88

13188
aa

B.IX.17 - A.VII.7 - 19.642

25 SEP 1929

JM/IF -

Monsieur le Dr. L. de Feo
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe éducatif
Villa Medioevale Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani
ROMA

Monsieur le Directeur,

Je tiens à vous exprimer nos remerciements pour l'envoi régulier de la "Revue internationale du Cinéma Educateur".

Vous avez bien voulu me signaler que notre Revue ne vous parvenait pas régulièrement. A la suite d'une enquête qui a été menée aussitôt dans notre Service de distribution, je puis vous assurer que l'exemplaire de "La Coopération intellectuelle", qui vous était destiné, a été expédié au fur et à mesure de sa parution, à l'adresse suivante: Institut international du Cinématographe éducatif, Villa Torlonia, Rome. Aucun de ces exemplaires ne nous a jamais été retourné. Toutefois, nous faisons, aujourd'hui même, compléter l'adresse par la mention "Via Lazzaros Spallanzani" et nous expédions immédiatement la collection complète de la Revue pour l'année écoulée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Chef de Section
Secrétaire de l'Institut

(L. LEVINSON)

INDEX A :

Inst. int. du cinéma

1 3051
aa

1 double suppl. pour A. ~~V. 3.~~ VII 7

B. IX. 17

19 SEP 1929

ML/SW-

Monsieur L. de F E O,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe éducatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M E

Monsieur le Directeur,

L'Institut international de Coopération intellectuelle a bien reçu le N° de septembre de la Revue de l'Institut International du Cinématographe Educatif, et l'expédition comprenait les éditions en cinq langues, ainsi que je vous l'ai récemment demandé.

Afin de compléter notre collection, je vous serais obligé de vouloir bien nous faire adresser les numéros de juillet et août, (éditions anglaise, allemande et espagnole) et de juillet (édition française).

En vous exprimant à l'avance mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Chef du Service de Documentation,

DLC

(M. LEBRUN)

INDEXÉ A :
Feo.
Inst. int. du Cinéma

90

B IX 17

Genève

Le I2 Septembre I929

Monsieur le Professeur,

J'ai appris avec regret par votre lettre du 9 septembre I929 que vous serez dans l'impossibilité de vous rendre à Rome pour la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil, ainsi que le Directeur de l'Institut et moi-même, en sommes désolés, mais nous comprenons très bien la force des raisons qui vous retiennent chez vous. Naturellement, vous serez renseigné par les procès-verbaux sur ce qui sera fait au cours de la réunion.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération Intellectuelle,

C v

INDEXÉ A :
Dr. Knoph
I3 Niels Juels
Oslo.

(5)

B. IX. 17
copie A. VII. 7

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

G.d.F./J.L.-D./I.I.
A.6.

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
I. INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
I. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
I. INTERNATIONALES INSTITUT FUR LEHRFILMWESEN
I. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

14873

27 SEPT 1929 - 019,642
Répondu le 24/9/29

Rome LI 10 Septembre 1929

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre B. IX.17- du 2 courant, j'ai donné les instructions nécessaires afin que la "Revue Internationale du Cinéma Educateur" vous soit régulièrement envoyée dans ses cinq éditions.

Je saisis cette occasion pour vous prier de bien vouloir régulariser l'envoi de votre Revue "La Coopération Intellectuelle" qui, malgré vos assurances, ne nous est jamais parvenue.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(Dr. L. de Feo - Directeur)

Indexé A :
Bul. Int. du cine. éduc
Feo
Cinéma

M. JULIEN LUCHAIRE
Directeur de la Commission Internationale
de Coopération Intellectuelle
2 Rue Montpensier

P A R I S (Palais Royal)

92

IX
B 11.17

Même lettre à

M. le Professeur FOCILLON:

Genève, le 6 septembre 1929.

Monsieur,

Me référant à ma lettre précédente, relative à la deuxième session du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif à Rome, j'ai l'honneur de vous informer que les séances auront lieu à la Villa Torlonia Via Lazzaro Spallanzani, et que la première séance commencera le 2 octobre à 10 heures, les séances de la Commission du Budget auront lieu également à la Villa Torlonia, le 1er octobre 1929.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

Dr. Hugo KRUSS,
Directeur Général de la Bibliothèque d'Etat,
Unter den Linden, BERLIN N.W.7.

Index A :
11 Cin. Educatif.

93

11 Dec. [illegible]

IX
B. XII. 17

Même lettre à:

Genève
Don Pedro Sangro y Ros de Olano.
Mademoiselle G. Mistral.
M. Louis Lumière.
Dr. H. Curtis.
Directeur, Bureau international du Travail,
M. de Halecki

le 6 septembre 1929.

Monsieur,

Me référant à ma lettre précédente, relative à la deuxième session du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif à Rome, j'ai l'honneur de vous informer que les séances auront lieu à la Villa Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani, et que la première séance commencera le 2 octobre à 10 heures.

Notre service de Distribution vous a déjà fait parvenir un exemplaire de l'ordre du jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

M. le Professeur de REYNOLD,
72 Greyerzstrasse,
BERNE.

Index

11 Cri. Educ.

94

IX
B ~~XII~~ 17

Same letter to:
Dr. Vernon Kellogg
Dr. Nitobé
Dr. Paranjpye
Mr. Carl Milliken
Mr. G.T. Hankin

GENEVA, 6th September 1929.

Dear Sir,

With reference to my previous communication concerning the second session of the Governing Body of the International Educational Cinematographic Institute at Rome, I now have the honour to inform you that the meetings will take place at the Villa Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani. The first meeting will begin at 10 o'clock on October 2nd.

Copies of the Agenda and of the other relevant documents have already been sent to you by our Distribution Service.

Yours faithfully,

Secretary of the Committee on
Intellectual Co-operation.

Professor Gilbert Murray
Yatscombe,
Boar's Hill,
Oxford.

I. I. Cin. Educat.

95

12861
aa

B.IX.17 - A.I.22
(19.082)

-2 SEP 19

LL/HP. 2/9.

Monsieur G. OPRESCU,
Secrétaire de la Commission internationale de coopération intellectuelle.
Société des Nations,
GENEVE.

Monsieur le Secrétaire,

Par votre lettre du 9 juillet, vous avez bien voulu nous faire connaître que la 2ème réunion du Conseil d'administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu à Rome le 2 octobre et les jours suivants.

Je vous remercie pour cette communication et ne manquerai pas de vous écrire si M. le Directeur se rend à Rome à cette occasion ou bien quel fonctionnaire de l'Institut il aura désigné pour le représenter.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Chef de section,
Secrétaire de l'Institut :

CK

(L. LEVINSON)

Index :
Oprescu
Cin. Educ.

12864 aa

B. IX. 17- (Italie A VII 7) 2 SEP 1929

ML/SW-

Monsieur L. de F E O,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M E (Italie)

Monsieur le Directeur,

Afin de permettre au Service de Documentation de faire connaître la revue éditée par l'Institut international du Cinématographe Educatif aux visiteurs de plus en plus nombreux qui viennent des divers pays consulter notre Bibliothèque, je vous serais particulièrement obligé s'il vous était possible de nous faire envoyer régulièrement les éditions, en plusieurs langues, de cette revue.

L'Institut du Cinématographe Educatif doit recevoir "LA COOPERATION INTELLECTUELLE" que nous lui adressons régulièrement chaque mois.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Chef du Service de
Documentation,

(M. LEBRUN)

DLL

Feo (de),
I. I. Cinéma Educ.
Pub.

97

B.IX.17

le 23 août 1929

NOTE POUR M. LE DIRECTEUR

M. Opresco nous signale que le Conseil d'administration de l'Institut du cinéma éducatif aura lieu le 2 octobre prochain et les jours suivants. La réunion du Conseil d'administration sera précédée d'une réunion de la commission du budget le 1er octobre. Nous recevrons l'ordre du jour de cette réunion ainsi que les documents s'y rapportant plus tard.

Croyez-vous pouvoir y assister ?

DLL

(L.L.)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Geneva. A IX 4 B

8th August 1929.

Dear Sir,

In the absence of M. Opresco, Secretary of the Committee on Intellectual Co-operation, I beg to acknowledge the receipt of your letter dated July 22nd 1929. I have taken note that if it will be impossible for you to attend the second meeting of the Governing Body of the International Educational Cinematographic Institute in Rome, Mr. Harold Smith, the representative of your Paris Office will follow the proceedings on your behalf.

Very truly yours,

AHK.

Member of Section.

Carl E. Milliken Esq.,
469 Fifth Avenue,
New York City.

99

B XX 17

Geneva.

8th August 1929.

Dear Monsieur De Feo,

In the absence of M. Opresçu I beg to acknowledge the receipt of your letter of August 2nd 1929. Mr. G.T. Hankin is in fact the fourth member elected by the Council in March 1929 to serve on the Governing Body and I regret that, by an oversight, his name has not been officially communicated to you. You will, I think, remember that his nomination was agreed upon by the Acting President of the Council, M. Scialoja and the representative of Great Britain, and that his appointment took place sometime after the Council met in March.

Mr. Hankin's full name and titles are: G.T.Hankin Esq. H.M.I. (His Majesty's Inspector), and his address is Queen Anne's Mansions, St. James' Park, London S.W.1.

Very truly yours,

Member of Section.

Indexé

Monsieur L. de Feo,
Director, International Educational
Cinematographic Institute,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME.

100

B.IX.17

Geneva.

8th August 1929.

Dear Monsieur de Feo,

You will remember that last year the report on the meeting of the Governing Body of the Institute submitted to the Council was printed here in Geneva and its cost subsequently defrayed by you. I should be grateful to know whether you would like to continue this arrangement in view of the next meeting of the Governing Body. The Secretariat is naturally quite ready to do so if you desire but, in conformity with administrative rules here we are obliged to send in a request for authorisation very soon.

In case this arrangement is to be continued I should also be glad to know whether the number of copies agreed upon last year for the use of your Institute, namely, 200 French and 150 English, is sufficient or whether you desire to increase it.

Yours very truly,

For the Secretary of the Committee on Intellectual Co-operation.

AHK.

Member of Section.

Monsieur L. de Feo,
Director, Institute of Educative Cinematography,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME.

101

B. IX. 17

GENEVE

Le 1er Juillet 1929.

Monsieur le Directeur,

J'ai consulté M. Dufour au sujet de votre lettre du 30 Juillet 1929 dans laquelle vous nous informez de la demande formulée par le Directeur de l'Office algérien du Cinématographe éducateur, concernant la question déjà discutée au Comité exécutif d'accorder le Haut Patronage de l'Institut à l'Exposition d'Alger.

M. Dufour et moi-même nous comprenons parfaitement votre point de vue, mais une question de principe, très importante, ne nous permet pas de le partager. Si une personnalité éminente, fût-elle Ministre, accorde son patronage à une entreprise quelconque, tout le monde sait que ce patronage ne veut rien dire et que la responsabilité de cette personnalité n'est nullement engagée. Ce n'est pas du tout le cas lorsqu'il s'agit de la Société des Nations; nous avons été sollicités d'innombrables fois d'accorder ce patronage et nous l'avons toujours refusé. Nous craignons beaucoup, M. Dufour et moi, que si cette fois, nous enfreignons la règle, nous ne soyons assaillis de tous côtés de demandes semblables. Tout dernièrement encore, la Commission de Coopération

INDEX A

M. L. De Feo,
Directeur de l'Institut
international du Cinématographe
éducatif,
Villa Torlonia,
1a, Via Lazzaro Spallanzani
Rome.

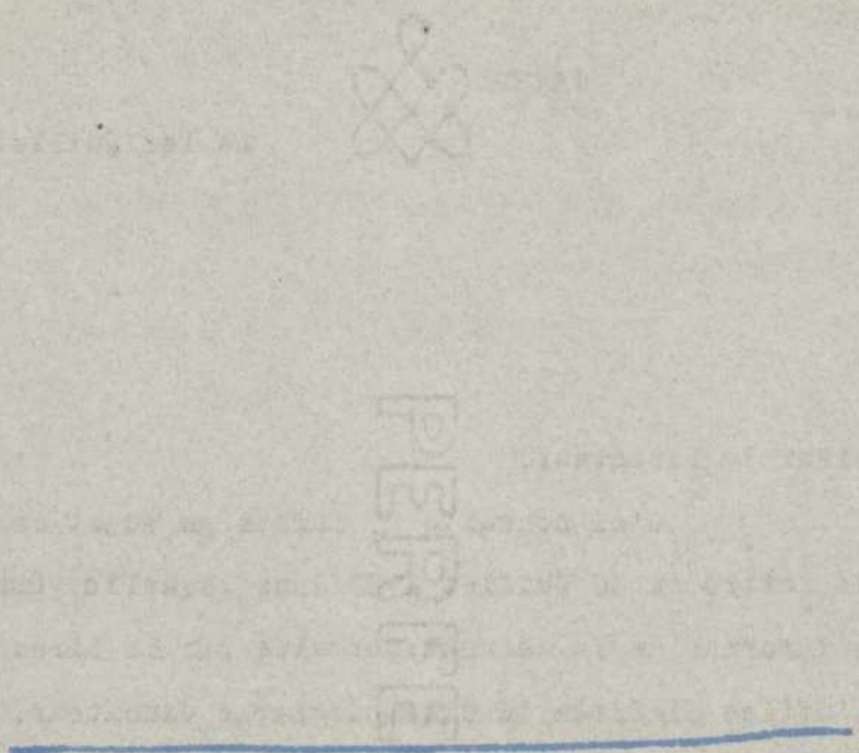

Intellectuelle, saisie d'une requête identique, a cru devoir répondre par la négative.

Que pourrait-on faire, pour accorder tout de même une certaine satisfaction à l'Office algérien? Je crois que vous devez invoquer la question de principe qui vous oblige, en tant qu'organe placé sous l'autorité du Conseil de la Société des Nations, à suivre la règle en vigueur à la Société pour ces sortes de questions. Ensuite, vous pourriez peut-être exposer vous-même quelque chose, ce qui serait une façon de marquer votre intérêt à cette entreprise. Vous pourriez peut-être aller plus loin et offrir vos bons offices, tant en ce qui concerne les renseignements, qu'en ce qui concerne les suggestions à faire quant à l'exposition elle-même.

Je ne crois pas que vous puissiez faire davantage; je me rends bien compte que vous serez un peu déçu par cette réponse, mais malheureusement, je ne vois pas la possibilité d'agir autrement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Communiqué à Monsieur Weiss

6.9.29

Vu

104

6.IX.29

B.IX.17

Genève

Le 31 Juillet 1929.

Monsieur le Président,

Le Conseil de la Société des Nations, à sa session de décembre 1928, avait chargé la Commission de Coopération intellectuelle d'étudier la question des rapports entre le cinématographe éducatif, la télévision et la radiophonie et de présenter des suggestions au Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif lors de la prochaine session du conseil.

La Commission de Coopération intellectuelle a entendu à ce sujet le rapport présenté par vous-même et par le Directeur de l'Institut du Cinématographe éducatif, M. de Feo, et s'est ralliée aux conclusions de ce rapport.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le procès-verbal de la Commission qui contient les discussions ainsi que la résolution adoptée à ce sujet, afin que les conclusions de la Commission de Coopération intellectuelle puissent être présentées au Conseil d'Administration de votre institut, comme la résolution du Conseil de la Société des Nations susmentionnée l'y autorisait.

En ma qualité de Secrétaire du Conseil d'Administration de l'Institut, je me réserve de préparer un rapport sur cette question, qui sera distribué

INLEXÉ A

Rocco.

S.E. M. Rocco,
Président du Conseil
d'Administration de l'Institut
du Cinématographe éducatif
ROME

105

aux membres du Conseil d'Administration en vue des prochains travaux du conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

B. XII.17

Geneva.

31st July 1929.

My dear Friend,

Dr. Vernon Kellogg writes me today informing me that unfortunately he will be unable to attend the meeting of the Governing Body of the Educational Cinematographic Institute. I remember you were good enough to tell me when in Geneva that it would be possible for you to take his place and I trust that this still holds good. I therefore invite you in the name of the Chairman of the Governing Body to attend this meeting. You will find attached a copy of the letter of invitation sent to Dr. Kellogg together with the agenda of the meeting.

Looking forward to the pleasure of meeting you in Rome,

I remain,

Sincerely yours,

Secretary, Committee on Intellectual Co-operation.

Professor O. de Halecki,
Tenigerbad,
s/Rabius,
Grisons.

107

B. FII.17
IX

Geneva.

31st July 1929.

My dear friend,

Dr. Vernon Kellogg and Professor Gilbert Murray inform me that they are both unable to attend the forthcoming meeting of the Governing Body. They will be replaced respectively by Professor O. de Halecki (Tenigerbad, s/Rabius, Grisons) and Monsieur Jules Destrée (45 rue des Minimes, Brussels) in case you have any communication for them.

Sincerely yours,

Secretary, Committee on
Intellectual Co-operation.

P.S. I enclose for your information a letter just received from Mr. G.T. Hankin.

Monsieur L. De Feo,
Director of the Institute of
Educational Cinematography,
Villa Torlonia,
ROME.

Indexo

B.IX.17

Genève

Le 31 Juillet 1929.

Monsieur le Président,

Lors de sa dernière session, la Commission internationale de Coopération intellectuelle a été saisie d'une lettre de l'Association britannique pour la Société des Nations concernant les droits de douane frappant les films éducatifs qui ont pour objet la Société des Nations. La Commission vous a prié, en cette occasion, en votre qualité de membre juriste, d'examiner cette question au point de vue juridique et d'essayer d'apporter une suggestion, d'accord avec la Section d'Information du Secrétariat.

Selon la recommandation de la Commission, cette question devrait être envisagée et étudiée par le Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif, à sa prochaine session.

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal de la Commission qui contient votre rapport et la discussion qui a suivi.

Je me réserve de présenter au Conseil d'Administration, lors de sa prochaine réunion, un petit memorandum à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

109

S.E. M. Rocco,
Ministre de la Justice,
Président du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe Educatif

B.IX.17

Genève

31 Juillet 1929.

Mon cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 Juillet 1929 m'informant que le Directeur du Bureau du Travail, étant dans l'impossibilité de participer à la réunion du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe éducatif, vous a chargé de le remplacer. Je me réjouis beaucoup de vous rencontrer de nouveau à Rome et de collaborer avec vous aux travaux de ce Conseil.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

INDEX A :

M. Maurette
Chef de la Division des
Recherches,
Bureau international du Travail,
Genève.

110

B. IX. 17

GENEVE

Le 23 Juillet 1929.

Monsieur le Professeur,

Je vous remercie de votre lettre du I9 Juillet I929. Je suis très content d'apprendre qu'il vous sera possible de participer à la prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif. Permettez-moi, cependant, d'attirer votre attention sur le fait que la première réunion aura lieu le 2 octobre et non pas le 1er comme vous l'écrivez. Ce n'est que la Commission du Budget qui se réunira le 1er et cela en vue d'un rapport au Conseil d'Administration. Mais ne faisant pas partie de cette Commission vous n'êtes obligé de participer qu'à la réunion du 2.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Co

M. le Professeur Ragnar Knoph
Niels Juels gt. I3
Oslo.

B° 180.

M. Levinson

B. ~~XII~~. 17
IX

Lettre envoyée à
De Reynold
Knoph
Krüss
Focillon
Don Pedro Sangro y Ros de Olano
Mistral
Lumière
Curlis

Genève

Le 9 Juillet 1929
L

Copie à titre d'information.

M.

Au nom du Président du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre part à la 2eme réunion de ce Conseil, qui aura lieu à Rome, le 2 Octobre 1929, et les jours suivants. La réunion du Conseil d'Administration sera précédée d'une réunion de la Commission du Budget, le 1er octobre 1929. Elle sera suivie d'une réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut. Les réunions se tiendront soit à Rome à la Villa Torlonia, soit à la Villa Falconieri, à Frascati. Je ne manquerai pas de vous en informer exactement dès que je serai en mesure de le faire. De toute manière, les séances auront lieu de 10 heures à midi 1/2 et de 3 heures à 6 heures. Vous recevrez, dès qu'ils seront préparés, l'ordre du jour de cette réunion et les documents s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir accuser réception de la présente lettre.

Veuillez agréer, M. , l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle;

à S.E. M. Rocco,
Ministre de la Justice,
Président du Conseil d'Administration
de l'Institut international du
Cinématographe éducatif,
ROME.

Indexé
Inst. Int. Cin. Educ.

112

M. [illegible]

DOSSIER :

B. IX. 17

FICHE DE RENVOI

CROSS REFERENCE

Voir dossier principal : A. 1. 25

Lettre N° : 11822

Date : 6.7.29 | 13.7.29.

Signataire : Service français de la SDN

Nous annonce que le comité exécutif de l'I.I.Cin.Educ. a décidé de s'abstenir de toute étude de la radiophonie, la télévision, etc

remerciements de cette communication.

.. 113

cette copie B. IX. 17

ML/SW-

13 JUIL 1929

(M B. IX. 23.)

Monsieur Luciano de F E O,
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M E

Monsieur le Directeur,

La Commission Internationale du Cinématographe d'Enseignement et d'Education Sociale publie un bulletin dont les différents exemplaires vous ont été envoyés.

Le Bureau de la Commission, réuni à l'Institut international de Coopération intellectuelle, le 8 juillet, a estimé que la publication des communiqués et des procès-verbaux, dans la Revue de votre Institut, ne pourrait présenter que des avantages aussi bien pour la Commission elle-même que pour l'Institut que vous dirigez.

Je vous serais donc reconnaissant de vouloir bien me faire savoir si vous acceptez cette proposition, afin que nous prenions nos dispositions vis à vis de la revue à laquelle nous confiions auparavant la publication première de nos textes.

Pour bien marquer notre désir de collaborer pour les questions de cinématographie, aussi bien avec l'Institut de Rome qu'avec l'Institut international de Coopération

.../...

intellectuelle, j'adresse une demande du même genre à son Directeur, Monsieur LUCHAIRE.

J'ai tenu à vous en informer afin de vous fournir tous les éléments utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la Commission,

(Dr. SAND)

M. Celarier

B.IX.17

Genève

Le 9 Juillet 1929.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la 2eme réunion du Conseil d'Administration de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu à Rome, le 2 octobre 1929 et les jours suivants. La réunion du Conseil d'Administration sera précédée d'une réunion de la Commission du Budget, le 1er octobre 1929. Elle sera suivie d'une réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut. Les réunions se tiendront soit à Rome, à la Villa Torlonia, soit à la Villa Falconieri, à Frascati. Je ne manquerai pas de vous en informer exactement dès que je serai en mesure de le faire. De toute manière, les séances auront lieu de 10 heures à midi 1/2 et de 3 heures à 6 heures. Vous recevrez, dès qu'ils seront préparés, l'ordre du jour de cette réunion et les documents s'y rapportant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle;

Même lettre envoyée à

1. Institut de Coopération intellectuelle, 2. Bureau international du Travail, 3. Dr. Vivaldi.

19082

M. Le Président,
Institut international d'Agriculture,
Villa Umberto I°
ROME.

INDEXÉ A :
Inst. Int. d'agric.
B.I.T.
Vivaldi.

116

B.IX

B. IX. 17

INDEX A :

Same letter to:
1 Murray
2 Dr. Kellogg
3 Dr. Nitobé
4 Dr. Paranjpye
5 Dr. Milliken
6 Mr. Hankin

Geneva

9th July 1929.

Sir,

On behalf of the Chairman of the Governing Body of the International Institute of Educational Cinematography, I have the honour to invite you to attend the 2nd meeting of the Governing Body, which will take place in Rome on October 2nd 1929 and the following days. The meeting of the Governing Body will be preceded by a meeting of the Budget Committee on October 1st 1929. It will be followed by a meeting of the Permanent Executive Committee. The meetings will take place either at the Villa Torlonia in Rome, or at the Villa Falconieri at Frascati. I shall not fail to inform you exactly about this as soon as I am able to do so. In any case, the meetings will be held from 10 to 12.30 and from 3 until 6. You will receive as soon as they are ready the agenda of this meeting and the documents relating thereto.

I shall be grateful if you will kindly acknowledge receipt of this letter.

I have the honour to be,

Sir;

Your obedient Servant,

Secretary, Committee on
Intellectual Co-operation.

Professor G. Murray
Yatscombe
Boar's Hill
Oxford.

Cette copie : B.IX.17
original : A.I.22

Copie.

No.19082

Société des Nations, Genève, le 9 juillet 1929.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la 2ème réunion du Conseil d'Administration de l'Institut international de Cinématographie éducatif aura lieu à Rome, le 2 Octobre 1929 et les jours suivants. La réunion du Conseil d'Administration sera précédée d'une réunion de la Commission du Budget, le 1er octobre 1929. Elle sera suivie d'une réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut. Les réunions se tiendront soit à Rome à la Villa Torlonia, soit à la Villa Falconieri, à Frascati. Je ne manquerai pas de vous en informer exactement dès que je serai en mesure de le faire. de toute manière, les séances auront lieu de 10 heures à midi 1/2 et de 3 heures à 6 heures. Vosu recevrez,dès qu'ils seront préparés, l'ordre du jour de cette réunion et les documents s'y rapportant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle:

signé: G. Opresco

M.le Directeur,
Institut International de
Coopération intellectuelle,
2, rue Montpensier,
PARIS.

Archives

M. le Directeur répondra à la lettre de M de Feo dans 3 jours

10/VI/29

C. Kumar

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

SOCIÉTÉ DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

J.L.=D./I.K.

ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

B.IX.17

12855

Il Direttore

3 JUIN 1929 ~ 017.321
Répondu le

Rome LI 27 = V = 29

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci=inclus, les procès=verbaux des séances de la 2e session du Comité Exécutif Permanent de notre Institut, aux travaux de laquelle vous avez participé.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me signaler les rectifications que vous jugeriez, éventuellement, utiles.

Je saisis cette nouvelle occasion pour vous prier d'agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma très haute considération.

(Dr. Luciano de Feo Directeur)

pièces jointes J.P.

Monsieur J. LUCHAIRE
Directeur de l'Institut International
de Coopération Intellectuelle de la S.D.N.
Palais =Royal
Rue de Montpensier 2,

(France) PARIS

INDEXÉ A :
Feo.
Inst. int. de cinéma

120

B.IX.17

Geneva

24th May 1929.

5B/II980/733.

Sir,

I have the honour to acknowledge the receipt of your letter of March 9th, 1929, and of the petition, enclosed therewith, addressed to the Council of the League of Nations by the President and by yourself on behalf of the International Reform Federation.

I have the honour to inform you that there exists in Rome, under the direction of the Council of the League, an International Educational Cinematographic Institute (Villa Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani). This Institute was created last year on the initiative and with the financial support of the Italian Government and placed at the disposal of the League of Nations. I send you herewith a copy of its statutes and regulations as approved by the Council and Assembly of the League.

I have the honour to be,

Your obedient Servant,

For the Secretary General:

Secretary of the Committee on Intellectual Co-operation.

INDEX

The Rev. Wm. Sheafe Chase, D.D.
Superintendent, International
Reform Federation,
206 Pennsylvania Avenue
Washington D.C.

9582
aa

15 MAI 1929

B. IX. 17.

ML/SW- 16703-

Monsieur L. de FEO,
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
via Lazzaro Spallanzani,
ROME

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la copie d'une lettre que j'envoie à l'un de nos correspondants et dans laquelle je fais allusion à l'Institut que vous dirigez.

Je viens précisément d'être avisé par M. OPRESCU que la prochaine réunion du Comité exécutif permanent aura lieu à Rome, les 21 et 22 juin 1929. Je ne suis malheureusement pas certain de pouvoir m'y rendre. En ce cas, M. LEBRUN me remplacera.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur,

INDEXÉ A :
Feo
Inst. Int. du Cinéma
Educatif

122

B.IX.17

The New York Public Library

Astor, Lenox and Tilden Foundations

OFFICE OF THE DIRECTOR

ADDRESS CORRESPONDENCE AND SHIPMENTS TO
THE DIRECTOR, THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
FIFTH AVENUE AND 42ND STREET, NEW YORK CITY
DH

New York, May 9, 1929

18 MAI 1929 ~ 016.956
Reproduction A.R.

Monsieur M. Lebrun, Head of the Reference Service
International Institute of Intellectual Co-operation
2 Rue de Montpensier (Palais-Royal)
Paris (1) France

Dear Sir:

We are in receipt of your letter of April 25, (SW/SW- 16332) relative to our request concerning the INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF. We thank you for the information given in your letter and shall as you suggest get in touch with the Director, Mr. de Feo.

Very truly yours,

E. H. Anderson
Director

Indexé
N.Y. Public Library
Inst. Cinéma Educatif.

B. IX. 17

GENEVA

6th May 1929.

Sir,

I beg to remind you that the next session of the Permanent Executive Committee of the International Institute of Educational Cinematography will be held in Rome on June 21st and 22nd 1929. The meetings will take place as usual at the Villa Torlonia from 10 to 12.30 and from 3 to 6 o'clock.

May I seize this opportunity to point out to you the disposition contained in Article 17 of the General and Administrative Regulations of the Institute regarding substitutes, in case the members of the Permanen Executive Committee are unable to attend the meetings. This disposition is as follows: "It is desirable that their deputies should be chosen from among the members of the Governing Body."

Therefore I shall be grateful, if you cannot attend the meeting yourself, either to send another member of the Governing Body or to inform me so that I may make the necessary arrangements.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Secretary, Committee on Intellectual Co-operation.

INLEXE A :

Dr. Paranjpye
India Office,
London.

124

B. IX. 17

Genève

6 mai 1929.

Mon cher ami,

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'envoyer vos projets pour l'ordre du jour du prochain Comité Exécutif Permanent. Je rappelle aujourd'hui aux membres de ce Comité que la prochaine réunion aura lieu les 21 et 22 juin, à la Villa Torlonia, comme d'habitude.

Votre tout dévoué,

INDEX A :

M. L. De Feo,
Institut international
du Cinématographe Educatif,
Rome.

B.IX.17

Same letter to:
1. M. Le Directeur
Bureau International du Travail
Genève
2. M. Le Directeur,
Institut International
de Coopération intellectuelle
3. Dr. Vivaldi,
Commissaire aux Comptes Adjoint
de la Société des Nations.

6 mai 1929.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu à Rome les 21 et 22 juin 1929. Les séances se tiendront comme d'habitude de 10 heures à midi 1/2 et de 3 heures à 6 heures, à la Villa Torlonia, 1A Via Lazzaro Spallanzani.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

INDEX

1) M. de Michelis,
Président de l'Institut International
d'Agriculture,
Rome.
2) B.I.T.
3) Vivaldi.

126

B.IX 17

le dossier à M. le Directeur

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE

SOCIETE DES NATIONS Genève LEAGUE OF NATIONS

DANS LA REPONSE PRIERE DE RAPPELER

NO.

6 Mai 1929

PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

-8°MAI 1929-016.703

Répondu le 13.5.29

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent de l'Institut international du Cinématographe éducatif aura lieu à Rome les 21 et 22 juin 1929. Les séances se tiendront comme d'habitude de 10 heures à midi 1/2 et de 3 heures à 6 heures, à la Villa Torlonia, 1A Via Lazzaro Spallanzani.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle,

M. Le Directeur,
Institut international de
Coopération intellectuelle,
2, rue Montpensier,
P a r i s.

ANNEXE A :

Florence
Inst. Int. du Cinéma éducatif

.. 127

B.IX.17

GENEVE

2 mai 1929.

5B/11474/733.

Mon cher Ami,

J'ai trouvé à mon retour de Londres la réponse que M. Lhéritier, Secrétaire général du Comité international des Sciences historiques, a envoyée à ma lettre dans laquelle je lui suggérais d'inviter l'Institut à se faire représenter à la 3ème assemblée générale du Comité, assemblée qui se tiendra à Venise du 6 au 8 mai 1929. Je vous en envoie copie de même que de la réponse que j'ai adressée à M. Lhéritier.

Je suis en train de lire maintenant les procès-verbaux du Conseil d'Administration. Je n'ai pas encore reçu ceux du Comité exécutif permanent et je me rappelle la conversation que nous avons eue à Genève et votre difficulté à établir le texte de ce dernier procès-verbal. Ne conviendrait-il pas, pour la prochaine réunion, de faire venir de Genève un rédacteur expérimenté ? Vous savez qu'ils ont une longue pratique chez nous et qu'ils sont capables de résumer en peu de pages des discussions assez compliquées. Vous auriez seulement à supporter les frais de voyage et de séjour. Si vous êtes d'avis que je devais me faire accompagner par un de ces rédacteurs je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'en informer assez tôt de manière à demander au chef du Service de faire les arrangements nécessaires.

Je vous prie d'agréer, mon cher Ami, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle:

Monsieur DE FEO,
Directeur de l'Institut international du cinématographe éducatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spalanzani,
ROME.

B. IX. 17

Genève, le 1er mai 1929.

Cher Monsieur et ami,

Je vous ai écrit le 16 avril 1929 pour vous demander quelles seraient la ou les personnalités roumaines les plus qualifiées pour écrire, dans le bulletin de l'Institut international du Cinématographe éducatif à Rome, des articles sur des questions relatives au cinématographe éducatif sous tous ses aspects, concernant notre pays.

Je viens de recevoir une lettre du Directeur de l'Institut, lettre dans laquelle il exprime le même désir. Je ne trouve rien de mieux que de vous en envoyer copie et de vous prier bien instamment d'essayer de lui donner satisfaction.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

INDEXÉ A :

Monsieur Kiritzescu,
Directeur de l'Enseignement
Secondaire au Ministère de
l'Instruction Publique,
BUCAREST

B. IX. 17

Genève, le 1er mai 1929.

Mon cher ami,

J'ai oublié de fixer avec vous, lors de votre séjour à Genève, le nombre d'exemplaires des documents rédigés ou ronéographiés au Secrétariat, dont vous auriez besoin pour les travaux de votre Institut. Si je prends comme modèle ce qui est en vigueur entre l'Institut de Paris et le Secrétariat, il en résulterait que je devrais vous envoyer une quarantaine d'exemplaires de ce qui est rédigé en français et une trentaine de ce qui est rédigé en anglais. Peut-être ce chiffre est-il un peu trop élevé pour les besoins actuels de l'Institut du cinématographe; en tous cas, je vous serais reconnaissant de me donner votre avis à ce sujet.

J'ai trouvé, à mon retour de Londres où je suis allé pour discuter avec le Président de la Commission l'ordre du jour de la prochaine réunion, votre lettre du 25 avril 1929. J'avais déjà écrit en Roumanie au Directeur de l'enseignement secondaire du Ministère de l'instruction publique, pour lui demander des précisions concernant la ou les personnalités qualifiées, en Roumanie, pour traiter des questions relatives au cinématographe. Vous trouverez ci-joint copie de cette lettre. Je vais lui écrire de nouveau aujourd'hui et lui envoyer copie de votre lettre, en le priant de faire tout son possible pour vous donner satisfaction.

M. Dufour-Féronce, en revenant de Berlin, a eu des échos de votre visite et des conversations que vous avez eues à Berlin. Il avait reçu également votre rapport à ce sujet. Il se réjouit beaucoup de voir l'impression favorable que vous avez eue comme suite à ces conversations et, en même temps, le désir sincère de collaboration qui semble exister des deux côtés. Je vous en félicite bien sincèrement.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus amicaux.

CO

Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

INIA A.

Monsieur Luciano De FEO,
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
ROME

130

voir coupure de la Vossische Zeitung 19.4.29

B. IX-17

Genève, le 19 avril 1929.

Mon Cher Ami,

M. Dufour me charge de vous remercier pour le télégramme que vous avez bien voulu lui envoyer de Berlin. Il a été très heureux de voir que votre séjour en Allemagne portera des fruits et que vous avez pu causer avec les personnalités les plus importantes intéressées dans la question du cinématographe.

Je vous envoie mes meilleures amitiés.

Secrétaire de la Commission de
Coopération intellectuelle:

Index A

Monsieur DE FEO,
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe éducatif,
Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M E

131

B. 1

B. IX. 17

16 avril 1929

Cher Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui la visite de M. De Feo, le Directeur de l'Institut international du Cinématographe éducatif à Rome. Comme vous le savez cet Institut a été créé par la Société des Nations à la suite d'une donation offerte à la Société par le Gouvernement italien. Le Gouvernement roumain s'intéresse beaucoup à cette affaire, et même il a alloué une subvention annuelle de 15.000 lire à l'Institut.

Le Directeur aimerait avoir pour son Bulletin un article écrit par un Roumain sur le Cinématographe éducatif, c'est-à-dire le cinématographe employé dans les écoles aussi bien que comme moyen d'instruction générale en Roumanie. Malheureusement, mes renseignements à ce sujet sont tout à fait incomplets. Voudriez-vous avoir l'amabilité de me citer quelques noms de personnalités capables d'écrire convenablement sur un tel sujet? Je vous en serais très reconnaissant.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle,

M. Kiritzescu,
Directeur de l'Enseignement Secondaire au Ministère de l'Instruction publique,
Bucarest.

CO. 132

B.IX.17

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

Prok/R.M./

12442

ROME, 30 AVRIL 1929.

Il Direttore

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

-3 MAI 1929 - 016.581
1R

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° B. IX. 17. du 25 courant, du contenu de laquelle j'ai pris bonne note et dont je vous remercie très vivement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

(Dr. L. de Feo, Directeur)

Monsieur M. Lebrun
Chef du Service de Documentation
Institut International de Coopération Intellectuelle
2, Rue de Montpensier
P A R I S.

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Indexé A
Feo
Inst. int. cinéma éducatif.

133

4788-c

B. IX. 17.

25 AVR 1929

SW/SW- 16332

E.H. ANDERSON, Esq.,
Director of
The New York Public Library,
476, Fifth Avenue
N E W Y O R K

Sir,

With reference to your letter of April 10th I beg to inform you that the documents relating to the INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF in Rome are published by the Institute in question, and that you need only get in touch with its Director, Mr. de FEO in order to obtain them.

The address of this Institute is as follows :

Villa Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M A

Yours truly,

(M. LEBRUN)
Head of the Reference Service.

(Anderson)
New York Public Library
Inst. Int. Ciné Educatif

cc. 134

8787 c
aa

B. IX. 17

25 AVR 1929

ML/SW-

Monsieur L. de FEO,
Directeur de l'Institut international du
Cinématographe Educatif à Rome
Villa Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani,
R O M E

Monsieur le Directeur,

Je m'empresse de vous transmettre ci-joint la copie d'une lettr que j'écris aujourd'hui même à M. E.H. ANDERSON, Directeur de The New York Public Library. Je dois vous ajouter que M. Anderson s'est adressé à l'Institut international de Coopération intellectuelle, car c'est en lisant notre revue (Numéro de janvier 1929) qu'il a eu connaissance des statuts de votre Institut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Chef du Service de Documentation,

(M. LEBRUN)

Index:
Feo
Int. Int. Cinéma Educatif
N. Y. public Library
Anderson

135

8332-C
aa

B/IX/17 - ~~A/III/21~~

(V copie A. 1.12)

JL/HP. 11/4.

12 AVR 1929

Monsieur G. de REYNOLD,
Président de la Commission nationale
suisse de Coopération intellectuelle
72, Greyerstrasse,
B E R N E .

Mon cher Ami,

Je lis dans "LE FIGARO" du 29 mars votre article sur l'Institut international du Cinématographe éducatif. Je vous remercie d'avoir mentionné que c'est à la suite de mon rapport de 1924 que toute cette affaire a été lancée.

Comme vous le savez, je viens d'assister, à Rome, à la session du Comité exécutif du nouvel Institut. Tout s'est parfaitement passé; la présence de M. Lumière a donné, à cette session, un relief tout particulier. L'accord est maintenant complet sur le programme et l'activité de cet Institut.

Bien cordialement à vous,

~~Directeur.~~

Annexé A :

Reynold
Cinéma éducatif

136

UN DON DE L'ITALIE A LA S. D. N.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DE CINEMATOGRAPHE EDUCATIF

Il y a quelque temps, en présence de S. M. le roi d'Italie, fut inauguré, dans la célèbre villa Falconieri, à Frascati, près Rome, l'*Institut international de Cinématographe éducatif*.

Cet Institut est un don fait par le gouvernement italien à la Société des Nations, et ce n'est pas le premier : il y a quelques mois avait eu lieu, à Rome même, l'inauguration officielle de l'*Institut international pour l'harmonisation du Droit privé*. Cela prouve que le fascisme a compris qu'il doit avoir, lui aussi, une portée universelle et affirmer son génie constructeur au milieu de toutes les autres forces qui travaillent maintenant à reconstruire un monde nouveau, en commençant par déblayer tous les débris et tous les plâtras du dix-neuvième siècle.

***

« Il n'y a pas de petit détail dans les affaires internationales », nous disait M. Alfredo Rocco, ministre de la justice, vice-président du Conseil italien, et en même temps membre de la Commission internationale de Coopération intellectuelle, du Comité de direction de l'Institut que dirige, au Palais Royal, M. Luchaire, président enfin du conseil d'administration de l'Institut international de cinématographe éducatif. Malgré la besogne écrasante et les responsabilités plus écrasantes encore qui pèsent sur lui, le ministre Rocco n'en est pas moins un modèle d'assiduité aux séances de Paris ou de Genève, et il compte surveiller lui-même, quotidiennement, la marche du nouvel institut qui est d'ailleurs un peu son enfant.

Mais il est encore une seconde raison qui devait conduire le gouvernement italien à fonder cet Institut, et à le fonder à Rome : la raison éducative. Qu'est-ce, en effet, que le fascisme? Un immense effort pour éduquer le peuple italien. Nous constatons le fait, sans discuter l'esprit, ni les méthodes. On comprend donc l'intérêt que le gouvernement italien, à commencer par son chef, devait porter au cinématographe comme instrument d'éducation. Rappelons ici l'*Unione Cinematografica Educativa*, en abréviation la L. U. C. E., dont le but est essentiellement éducatif. La manière dont elle est organisée et travaille est tout à fait exemplaire. Dans toute l'étendue du royaume, chaque entreprise cinématographique, pour chaque représentation, est tenue d'inscrire à son programme un film de la L. U. C. E. En outre, celle-ci possède des cinématographes-automobiles qui s'en vont jusque dans les plus petits villages, et les plus éloignés. L'intérêt national porté par l'Italie au film éducatif, les expériences acquises dans ce domaine, tout cela explique le geste généreux qu'à la suite et à l'exemple d'un premier geste français, elle vient de faire à l'égard de la Société des Nations.

La Société des Nations, en effet, se préoccupait depuis quelques années déjà du problème cinématographique. Car le cinéma comme l'imprimerie peut aussi bien moraliser que démoraliser ; il peut aussi bien apprendre aux peuples à se mieux connaître les uns les autres qu'exciter leurs passions ou leurs haines les uns contre les autres ; nous nous excusons de ces vérités à la La Palisse que nous exprimons sur un ton, qui ne nous est guère habituel, d'orateur pacifiste. Redevenons précis et marquons quelques étapes :

En 1924, à la suite d'un rapport de M. Julien Luchaire, la Commission de Coopération intellectuelle, que présidait alors M. Bergson, émit un vœu en faveur d'un catalogue international du film éducatif, et déclara qu'elle verrait avec plaisir la réunion d'un Congrès international du cinématographe. Sur l'initiative de la Commission française de Coopération intellectuelle, ce congrès se réunit à Paris du 27 septembre au 30 octobre 1926, pour aboutir à une petite commission internationale du cinématographe d'enseignement et d'éducation sociale. Au mois d'avril, fut fondée à Bâle, à la suite d'un autre congrès plus technique, plus spécialisé que celui de Paris, la Chambre européenne, aujourd'hui Chambre internationale du film d'enseignement (il faut retenir le nom de son secrétaire général et fondateur, M. G. Imhof, comme le spécialiste le plus qualifié pour tout ce qui regarde le film scolaire). Enfin, un congrès catholique international du cinématographe a siégé à La Haye, au mois d'avril de cette année, pour aboutir, lui aussi, à une commission permanente de laquelle fait partie M. le chanoine Reymond, de Paris.

Le problème était donc posé sur le plan international. Mais il manquait l'instrument, international lui aussi, assez fortement agencé pour le résoudre. Cet instrument, c'est l'Institut de Rome.

***

Comment est-il organisé ? Il y a d'abord un conseil d'administration de onze membres, chacun de nationalité différente. Ce conseil est nommé par celui de la Société des Nations. Y sont représentés : la Commission internationale de Coopération intellectuelle et ses quatre sous-commissions, universitaire, scientifique, des droits intellectuels, des lettres et des arts le Comité international de la Protection de l'enfance, puis, à titre consultatif, l'Institut de Coopération intellectuelle, le Bureau du travail, l'Institut international d'agriculture à Rome, enfin, cela va sans dire, le secrétariat de la Société desNations. Un membre hindou, un membre japonais, un membre sud-américain complètent, à titre individuel, ce conseil d'administration auquel on adjoindra plus tard encore deux ou trois experts. Le membre italien de la Commission de Coopération intellectuelle en est le président de droit: c'est M. le ministre Rocco. Celui-ci préside également le comité exécutif composé de cinq membres choisis dans le conseil d'administration, et qui se réunit trois fois l'an au siège de l'Institut. Ajoutons enfin que le directeur de ce dernier est M. Luciano de Féo, jusqu'ici directeur de la L. U. C. E. et président de la Chambre de Bâle : un choix qui s'imposait.

***

L'Institut a commencé son travail. Il l'a commencé dans d'excellentes conditions matérielles : le gouvernement italien l'a logé somptueusement dans la Villa Falconieri, où se trouve la direction et les services techniques, et dans la Villa Torlonia, où se trouvent les services administratifs ; les subsides qu'il lui alloue s'élèvent à environ 900.000 lires par an, à quoi viendront s'ajouter sans doute les subventions d'autres Etats ; il l'a enfin doté de tout le matériel nécessaire... Il a commencé avec d'excellentes méthodes : un personnel réduit qui ne s'augmentera qu'à mesure où augmentera le travail lui-même, et ce travail sera pratique et scientifique, au lieu d'être bureaucratique et paperassier.

Ce travail, enfin, que sera-t-il ? D'information et de liaison. En tout premier lieu, l'Institut va se mettre et s'est déjà mis en rapport avec tous les organismes officiels qui s'occupent du cinématographe éducatif, mais aussi avec toute organisation privée de caractère sérieux et désintéressé. Il ne s'agit point d'être une concurrence, ni de faire double emploi, ni d'entreprendre ce que d'autres ont déjà fait et peuvent mieux faire ; il s'agit au contraire de faciliter et de coordonner.

Le but de l'Institut est de travailler à la production, à la diffusion et à l'échange de films éducatifs. C'est un domaine immense : il va falloir l'explorer, le délimiter, voire le restreindre. Enseignement agricole et professionnel, hygiène et prophylaxie sociale, film scolaire, cinématographie auxiliaire du haut enseignement, des sciences, des lettres et des arts : ce seront là les quatre directions dans lesquelles l'Institut s'avancera pas à pas, suivant les besoins et les expériences. Il se documentera sur ce qui a été fait, sur ce qu'il reste à faire encore. Il rassemblera les éléments d'une cinémathèque et d'un catalogue international.

***

Nous le jugerons à l'œuvre. Nous nous bornons, pour le moment, à renseigner nos lecteurs sur cet Institut de Rome qui débute à peine, mais dont l'importance ne saurait leur échapper.

G. de Reynold.

Figaro 29 mars 1929

137

genèse et dans son essence juridique » :

— La loi de 1905 avait créé les cultuelles, les cultuelles n'ayant pu se former, leurs biens avaient été déclarés vacants. Ces biens, il s'agit de les attribuer aux diocésaines, conformément à l'article 10 de la loi de 1905... La séparation a été l'aboutissement d'une longue lutte. On a connu des périodes de tension et des périodes de détente. Demain, peut-être, connaîtrons-nous une période de conciliation. Qui s'en étonnera ?... Ne pourrions-nous pas essayer de liquider ainsi les batailles intérieures ? Nous n'arriverons pas à l'union totale qui supprime tous les problèmes, mais nous pouvons aspirer à limiter ce qui nous divise. C'est une de ces limitations que nous vous demandons de voter, et de voter tout de suite !

M. François Albert revint à la charge et fit un mot d'esprit :

— On dit souvent aux gouvernements : « N'abu- » sez pas de votre majorité! » Je lui dis aujourd'hui : « N'abusez pas de votre minorité. »

La question préalable fut alors mise aux voix et repoussée par 319 suffrages contre 245.

Le débat continuera ce matin.

***

En fin de séance, le député socialiste Uhry escalada la tribune avec beaucoup d'agilité et, s'y étant agrippé, protesta frénétiquement contre les incidents antiparlementaires qui se sont produits après les funérailles du maréchal Foch :

— Les combattants, dit-il, étaient venus de tous les points de France pour rendre hommage à leur chef. Le défilé a été brusquement interrompu. Ils ont éprouvé un mécontentement légitime. Mais ce qui est grave, c'est qu'au lieu de se tourner vers le gouvernement seul responsable, ils s'en sont pris au Parlement. Le mot d'ordre venait de M. Coty.

» Désormais, les députés seront-ils obligés d'avoir honte et de ne pas oser se présenter en public? Et le gouvernement laissera faire? Des agents de police ont dit à certains de nos collègues : « Ah! vous faites partie de cette bande de fainéants? » M. le président du Conseil se déclare républicain, prêt à défendre la République! Assez de mots, des actes! »

A cet agité, M. Poincaré répondit. Il répondit avec tristesse, tant ce débat était pénible, venant au lendemain de l'inoubliable cérémonie qu'on sait.

Il rappela longuement les détails d'organisation du cortège, puis, parlant de la lettre adressée par M. Rossignol, président de la Confédération des Anciens Combattants, au Président de la République, il regretta qu'elle contint les mots de « scandale prémédité ».

— Tous les drapeaux, massés, dit-il, avaient salué le corps au passage, puis sont venus un certain nombre de groupements d'anciens combattants, mais bientôt la foule s'est mêlée à eux, il y eut des femmes et des enfants. C'est lorsque le cortège a pris cet aspect assez fâcheux pour les spectateurs étrangers et surtout pour la famille, que l'on s'est demandé si le désordre n'allait pas s'accroître.

» M. Rossignol a terminé sa lettre en demandant des sanctions. Contre qui? Contre le gouvernement? Vous êtes là, messieurs. Contre les agents? On ne précise pas. Chose singulière, il n'y est pas question des incidents qui ont suivi les obsèques...

» N'exagérons pas. Il serait excessif de voir dans ces manifestations une tentative contre les institutions républicaines. Des braves gens ont été égarés. Il n'y a eu, en fait, ni arrestation, ni constatation d'aucun délit.

» Qu'on ne s'arrête pas davantage à ces incidents de mardi. En souvenir de Foch, dans un sentiment de piété nationale et de concorde, ne nous y attardons pas... »

Un socialiste, M. Rivière, reprit à son compte les griefs formulés déjà par M. Uhry, et rendit le gouvernement responsable des insultes qui ont été prodiguées aux députés.

— Le régime, dit-il, est, tous les jours, l'objet des plus véhémentes critiques. Liberté de la presse, dit-on ? Est-elle totale lorsque la richesse est maîtresse.

Le président du Conseil demanda alors le renvoi de l'interpellation de M. Uhry « à la suite », en posant la question de confiance. Cette question de confiance, il la retira, d'ailleurs, sur l'insistance de députés de la majorité, et le renvoi fut alors voté à mains levées.

d'aimer celui qui est à leurs yeux le [illegible] territoire.

Disciplinés jusqu'au bout, comprenant malgré leur tristesse que toute manifestation était déplacée devant la tombe glorieuse encore ouverte, les anciens combattants, pour la plupart, se sont dispersés, refoulant leur colère et leur désillusion.

Tant de sagesse et de modération ne doit pas égarer l'opinion du gouvernement. Les anciens combattants en ont assez. Il appartient au créateur de l'*Union Sacrée* de prononcer les paroles qui s'imposent et qui apaisent, d'arrêter par des mesures que tout le monde attend le développement d'un tel état d'esprit qui peut dresser demain et avec violence les anciens combattants du pays tout entier contre le gouvernement.

L'heure est venue, Monsieur le Président, de dire à ceux qui sont, quoi qu'on puisse penser, les fondateurs de la paix, que, désormais, les anciens combattants seront toujours à la place d'honneur parce que cette place, ils ne la doivent ni à la naissance, ni à l'intrigue, ni à la politique, mais à leur sacrifice et à leur sang.

Et, ici, ce n'est plus seulement au président du Conseil que je m'adresse, mais encore à celui qui est toujours fier d'avoir porté le képi de velours des chasseurs à pied ; au Lorrain ; à l'ami de Barrès ; à l'homme qui en débutant dans la vie politique comme représentant de Vaucouleurs a voulu se placer pour toujours sous le signe de Jeanne d'Arc qui est celui de la droiture et du patriotisme.

Lira-t-on dans les écoles le discours de M. Poincaré ?

M. Joseph Denais a adressé au ministre de l'instruction publique la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre.

» Le discours prononcé par M. le président du Conseil aux obsèques du maréchal Foch n'est pas seulement une magnifique page d'éloquence : il est une très haute leçon, illustrée par le plus noble exemple. Ne vous semble-t-il pas qu'il importerait que, dans tous les lycées, collèges et écoles de France, lecture soit donnée, en chaque classe, du discours de M. Poincaré ? Ne serait-ce pas le plus utile des enseignements ?

» Veuillez, Monsieur le Ministre, me permettre d'espérer que, partageant mon sentiment, vous donnerez les instructions nécessaires et agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération. »

Nouvel interrogatoire de Mme Hanau

M. Glard, juge d'instruction, a interrogé, hier, dans le courant de l'après-midi, Mme Hanau qui était assistée de ses défenseurs, Mes Alfred Dominique et Charles Biboud. Le juge désirait que la « présidente » fournisse des explications sur la façon dont les bénéfices réalisés étaient répartis entre les différents syndicats qui avaient été créés. Mme Hanau a déclaré qu'elle dirigeait elle-même cette répartition, d'après la liste des bénéficiaires qui recevaient des sommes proportionnelles à leurs versements.

M. Glard. — Mais sur quels éléments de comptabilité vous basiez-vous pour cela ?

Mme Hanau. — Je ne répondrai pas davantage, car l'expertise en cours vous permettra de vous fixer en temps utile.

M. Glard. — Mais dites-moi pourquoi la répartition des bénéfices avait lieu le 28 ; vous ne pouviez à cette date reporter les bénéfices du mois.

Mme Hanau. — Pourquoi ? J'arrêtais les opérations aux cours du 20 ; et les bénéfices réalisés étaient reportés sur le mois suivant ; le règlement des comptes se faisait chaque mois.

M. Glard. — Cependant les opérations à terme ne se liquident que le dernier jour du mois.

Mme Hanau. — Mais cela n'avait aucune importance, comme je vous l'ai dit, puisque les bénéfices réalisés à partir de cette date étaient reportés sur le mois suivant ; les opérations se renouvelaient donc constamment ; je n'attendais pas la fin de la liquidation qui ne jouait aucun rôle sur le dénouement des opérations et je prenais le cours du jour.

Mme Joseph, entendue ensuite, a confirmé les dires de Mme Hanau.

par le désastre de la Guadeloupe, par le programme naval, par certains travaux en sont la cause.

Une loi de finances accompagne le collectif. De ce projet, la commission a éliminé tout ce qui avait trait à l'augmentation des pensions.

Sur ce point, le rapporteur a pris position très nettement.

Le budget, dit-il, ne peut continuellement relever les traitements et les pensions.

Il faut veiller à ne plus augmenter les charges déjà énormes des lois de 1919 et de 1924. En 1929, ces charges dépasseront de 900 millions ce qu'elles étaient en 1928. Au total neuf milliards !

Et M. Charles Dumont pousse un cri d'alarme.

Il constate le retard apporté par les contribuables dans le paiement des impôts, symptôme inquiétant. Il signale le déficit sans cesse accru de notre balance commerciale et il conclut :

Une crise économique commence ; veillons !

M. Brard, auteur de toute une série d'amendements, voudrait les voir, les uns après les autres, trouver place dans le collectif. Ils concernent la perception de l'impôt sur les automobiles, l'application de la loi sur les débits de boissons, les caisses régionales de crédit, les coopératives.

M. Chéron répondra tout à l'heure en promettant au sénateur du Morbihan de prendre en considération, dans l'avenir, toutes les questions qu'il avait soulevées à condition que dans le présent il consente à retirer ses amendements.

Ayons confiance en l'avenir.

M. Cavillon fait montre d'un peu de scepticisme.

— Les taxes sur les tarifs de chemins de fer, dit-il, on en a parlé en décembre. Le ministre a promis d'examiner la question quand on discuterait le collectif ; il en fut de même d'un certain nombre de questions. Voici venir la discussion du collectif et encore une fois le temps manque !

Le sénateur de la Somme espère qu'à la rentrée on pourra aborder l'examen de problèmes graves qui ne peuvent être indéfiniment ajournés et il ajouta :

Nous sommes entrés dans une crise dont nul ne peut prévoir la fin. Notre déficit commercial a atteint 1.500 millions en janvier. Un milliard en février. Si les choses continuent il sera de 15 milliards à la fin de l'année.

M. Dominique Delahaye saisit l'occasion qui lui est offerte de réclamer une date ferme pour la discussion de son interpellation sur les emprunts-or.

Le sénateur de Maine-et-Loire entend que le gouvernement dise avec précision comment il entend indemniser les victimes de la loi du 28 juin 1928 ; comment et de quelle manière seront distribués aux créanciers français les 648 millions de francs-or d'avoirs russes en France; à quelle date l'U.R.S.S. sera invitée à faire offre de la quote-part qui lui incombe.

M. Dominique Delahaye dit que depuis le début de cette séance on a beaucoup parlé de la protection de l'épargne. Il ne suffit pas de parler, il faut agir. Il faut prendre des mesures pour faire cesser les pillages. Il faut mettre fin aux agissements de ceux qui ont pillé la « Banque Russo-Asiatique ».

Le sénateur de Maine-et-Loire parle ensuite de la loi monétaire de 1928, qu'il appelle « une mauvaise action et une mauvaise affaire ». Il faudrait modifier, dit-il, l'article 2 de cette loi en disant que la définition du franc n'est pas applicable aux contrats passés sous le régime du franc de germinal.

M. Massabuau partage cette manière de voir. Il estime lui aussi qu'un texte de loi « doit rappeler que le cours forcé n'a été institué qu'à l'intérieur ».

M. Henry Chéron répond aux orateurs. Il remercie d'abord la commission des finances de sa diligence et constata avec satisfaction qu'en dépit de quelques divergences l'accord sera facile entre les deux Assemblées.

Cet optimisme, notre grand argentier l'apporte dans l'examen de notre situation financière qui lui paraît beaucoup moins inquiétante qu'on s'est plu à la présenter.

Il constate qu'un courant s'est dessiné en faveur de certains dégrèvements. Il n'y est pas opposé, loin de là, mais il estime que pareille mesure ne peut avoir sa place dans la discussion d'un collectif. La réforme de notre fiscalité doit faire l'objet d'un plan d'ensemble.

Il promet à M. Delahaye de discuter dès la ren-

M. Lebrun

The New York Public Library

Astor, Lenox and Tilden Foundations

OFFICE OF THE DIRECTOR

B IX 17

ADDRESS CORRESPONDENCE AND SHIPMENTS TO
THE DIRECTOR, THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
476 FIFTH AVENUE, NEW YORK CITY
HO

New York, April 10, 1929

23 AVRIL 1929 - 016,332
Répondu le 24.4.29

Monsieur le Secretaire
Institut International de Cooperation Intellectuelle
2 rue de Montpensier
Paris, France

Dear Sir:

Can you tell us to whom we should write in order to secure the publications of the Institut International du Cinematographie Educatif (Rome). The "Statuts" were published in "Cooperation Intellectuelle" for January 1929, and it has occurred to us therefore that you may be able to tell us to whom application for publications should be made. We shall be glad to hear from you and shall be grateful for any information you may give us.

Very truly yours,

E H Anderson

E.H.Anderson,
Director.

Index
(Anderson)
N.Y. Public Library
Inst. Int. Cinéma Educatif, Rome.

138

B.IX.17

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FUR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

6425

Rome, li 29 Mars 1929.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Il Direttore

2 AVRIL 1929 ~ 015,824
Répondu le

Cher Monsieur Lebrun,

Lettre manuscrite envoyée de Rome par M. Lebrun pr offrir notes prises en séance après d'établir procès-verbaux

Je vous remercie pour votre aimable lettre du 27 et je vous sais gré de votre offre de mettre à ma disposition les notes que vous avez prises en séance pendant le Comité Exécutif Permanent. Mais étant donné que le procès-verbal provisoire est déjà en train d'être fait, je n'en ai pas besoin. Dès qu'il sera prêt, je me ferai un plaisir d'en remettre une copie à Monsieur Luchaire.

Je désire vous exprimer moi aussi tout le plaisir de vous avoir rencontré à Rome et d'être arrivé à une sympathique entente avec l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

(Dr. Luciano de Feo, Directeur)

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Monsieur Marcel LEBRUN
Institut International de
Coopération Intellectuelle
2 rue de Montpensier
(Palais-Royal)
PARIS 1er

Indexé

de Feo
Inst. Int. Cinématographe Educatif.

139

DOSSIER : B. IX. 17

FICHE DE RENVOI

CROSS REFERENCE

Voir dossier principal : B. IX. 23

Lettre N° : 15883

Date : 26. 3. 29

Signataire : Union des Films de France

désire renvoi, quand il paraîtra
Catalogue des films éducatifs de la Cinémathèque
Internationale d'enseignement — et d'éducation sociale

B.18.17

Geneva

5B/10952/439

23rd March 1929.

Sir,

I beg to acknowledge the receipt of your letter of March 19th 1929 in which you ask the Secretary-General of the League of Nations for information regarding the work of the International Cinematographic Institute in Rome. I have pleasure in sending you under separate cover a report to the Council of the League on the work of this Institute where I trust you will find all the particulars regarding its status and methods of work that may interest you. A descriptive brochure is also enclosed.

Very truly yours,

For the Under Secretary-General

AMK

Member of Section.

W.A. Villiers Esq.,
The General Electric Co. Ltd.,
Magnet House,
Kingsway,
LONDON W.C.2.

141

B.1.F

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

B.IX.17

Palace hotel Veneto Roma

Confermo arrivo domenica 19.5

Luchaire

22 MAR 1929

Ex.: 10h 20 :
Smarty

Index
Palace-Hotel

142

lettre emportée à Rome
par M. Lebrun

7795-C
aa

B. IX. 17

21.3.29 21 MAR 1929

JL/BL 21.3

Monsieur de FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe éducatif
Villa Torlonia
ROME

Mon cher Directeur,

Je m'excuse de répondre si tard à la lettre du 22 Janvier par laquelle vous avez, dès votre retour à Rome, exposé votre conception de la future collaboration entre nos deux Instituts.

Nous avons dû nous livrer à une étude approfondie et consulter divers services de la Maison.

Il importe en effet que notre échange de lettres soit d'une précision aussi parfaite que possible afin que nous puissions, aussitôt après la session de votre prochain Conseil de Direction, nous mettre sérieusement au travail.

Comme il vous l'a écrit de son coté, M. Lebrun arrivera à Rome non seulement avec l'indication de la partie de notre documentation cinématographique, que nous voulons mettre à votre disposition, mais avec les dossiers documentaires eux-mêmes.

Ainsi l'un des points les plus importants de notre collaboration se trouvera non seulement arrêté en théorie, mais pratiquement réalisé.

Indexé A

Feo (de)
Inst. Int. Cinéma Educatif.

Il résulte, de l'ensemble de votre lettre, un principe fondamental sur lequel je suis complètement d'accord.

Quelles que soient les affaires envisagées dans cette complexe question du cinéma éducatif, votre Institut sera chargé d'une façon exclusive pour chacune de ces affaires des rapports avec les milieux cinématographiques, tandis que le nôtre fera pour ces mêmes affaires la liaison avec les milieux pédagogiques, scientifiques, intellectuels, en général.

C'est là une conception très heureuse, puisqu'elle tient compte de la réalité des faits.

Il vous serait, en effet, très difficile, pour les seules questions cinématographiques, de vous constituer dans les milieux intellectuels un réseau de relations aussi étendu que le nôtre et, de notre coté, nous perdrions notre temps à essayer de doubler les relations très étendues et très choisies que vous avez et que vous aurez de plus en plus avec le monde du cinéma.

Remarquons que cette conception nous obligera à une collaboration très fréquente et très étroite, mais c'est précisément ce qui est désiré par tout le monde.

Cette méthode correspond bien, je crois, à ce que vous dites dans le § 1 de votre lettre. Nous aboutirions bien à des rapports "solidaires ou accouplés" suivant votre expression, en ce qui concerne la documentation et les interventions de toute nature relatives à la technique du cinéma éducatif, il n'est pas douteux que cette partie du programme ne soit du ressort de l'Institut de Rome (appareils - pellicules - fabrication - vente, etc..) ; inversement la consultation des membres du corps enseignant , l'étude de la méthode d'application du cinéma dans l'Enseignement reste du ressort de notre Institut.

En second lieu, la constitution d'un catalogue

raisonné des films éducatifs appartient à l'Institut de Rome auquel nous transmettrons tous les renseignements que nous possédons ou qui pourront nous arriver sur ce sujet.

3°) L'Institut de Rome aura mission exclusive de constituer un dépôt international des films éducatifs.

4°) Il aura mission également exclusive d'organiser les échanges internationaux de ces films.

Nous ne pouvons abandonner, comme vous l'avez bien compris (§ 4 de votre lettre), les problèmes spécifiques de nature juridique, les questions de droit d'auteur en matière de cinéma sont trop étroitement liées au problème généralde droits d'auteurs, et je crois que puisque l'Institut de Paris supporte la dépense d'un service juridique fortement constitué, il serait superflu d'imposer à celui de Rome la même dépense pour un objet identique.

Bien entendu, le Service juridique de l'Institut n'entreprendrait rien dans le domaine juridique spécial au cinéma sans une entente étroite, au préalable, avec l'Institut de Rome.

Vous songez certainement d'autre part - mais ceci ne me regarde plus - qu'en ce qui concerne les conditions du travail dans l'industrie cinématographique c'est avec le Bureau du travail à Genève qu'une entente est nécessaire; nous y veillons en ce qui nous concerne, c'est à dire pour les problèmes d'ordre juridique.

Dans tout ce qui précède, j'espère avoir bien interprèté les différents points successivement énumérés de 1 à 5 dans votre lettre du 2 janvier et je souscrirait à votre conclusion ainsi conçue : "en somme, on réaliserait, à Rome, la véritable et propre forme de l'Institut technique qui pourvoit à l'étude de tous les problèmes spécifiques, rassemble les documentations,

réalise le contrôle des films, rédige les catalogues internationaux, constitue la cinémathèque, etc... ,tandis que l'Institut de Paris approfondit et examine les problèmes qui peuvent avoir un intéret pour les classes intellectuelles ", avec cette légère addition que les problèmes spécifiques de caractère purement pédagogique et la documentation qui se rapporte aux besoins de l'enseignement sont du ressort de l'Institut de Paris.

Je joins à cette lettre un exemplaire du plan de documentation rassemblée par le Service d'Etudes Cinématographiques de l'Institut international de Coopération Intellectuelle relativement au cinéma éducatif.

Dès maintenant, je transmets à l'Institut international du Cinématographe éducatif, sauf entente avec le Bureau International du Travail pour les points qui l'intéressent directement, certaines parties de nos dossiers, en particulier de ceux qui figurent sous les rubriques : b, g, h, j, k, l, m, n, p, q, z.

Nous pourrions peut-être utilement envisager un échange périodique de fiches documentaires et d'indications bibliographiques portant sur les nouvelles entrées des bibliothèques de l'Institut International du Cinématographe Educatif et de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

Croyez, je vous prie, mon cher Directeur, à mes sentiments cordialement dévoués.

Directeur

B. IX. 17 i

1722-c
aa

19 mars 9

19 MAR 1929

Monsieur le Directeur,

Contrairement aux indications que je vous ai fournies par ma lettre d'hier, j'arriverai à Rome vendredi soir, 22 mars, par le train de 19h 15 et non pas samedi matin. Je vous serais donc obligé de vouloir bien me faire réserver une chambre à partir de vendredi soir.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Index

Monsieur le Directeur de l'Hôtel Bristol
ROME

147

17723 c aa B.IX.17

ML/SW- 19 mars 9

19 MAR 1929

Cher Monsieur,

Je vous remercie beaucoup pour votre lettre si aimable. Je descendrai à l'Hôtel Bristol, Piazza Barberini.

J'ai écrit à votre directeur que je me rendrai à la Villa Torlonia pour 10 heures. Voulez-vous venir me chercher à l'hôtel vers 9 heures 1/4. C'est avec grand plaisir que je pourrai ainsi m'entretenir avec vous en nous rendant à l'Institut.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Indexé

Monsieur Jean LOUIS-DOP,
Hôtel Flora
Via Vittorio Veneto
R O M E
Italie

2. Int. Coop. Intellect.

148

1

18 MAR 1929

B.IX.17. 18 mars 9

ML/SW-

Monsieur le Directeur de
l'Hôtel Bristol
Piazza Barberini
ROME

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'arriverai à Rome samedi matin 23 mars et que je compte y rester jusqu'au mercredi ou jeudi suivant.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire réserver une chambre comme d'habitude.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Chef des Services de
Documentation,

(M. LEBRUN)

Hôtel Bristol

1

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

B.IX.17

MARS 1929 - 115,444
Répondu le 19.3.29

Rome, le 14 Mars 1929.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Cher Monsieur,

J'ai gardé le meilleur souvenir de votre accueil si amical, au cours de mes nombreuses visites à l'Institut de Coopération Intellectuelle, en décembre dernier, et je me réjouis à la perspective de vous revoir à Rome, à la fin de ce mois, à l'occasion du Comité Exécutif de notre Institut. Mon père sera également tout à fait charmé de faire votre connaissance.

Je crois qu'il ne serait pas inutile que je puisse vous rencontrer avant la réunion du Comité Exécutif, aussi vous serais-je tout à fait reconnaissant, si vous pouviez me faire connaître le jour et l'heure de votre arrivée à Rome, ainsi que l'hôtel dans lequel vous comptez descendre.

Inutile de vous dire que je suis à votre entière disposition durant votre séjour dans la Ville Eternelle. En attendant le plaisir de vous y voir, veuillez croire, Cher Monsieur,

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Indexé :
Louis-Dop
Institut de Cinéma Educatif

150

à mes sentiments de sincère et bien vive amitié.

Jean Louis-Dreyfus

Hôtel Flora
Via Vittorio Veneto
Rome.

6786 bis c
aa

-7 MAR 1929

Une copie est classée A XI 6.

B/IX/17.
~~4765~~
15048
JL/HF. 28/2.

Monsieur de FEO,
Directeur de l'Institut international
du Cinématographe éducatif.
ROME.

Mon cher Directeur et Ami,

D'après votre lettre du 23 janvier, vous êtes maintenant de retour des Etats-Unis.

Je vous confirme que je serai à Rome le 25 mars. Je réserve pour ce moment des conversations utiles et tiens à vous dire que j'insiste ces jours-ci même auprès du Gouvernement français pour que l'affaire d'une subvention à votre Institut soit envisagée de la façon la plus favorable.

Nous avons le temps puisqu'il faudra une décision budgétaire à laquelle on ne pourra intervenir qu'en vue du budget de 1930, mais il faut préparer ces choses longtemps à l'avance.

A bientôt et bien cordialement à vous,

Le Directeur :

INDEX
Feo
Inst. Int. de Cinéma éducatif

B.IX.17

Genève

le 28 février 1929.

Mon cher Directeur,

J'ai été très surpris ce matin de recevoir votre lettre de Rome, lettre datée du 26 février 1929, puisque je vous croyais encore en Amérique. J'espère bien que l'arrivée ce soir d Marquis Paulucci nous apportera la clef de cette énigme.

Je vous remercie beaucoup du renseignement que vous m'envoyez au sujet de l'expédition aux différents membres du Conseil d'Administration de l'Extrait No.45 du Journal Officiel.

Bien que je n'ai pas eu dernièrement de nouvelles de vous j'espère bien vous rencontrer à Genève pour la prochaine session du Conseil, et je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

Le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle.

Index A
de Feo

Monsieur le Directeur,
Institut du Cinématographe educatif,
ROME.

60

153

B.14.14

B IX 17
f. d. n. A. 1. E2

Adresse télégraphique: NATIONS GENEVE

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

Genève

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER — PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

NO. — NO.

2 MARS 1929 - 015.005
Répondu le

le 28 février 1929.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 27 février 1929, j'ai l'honneur de vous informer que les frais des représentants des institutions qui, selon les Statuts, pourront participer aux séances des Commissions de l'Institut international du Cinématographe éducatif, et ne sont pas des membres de ces Commissions, sont supportés par les institutions qu'ils représentent. Les seules personnes dont les frais sont supportés par l'Institut du Cinématographe éducatif (Article 12 du Règlement) sont les membres du Conseil d'Administration et le Secrétaire.

Rome

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués,

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

G. Oprescu

Indexé A

Oprescu
Y.Y.C.E

M. le Directeur,
Institut de Coopération intellectuelle,
2 rue de Montpensier,
PARIS.

154

M. Lebrun

M. le Directeur a pris connaissance de cette lettre avant de partir pour Genève. Il vous prie d'en prendre connaissance

2. III. 29

SOCIÉTÉ [illegible]S

LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

4260

Roma li 27 Febbraio 1929

B. IX. 14

Il Direttore

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur Julien Luchaire
Direttore dell'Institut International de Coopération Intellectuelle
Rue Montpensier 2
P A R I S
=========

14 MARS 1929 - 015.048
Répondu le 21.3.29

Caro Professore ed amico,

non appena di ritorno a Roma, dopo la rapida mia visita negli Stati Uniti, tengo a farvelo sapere perché é mio vivo desiderio che le cordiali, affettuose, sincere conversazioni da Noi avute a Parigi nel mese di gennaio conducano a quella intensa collaborazione che - senza dubbio alcuno - potrà rafforzare le due Istituzioni.

Sono proprio lieto di dirVi che lo scopo del mio rapido viaggio é stato pienamente raggiunto: gli Stati Uniti di America entrano in pieno nel Nostro Istituto, collaborando a fondo, inviando uomini, materiale, notizie, pellicole, ecc. Ne sono proprio lieto! Ritengo che il prossimo Consiglio della Lega sia chiamato a nominare anche una eminente personalità Americana come esperto: alludo al Governatore Milliken, persona di altissimo valore intellettuale e morale, uomo che di fatto regge le sorti della cinematografia Americana.

Ho ricevuta o, per dir meglio, trovata al mio ritorno una lettera a firma "Pistolese" concernente richieste di informazioni per l'archivio e lo schedario cinematografico in seno al Vostro Istituto. Non é stato risposto perché essa ha la stessa data del Nostro incontro e, forse, il Pistolese non conosceva le intese cordiali fra Noi intervenute. Ci vedremo dunque a Roma alla fine di marzo? Quali prime forme ufficiali di collaborazione anche appariscente vogliamo realizzare?

Vi sarò molto grato se vorrete anche confermare i limiti generali dell'accordo e dire a Lebrun che sono a disposizione dell'Istituto per le notizie occorrenti al Suo servizio così come attendo quel materiale arretrato che il Lebrun doveva mandare!

Con i migliori saluti ed auguri ed al piacere di presto vederVi abbiatemi

Vostro Aff.mo
Gennaro Feo

Indexo

B. I. C. E.
Feo
Milliken

156

Adresse Télégrafique "Intercine" Roma

15 FEV 1929

B. IX. 17.

EC/SW- 14259

Monsieur R. PROKOPOWSKI,
Villa Medioevale Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani
R O M A.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la brochure éditée par l'Institut International du Cinématographe Educatif à l'occasion de son inauguration, que vous avez bien voulu envoyer à M. le Directeur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de Section et
Secrétaire de l'Institut,

Genève

B.IX.17

Genève, le 6 février 1929.

Cher Monsieur,

Je vous transmets ci-joint copie d'une correspondance échangée avec M. de Michelis au sujet d'une brochure qu'il a reçu de l'Institut international pour le cinématographe éducatif.

Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez m'expliquer ce malentendu, car je suis convaincu qu'il ne peut s'agir dans ce cas que d'un malentendu. Le document que j'ai envoyé à M. de Michelis, pour lui faire voir que les corrections et modifications concernant l'Institut d'Agriculture ont été insérées dans le texte définitif, est l'extrait N° 45 du Journal Officiel, janvier 1929, C.573 revisé, 1928.II.

Les observations de M. de Michelis s'expliqueraient elles peut-être par le fait qu'il aurait reçu, au lieu du document revisé, le texte primitif qui ne pouvait pas encore contenir les modifications en question.

Par la même occasion, je vous prie de bien vouloir nous envoyer le texte définitif des procès-verbaux de la première session du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif permanent de votre Institut.

Veuillez croire, Cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Indexé A :

Monsieur DE FEO
Directeur de l'Institut international
pour le Cinématographe éducatif
Villa Torlonia
1a, via Lazzaro Spallanzani
ROME.

B. 1k 14

DOSSIER :

B. Ix. 17

FICHE DE RENVOI

CROSS REFERENCE

Voir dossier principal : A. 1.38

Lettre N° : 5942-C.

Date : 7. II. 29.

Signataire : à Dufour-Féronce

Nous renverrons à poursuivre documentation cinéma scolaire au point de vue technique. Enverrons copie accord entre Rome et Paris.

159

B.IX.17 S840-C aa

-6FEV 1929

Brochure d'Inauguration

adresse:M. de FEO
Directeur
de l'Institut Interntaional
du Cunématographe Educatif
Villa Torlonia
ROME

160

DOSSIER : B. IX. 17

FICHE DE RENVOI

CROSS REFERENCE

Voir dossier principal : A. VII. 3

Lettre N° : 14.334

Date : 30. 1. 29

Signataire : Institut International Cinéma Educatif

Accuse réception brochures annoncés par nos lettres des 9 et des 11. I. 29.

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FUR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

1715

Rome 28 Jenvier 1929

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

-1 FEV 1929 - 014.278
Répondu le 15.2.29

B. IX. 17
V fdr A. V. 3

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre sous pli à part au nom du Directeur, la brochure qui a été éditée par notre Institut à l'occasion de son inauguration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Ing R. Prokopowski

(Ing. R. Prokopowski)

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Monsieur Jules L U C H A I R E
Institut International de Coopération Intellectuelle
2 Rue de Montpensier
P A R I S

Index
Inst. int. cin. éduc.
Prokopowski

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

1714

B. IX. 17
f. d. r. A. V. 3

Rome, 28 Janvier 1929

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

31 JANV 1929 - 014.259
Repondu le 2/2/29

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre sous pli à part au nom du Directeur, la brochure qui a été éditée par notre Institut à l'occasion de son inauguration.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

Ing. R. Prokopowski

(Ing.R. Prokopowski)

Bibliothèque
40.001 4

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Monsieur Marcel L E B R U N
Institut International de Coopération Intellectuelle
Palais Royal- 2 Rue de Montpensier.
P A R I S

Index
Inst. int. cinéma éduc.
Prokopowski

163

SOCIÉTÉ DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

B. IX. 17

28 JANV 1929 - 011.163
Répondu le

Il Direttore

Roma li 23 Gennaio 1929

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Mi le 8 a répondu

Prof. Julien Luchaire
Directeur de l'Institut International de Cooperation Intellectuel
2 Rue Montpensier
P A R I S

Communiqué à M. le Directeur

Caro amico,

io parto in questi giorni per gli Stati Uniti, per compiere una rapidissima gita al fine di incontrare i dirigenti la cinematografia mondiale. Conto di essere a Roma nuovamente non piu' tardi del 22 o 23 Febbraio. Così potrò mandarLe al mio ritorno un rapporto anche piu' interessante ed intessuto di elementi raccolti sul posto.

Io mi permetto di raccomandare vivamente a Lei ed a Roland Marcel la preghiera vissima che ebbi a dare. Sarebbe per me somma gioia constatare come la Francia sia la prima delle Nazioni a venire in aiuto dell'Istituto di Roma, così come a Roma disse il Marcel!

S.E.Rocco unisce la Sua alla mia preghiera.

Con i migliori saluti mi abbia

Luchaire
Luciano De Feo

Index...
Inst. int. du Cin. éd.
Féo.
Cinémat.

PM FABRIANO

UC 164

SOCIÉTÉ DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

B. IX. 17
M. Lebrun

Rome li 22 Janvier 1929.

ROMA – VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI – VILLA FALCONIERI

Il Direttore

25 JANV 1929 - 014.076
Répondu le 21. 3. 29

Cette lettre devra être vue par M. le Directeur dès son retour.
Porte

Cher Monsieur Luchaire,

A peine rentré à Rome, je désire vous exprimer mes remerciements les plus cordiaux pour l'exquise courtoisie avec laquelle vous avez bien voulu me traiter durant mon bref séjour à Paris, ainsi que l'expression de ma plus vive et sincère satisfaction pour l'accord réalisé entre nos deux Instituts. Du reste, je n'ai pas et je n'avais jamais douté de celui-ci; au contraire, j'avais toujours préconisé une belle forme de collaboration pratique et réaliste qui, sans aucun doute, se révèlera utile à nos deux institutions.

En passant par Genève, j'ai informé de la chose Monsieur Dufour, qui en a été particulièrement heureux, et à Rome j'ai mis au courant mon Président, S.E. Monsieur Rocco qui, déjà à mon départ m'avait exprimé son vif désir de réaliser une cordiale, étroite et sincère coopération entre l'Institut de Paris et celui de Rome.

C'est pourquoi, afin de pouvoir des deux côtés, informer respectivement nos comités, je crois utile de résumer les termes généraux de l'accord auquel nous avons abouti, et qui devra représenter un point de départ pour le développement d'une collaboration que je souhaite toujours plus grande.

1°) L'Institut de Rome, dans le développement de son oeuvre et pour l'accomplissement de ses finalités, lorsqu'il se trouvera en présence d'un problème ayant un caractère artistique, intellectuel, etc... et que, comme tel, il pourra intéresser l'Institut de Paris, ne manquera pas d'informer celui-ci au sujet de l'étude technique, documentaire, statistique, etc.. qu'il est en train d'accomplir. Et cela dans le but de pouvoir faire suivre au besoin le travail de l'Institut de Rome par une activité complémentaire de l'Institut de Paris, activité ayant pour but de mettre en lumière les rapports que le problème lui-même pourrait avoir et leurs répercussions sur la vie artistique ou intellectuelle des peuples.

Indexé A :
Leo. L. de
Inst. Int. du Cinéma Educ.

Monsieur Julien Luchaire
Directeur de l'Institut International de Coopération
Intellectuelle de la S.D.N. PARIS.

165

Les deux Instituts, dans ce but, pourront même se mettre d'accord, pour la rédaction de rapports solidaires ou accouplés, à la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle.

2°) L'Institut de Rome développera, -tout seul,- l'oeuvre vaste de documentation complète sur la législation cinématographique, sur le mouvement de la production et du commerce cinématographique, la compilation des catalogues internationaux, l'étude pratique des systèmes aptes à réaliser un plus grand échange de films éducatifs, etc...Dans ce même but, l'étude des problèmes techniques, les améliorations, les perfectionnements, les applications, etc..du cinématographe seront aussi uniquement développés par l'Institut de Rome, de même qu'il s'occupera des questions intéressant directement les rapports du cinéma avec l'agriculture l'éducation et l'hygiène sociale, les problèmes scolaires cinématographiques, etc...L'Institut de PARIS, pour éviter un double emploi, abandonnera l'oeuvre de documentation commencée par lui, et transmettra à Rome tous les dossiers rassemblés jusqu'à ce jour, et les nouvelles qui lui parviendraient à l'avenir.

3°) Etant donné ce qui est prévu à l'art.2°, l'Institut de Paris se réserve de demander à n'importe quel moment, à l'Institut de Rome, qui sera très heureux de les lui fournir, toutes les indications, informations ou nouvelles qui pourraient intéresser l'Institut de Paris pour ses problèmes connexes aux finalités propres à l'Institut lui-même.

4°) Certains problèmes spécifiques de nature juridique (par ex. les droits d'auteur) ou de nature générale pourront être étudiés en étroite collaboration par l'Institut de Rome avec les services juridiques de l'Institut de Paris, dans le but d'arriver en commun à un résultat désirable.

5°) Certains problèmes de nature nettement intellectuelle,- comme par exemple; celui des films artistiques,- pourront être étudiés par l'Institut de Paris quant aux répercussions que ceux-ci ont sur la vie intellectuelle des peuples, sauf à réaliser également à leur sujet les ententes opportunes dans le but de leur application pratique et concrète dans le domaine de la vie et de l'industrie.

Je pense que ce sont bien les deux bases. En somme, on réalisera la véritable et propre forme de l'Institut technique, qui pourvoit à l'étude de tous les problèmes spécifiques, rassemble la documentation, réalise le contrôle des films, rédige les catalogues internationaux, constitue la cinémathèque, etc.., tandis que l'Institut de caractère intellectuel s'intéresse, approfondit et examine les problèmes qui peuvent avoir un intérêt pour les classes intellectuelles, ou les touchent directement, ou se réfèrent à des sujets dignes d'une étude spéciale en raison des nécessités de ceux qui vivent des fruits du cerveau.

J'ose espérer que je suis parvenu à interprêter notre commune pensée, et je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Si nous sommes d'accord on pourrait déjà commencer cette étude sur les répercussions du cinéma de demain sur la vie intellectuelle et sur la culture des peuples.

Dans ce but, je vous serais particulièrement reconnaissant de me faire adresser éventuellement des questions à faire approfondir, ou bien de le faire directement.

(Dr. Luciano de Feo, Directeur)

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

D.[illegible]TH.
/R.M./

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FUR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

B. IX. 17
Vfdy A. VII. 3

Rome LI 19 Janvier 1929.

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Monsieur le Directeur de l'Institut
International de Coopération Intellectuelle
2, Rue Montpensier,
P A R I S.
(Service de documentation) n°B. IX. 17.

21 JANV 1929 - 013964
Répondu le A.R

Cher Monsieur Lebrun,

Nous avons reçu les bulletins et publications que vous avez eu l'obligeance de nous envoyer et vous en remercions infiniment.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Dr. Luciano de Feo, Directeur)

Adresse Telegrafique "Intercine", Roma

Indexé A :
Feo
Inst. cinéma éducatif.

DOSSIER :

B. IX. 17

FICHE DE RENVOI

CROSS REFERENCE

Voir dossier principal : B. IX. 15

Lettre N° : 13860

Date : 14. I. 29

Signataire : de Fe'o

Fel: sera à Paris aussi jeudi.

.. 169

B.IX.17 aa

Directeur de FEO

Institut Cinématographe

Villa Torlonia

ROME

Pouvez-vous assister réunion Commission Cinématographe jeudi I7, cinq heures. Prière télégraphier réponse.

LEBRUN

I2/I/29

12 JAN 1929

Ra: 13 heures

Martin

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Indexé A

Fw

170

5064-L
aa

B.IX.17

11 JAN 1929

~~B.IX.17~~

M.L./G.L.

Indexé A :

1) Monsieur L. DE FEO
Directeur
2de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Villa Torlonia
ROME

Mon cher Directeur,

Comme suite à ma lettre du 9 janvier, j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui, sous pli séparé, un premier envoi de brochures publiées par l'Institut International de Coopération Intellectuelle. Ce sont les suivantes:

The International Institute of Intellectual Co-operation.
"Ouvrages remarquables parus dans différents pays"
1924-1925-1926-1927 (4 brochures)
"Congrès International des Arts Populaires" (Prague 1928)
"Congrès International des Arts Populaires"
Prague, du 7 au 13 octobre 1928
"La Coordination Internationale des Bibliothèques"
(Rapports sur les centres nationaux de renseignements)
"La Protection Internationale du Droit d'Auteur"
(Contribution aux travaux préparatoires de la Conférence diplomatique de Rome pour la revision de la Convention de Berne)
"University exchanges in Europe"
"Cours supérieurs de vacances en Europe" 1928
"Bulletin de la Section d'Information" année 1928

Veuillez, mon cher Directeur, accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef des Services de Documentation:

(M.LEBRUN)

171

1980-a

B.IX.17

(une copie est classée A.VII 5.)

M.L./G.L.

Monsieur L. DE FEO
Directeur
de l'Institut International
du Cinématographe Educatif
Villa Torlonia
ROME

Mon cher Directeur,

Au cours de votre dernière visite vous m'avez exprimé le désir de recevoir régulièrement les différentes publications de l'Institut .

Je n'ai pas oublié la promesse que je vous ai faite de donner satisfactoon à votre demande et,par unprochain courrier vous recevrez une collection aussi complète que possible de différents Bulletins ou Publications de l'Institut International de Coopération Intellectuelle car,malheureusement un certain nombre de numéros sont épuisés .

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer le 16 janvier à l'Institut je vous prie,mon cher Directeur d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Chef du Service de Documentation:

Inst.
Feo
Int. Lit. Cie. Educ.

B.IX-17

GENEVE, le 17 ~~décembre~~ janvier 1929.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, ayant été informé à sa séance du 15 décembre 1928, que le Gouvernement italien avait accordé à l'Institut International du Cinématographe Educatif, en plus de la subvention ordinaire de 600.000 lires, une subvention complémentaire pour l'année 1929 s'élevant à 200.000 lires, et une somme de 90.000 lires pour frais de représentation, a bien voulu me charger de vous exprimer, en son nom, toute sa gratitude et ses remerciements pour ce nouveau geste de générosité.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général p.i.

P. 8 CB

Indexé A

Son Excellence
Monsieur Benito Mussolini,
Premier Ministre,
Ministre des Affaires Etrangères,
ROME.

B. IX. 17

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

Il Direttore

10 JANV 1929 - 013.717
Répondu le A.R.

Rome, 5 Janvier 1929

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

Adresse Telegrafique "Intercine" Roma

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du I5 Décembre dernier à laquelle étaient jointes les copies de la lettre que vous avait adréssée Mr.Filippo Ravizza Directeur de l'Institut International de l'Epargne à Milan, et de la réponse que vous avez faite à Mr.Ravizza.

Je tiens à vous remercier très vivement de cette nouvelle preuve de collaboration que vous donnez ainsi à notre jeune Institut du Cinéma.

Je profite également de cette occasion pour vous faire savoir que vous auriez intérêt - pour éviter tout retard - à nous faire adresser la correspondance à la Villa Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani, à Rome, et non pas à Frascati.

En attendant le plaisir de vous voir à Paris le I6 Courant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Renzo de Feo

(Dr.L.de Feo, Directeur)

Mons ieur Julien LUCHAIRE
Directeur de l'Institut International
de Coopération Intellectuelle de la S.D.N.
Palais-Royal
2 Rue de Montpensier 2
P A R I S (Ier)

Feo
Ravizza
I.I. Cin. Educ.
I.I. Epargne

174

pour B.IX.17

ORDRE DU JOUR

de la 8ème Réunion de
MM. les Délégués des Etats auprès de l'Institut International
de Coopération Intellectuelle

Mercredi 19 Décembre 1928

Séance du matin - 10 heures

I - Conférence diplomatique de Rome pour la révision de la Convention de Berne, concernant la protection internationale des oeuvres littéraires et artistiques.

2 - Inauguration de l'Institut International du Cinématographe Educatif. par M. le Directeur

3 - Congrès international des Arts populaires de Prague (octobre 1928).

4 - Exposition internationale des Arts populaires à Berne (1934).

Séance de l'après-midi - 3 heures

5 - Exposé de M. le Directeur de l'Institut, sur l'activité de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

6 - Divers.

-:-:-:-:-

B.IX-17

GENEVE

2 Janvier 1929.

Mon cher ami,

Je vous remercie de votre lettre du 29 décembre et de vos bons souhaits auxquels je suis tout à fait sensible. Je vous réitère tous mes bons voeux pour 1929 ainsi qu'à Madame De Feo et à l'Institut.

Le document définitif sera prêt dans jours. Dès que je serai en sa possession, je vous enverrai les exemplaires destinés à l'Institut. Je ne crois pas, cependant, que nous puissions mettre en un seul document le rapport de M. Scialoja et les autres documents. Cela détruirait toute l'économie du document final, parce qu'il faudrait changer la mise en pages, etc. Cependant, comme le rapport de M. Scialoja n'est pas bien long, on pourrait l'imprimer sur quatre pages et le coller sur les autres documents, de manière à en faire pratiquement un seul. C'est là une suggestion que je me permets de vous faire.

J'ai pris bonne note que M. Rocco et vous-même n'avez pas d'objection à ce que la prochaine réunion du Comité Exécutif Permanent se tienne pendant la dernière semaine du mois de mars. Je vous prie de penser à l'ordre du jour et de m'en envoyer le projet qui doit être préparé par vos soins. J'aimerais le recevoir aussi vite que possible de manière à le faire ronéographier et dis-

M. L. De Feo,
Directeur de l'Institut
International du Cinématographe Educatif,
Villa Medioevale Torlonia,
Via Lazzaro Spallanzani
Rome.

B.1K

tribuer aux membres du Comité. Vous pouvez être certain que M. De Michelis ne sera pas oublié.

Croyez, je vous prie, Cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Ext 45
Janv 1929

P.S. As M. Scialoja's report is already in print, for inclusion in the Official Journal of the League, I have enquired if it would be possible to have a "tirage à part" made of the report. This would perhaps be cheaper for you than printing it again in Rome. I am toldtthat a rough estimate of the cost is 15 Swiss francs per hundred copies; but you would have to wait until the Official Journal was printed before receiving your copies - that is, about a week. If my suggestion interests you, would you be good enough to let me know as soon as possible so that I may take the necessary steps to have the reprint made.

Copie destinée au B. IX. 17.

~~B.IX.18~~
B.IX.17

15 DEC 1929

Collat^on

M.L./HL.

Monsieur L. DE FEO
Directeur de l'Institut International
du Cinématographe Educatif,
Villa Falconieri,
FRASCATI, près ROME.

Monsieur le Directeur,

La communication mutuelle de la correspondance intéressant à la fois l'Institut International du Cinématographe Educatif et l'Institut International de Coopération Intellectuelle ne peuvent présenter que de réels avantages pour nos deux établissements, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint copie d'une lettre qui nous a été adressée par M. Filippo RAVIZZA, Directeur de l'Institut International de l'Epargne à MILAN, ainsi qu'une copie de la réponse que nous avons faite à cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur:

N°311

Jour B.IX.17

NOTE POUR M. LE DIRECTEUR.
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

J'ai l'honneur de vous informer que M. Jean DOP a reçu de M. DE FEO le télégramme suivant, daté de LUGANO IO décembre:

"Date de monvvoyage à Paris incertaine - vous conseille de rejoindre Rome où je serai avant le 20 courant."
Signé: DE FEO

IO/I2/28

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

pour B. IX. 17

NOTE POUR M. LE DIRECTEUR.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

J'ai l'honneur de vous informer que le Bureau Permanent de la Commission Internationale du Cinématographe d'Enseignement se réunira demain à 5 heures dans mon bureau.

Sur la demande de M. le Chanoine REYMOND, j'ai prié M. BENOIT-LEVY, Expert de l'Institut et Conseiller technique de la Commission, d'assister à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant:

I°) Préparation de la visite de M. DE FEO

2°) Rapports entre la Commission Internationale et l'Institut de Rome.

IO/I2/28

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

B. 17.7

SOCIÉTÉ DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

I. ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA
INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF
C. INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE
INTERNATIONALES INSTITUT FÜR LEHRFILMWESEN
E. INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

Rome, LI 4 Décembre 1928

Il Direttore

ROMA - VILLA MEDIOEVALE TORLONIA
VIA LAZZARO SPALLANZANI
FRASCATI - VILLA FALCONIERI

10 DEC 1928 12:82
A.R.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie beaucoup pour votre aimable lettre du 29 novembre. Je pense être à Paris environ le I2 ou le I3 de ce mois. En tous cas, comme je vais me rendre tout d'abord à Genève, je me permettrai de vous envoyer un télégramme de cette ville pour vous annoncer la date précise de mon arrivée à Paris.

Je serais heureux de pouvoir m'entretenir avec vous au sujet d'une collaboration cordiale et effective entre votre Institut et le nôtre.

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma meilleure considération.

Votre dévoué

Monsieur
Julien LUCHAIRE
Directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle
Rue Montpensier 2
PARIS Ier

Indexé
Feo
Inst. du Cinéma Éduc.

181

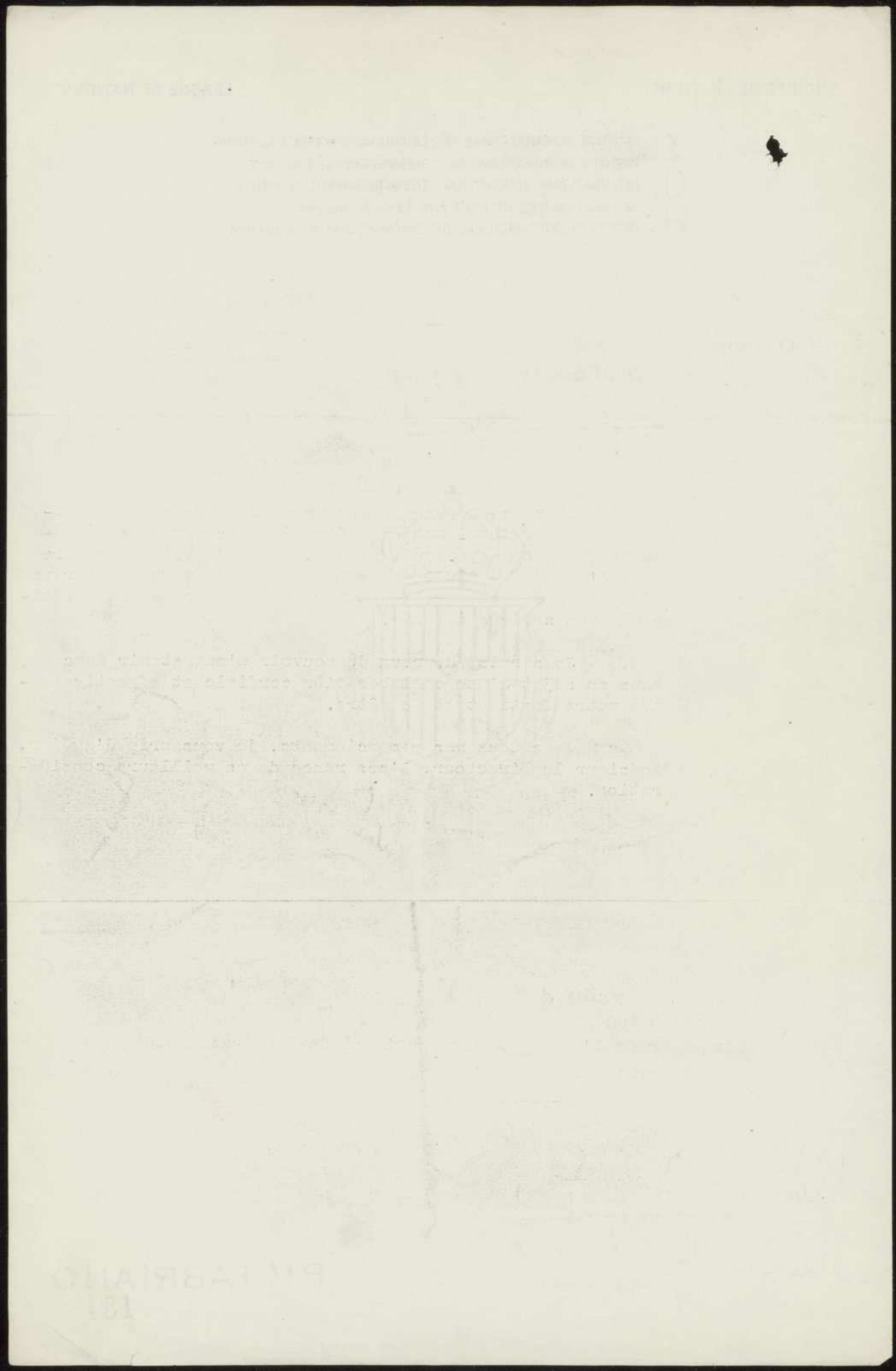

DOSSIER : B.IK.17

FICHE DE RENVOI

CROSS REFERENCE

Voir dossier principal : B.IK.1

Lettre N° : 12.598

Date : 29.XI.28

Signataire : Vi Borel

182

.L./HL.L./HL. 28/11/28

3967-C
aa

B.IX.I7

B.IX.I7

29 NOV 1928

Ce courrier est classé B.IX.21

Monsieur le Directeur,

Nous avons reçu la visite de M. Jean LOUIS-DOP, Rédacteur à l'Institut International du Cinématographe Educatif, qui a déjà commencé à travailler ici, en accord avec M. LEBRUN, Chef du Service d'Etudes Cinématographiques.

M. LOUIS-DOP a été mis en rapports avec M. CORNELISSEN, Rédacteur au Service d'Etudes Cinématographiques; il s'attache actuellement à constituer la base de la documentation que devra posséder l'Institut de Rome.

Vous devez, paraît-il, venir prochainement à Paris. Il conviendra que nous établissions alors les modalités de la collaboration entre votre Institut et l'Institut International de Coopération Intellectuelle. Aussi, afin de me permettre de prendre toutes dispositions utiles, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire connaître, si cela vous est possible, la date de votre arrivée, et aussi la durée approximative de votre séjour à Paris.

Si votre départ est dès maintenant fixé pour une date très prochaine, peut-être pourriez-vous m'en informer par télégramme.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur:

Indexé A :

2. Jean Louis-Dop

1 Monsieur Luciano DE FEO
3 (Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif,
Villa Falconieri, FRASCATI, près ROME.

183

B. IX. 17

FICHE DE RENVOI

(Cross Reference)

A. I.22, Opresen, 16.XI.28

Nous signale que la question de l'IJCE sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil S.d.N.

B. IX. 17

A. I. 22, Opresen, 16.XI.28

.C./HL.I5/11/28

3591-c

pour B.IX.17

Lettre originale est classée
B.IX.1

15 NOV 1928

Cher Monsieur,

M. Cornelissen m'a fait part de votre coup de téléphone, et de votre désir de visiter, lors de votre passage à Rome, l'Institut national du Film Educatif L.U.C.E. ainsi que l'Institut International du Film Educatif de la Société des Nations, qui vient d'être ~~organisé~~ inauguré

Je vous fais par conséquent parvenir ci-inclus une lettre d'introduction pour M. De FEO, Directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif et ancien Directeur de la L.U.C.E. Je suis certain que M. De FEO est la personnalité la plus qualifiée pour vous faire connaître en détail le fonctionnement des deux Instituts.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur:

Monsieur Lucien VIBOREL
Expert de l'Institut International de Coopération Intellectuelle,
66 bis, rue N.D. des Champs.
PARIS.

F.C./HL.I5/11/28

pour B.IX.17

fleure rayée et classée
B.IX.1

15 NOV 1928

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous recommander tout particulièrement M. Lucien VIBOREL, Directeur du Comité de Propagande du "Comité National Français de Défense contre la Tuberculose", et Expert de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

M. VIBOREL s'intéresse vivement à l'utilisation du film pour la propagande d'hygiène et l'éducation sociale. Il possède lui-même une filmathèque et emploie constamment le film en vue de la propagande.

M. VIBOREL serait désireux de pouvoir visiter en détail l'Institut National Italien L.U.C.E., ainsi que l'Institut International du Cinématographe Educatif de la Société des Nations. Je vous serais très obligé de vouloir bien faciliter, dans toute la mesure du possible le voyage d'études de M. VIBOREL.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur:

Monsieur le Com. Luciano DE FEO
Directeur de l'Institut International du
Cinéma Educatif
Villa Falconieri
FRASCATI, près ROME
ITALIE.

B.IX.I7

aa

De Feo Istituto internazionale cinematografo
ROMA

Tornando da Copenhague trovo suo gentile telegramma rinnovo rincrescimento mia assenza le invio migliori auguri per suo lavoro sia sicuro mia cordiale collaborazione

Luchaire

11 NOV 1928

Ex: 17.50
Martj

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

Indexé A :
Feo
Int. Int. Cinéma Educ.

187

TÉLÉGRAMME.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

UCHAIRE DIRECTEUR DE L INSTITUT
INTERNATIONAL DE COOPERATION
INTELECTUELE 2 RUE MONTPENSIER
PARIS

Signification des principales indications de service taxées pouvant figurer en tête de l'adresse.

..... = Urgent.	XPxfrs.. = Exprès payé.
[illegible] = Remettre [illegible] reçu	NUIT... = Remettre même pendant la nuit.
PC. ... = Accusé de réception.	JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
RPxfrs. = Réponse payée.	OUVERT = Remettre ouvert.
TC. ..... = Télégramme collationné.	
MP. ..... = Remettre en mains propres.	

Indications de service.

N°

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Timbre à date.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

ORIGINE.	NUMERO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE
			8 NOV 1928	0121	10

ROMA 29501. 80. 7. 22, 25. :

: REGRETTANT QUE VOTRE PRESENCE AIT MANQUE A L INAUGURATION
SOLENNELE DU NOUVE INSTITUT POUR LE CINEMATOGRAPHE EDUCATI
JE VOUS ADRESSE MES HOMMAGES CORDIALS AVEC LE SOUHAIT QUE
NOUS COLLABORIONS D UNE MANIERE TOUJOURS PLUS INTIME ET
TOUJOURS PLUS EFFICACE A UNE OEUVRE QUI EST COMMUNE.

188

: LUCIANO DE FEO :

1. de Feo. 2. Inst. Cinéma Educ.

B./IX.17

ROME
International Institute of
Educational Cinematography. November 4th 1928.
IA via Lazzaro Spallanzani.

V 1a.7.A.III.4
V for A.1.22

Dear Dr. Thompson,

I received with great pleasure your letter of October 23rd 1928 and I thank you immensely for your kindness in gathering the information about educational films in the United States for the Institute of Educational Cinematography. I transmitted a copy of your letter to the Institute which will have an administrative seat in Rome, at the Villa Torlonia, 1 A Via Lazzaro Spallanzani and a technical seat in Villa Falconieri, at Frascati. The parcel containing the material may be sent to the first address.

I shall not fail to inform the Governing Body at its first meeting this week of the good auspices under which it starts to work. The Director of the Institute will be certainly very pleased to come in touchewith you about all questions concerning educational films.

Yours sincerely,

Secretary, Committee on
Intellectual Co-operation.

Dr. J. David Thompson
American National Committee
on International Intellectual
Co-operation,
2101 B Street, Washington D.C.

B.IX.17.

Adresse télégraphique: NATIONS GENEVE

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER — PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

NO. — NO.

Rome, le 4 Novembre 1928
Villa Torlonia-Via Lazzaro Spallanzani 1/A

Monsieur,

20 NOV 1928 012346 X

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'invitation du Président du Conseil d'Administration de l'Institut du Cinematographe éducatif pour la séance d'inauguration de cet Institut, à la Villa Falconieri.

Une auto se trouvera à votre disposition à 2¾ à l'hôtel.

La séance d'inauguration sera suivie à la Villa Falconieri de la première séance du Conseil d'Administration lundi le 5 novembre à 18hs. du soir. L'ordre du jour de cette séance comporte:

a) Communications du Secrétaire
b) Nomination du Directeur de l'Institut.

Les documents nécessaires aux discussions des séances suivantes seront distribués à cette occasion. En même temps on communiquera aux membres du Conseil d'Administration le programme des jours suivants.

LE SECRETAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

G. Oprescu

Monsieur Lebrun

Hôtel Bristol

Piazza Barberini

ROME

(Oprescu)

INDEXÉ A : .. 190

Oprescu
Institut du C. E.

M.L./ HL. 28/IO/28

3192 L aa

B.IX.17

30 OCT 1928

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle m'a chargé de le représenter à la séance d'inauguration de l'Institut International du Cinématographe Educatif de Rome, ainsi qu'aux séances de travail du 6 novembre et jours suivants.

Je descendrai à l'Hôtel Bristol, et M. le Directeur de l'Institut International de Coopération Intellectuelle m'a informé qu'il en aviserait lui-même le Ministère des Affaires Etrangères à Rome.

Je compte arriver à Rome Dimanche 4 novembre dans la soirée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Chef du Service d'Etudes Cinématographiques:

(M. LEBRUN)

Indexe

2. II Cin. Educ.

1. Monsieur OPRESCU
Secrétaire de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle,
SOCIETE DES NATIONS
GENEVE

191

30 OCT 1828

3212-L
aa

30 OCT 1928

B.IX.17

29 octobre 8

JL/PM

Personnelle

Cher Monsieur le Ministre,

Ainsi que je l'ai communiqué télégraphiquement au Ministère des Affaires Etrangères, j'ai dû renoncer à mon grand regret à me rendre à Rome pour l'inauguration de l'Institut du Cinéma, et la première séance du Conseil d'Administration. Je serai remplacé par M.LEBRUN, chef du Service d'Etudes Cinématographiques à l'Institut. Il était absolument indispensable que ce fonctionnaire spécialisé assistât à cette première session et prît immédiatement contact avec les techniciens de votre Institut. Ma présence à moi-même était moins nécessaire. Comme nous aurions dû prendre sur nos propres crédits le voyage de M.LEBRUN, dans le cas où j'aurais moi-même accepté l'invitation de votre Institut, et que ces crédits de voyage sont ici à peu près épuisés, j'ai jugé nécessaire de faire cette économie, quelques regrets que j'ai à ne pas prendre part à une manifestation où j'aurais rencontré beaucoup d'autres membres de l'organisation de coopération intellectuelle. Il est vrai que cette circonstance même rendait ma présence moins nécessaire.

J'espère avoir une occasion prochaine de venir à Rome, ce sera dans tous les cas lors de la prochaine session du Comité exécutif permanent de l'Institut du Cinéma; d'autre part il serait bien utile que dès la formation de la nouvelle Commission nationale italienne le Directeur de l'Institut de Paris vint prendre contact avec

.....

Indexe A

Rome 1
k. I. Cin. Ed.

192

elle.

Recevez, je vous prie, cher Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération et de mes sentiments dévoués.

Le Directeur:

A Son Excellence
Monsieur ROCCO
Ministre de la Justice
ROME

aa

B. IX. 7

TELEGRAMME

Ministère des Affaires Etrangères ROME

Directeur Institut Coopération Intellectuelle empêché assister première session Conseil d'Administration Institut du Cinématographe sera remplacé par LEBRUN Chef Service d'Etudes cinématographiques qui descendra Hôtel Bristol.

29 octobre 1928

Luchaire

Ex: 17h-20
Martz

Indexé A

Min. Aff. Etr. Rome
Inst. Int. Cin. éduc.

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

194

JOC.

Genève, le 29 octobre 1928.

B.1x.17

Monsieur le Ministre,

Merci beaucoup de votre lettre qui m'apporte les derniers renseignements au sujet du personnel que je dois emmener à Rome.

J'ai pris bonne note que je dois fournir un traducteur d'anglais en français, deux précis-writer et mes deux dactylographes. Pour le reste, si j'ai bien compris votre lettre, vous y pourvoirez vous-même.

Je serai à Rome dès le 1er novembre. J'arriverai le matin et je descendrai, piazza Poli, Hôtel Oriente; je serai presque votre voisin. Je ne sais pas si M. Rocco ou M. Dufour ne voudront me voir dès mon arrivée. En tout cas, je serais très heureux si je pouvais vous rencontrer ce jour-là et causer un peu avec vous.

J'ai déjà mis sur papier les quelques idées qui doivent former le discours du Président du Conseil qui sera M. l'Ambassadeur Villegas. J'espère qu'il approuvera ce discours et qu'il voudra le prononcer à l'inauguration. Cependant, il doit y avoir un certain rapport entre le discours du Président du Conseil italien et celui du Représentant du Conseil de la Société des Nations. J'estime donc qu'il serait utile que vous ayez connaissance, pour le cas où M. Villegas approuverait mon projet, de ce qu'il prononcera à l'inauguration.

En attendant le plaisir de vous voir, Monsieur le Ministre, je vous prie d'agréer les assurances de ma haute considération.

Indexé A :

Monsieur le Ministre ROSSO,
Ministère des Affaires Etrangères,
Palazzo Chigi,
ROME

Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle.

195

B 156 a

B IX.17

27 OCT 1928

26 octobre 8

JL/PM 11791

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Je vous remercie de votre aimable lettre du 25 courant, et vous prie de transmettre aux autorités chargées de préparer l'inauguration de l'Institut International du Cinéma éducatif à Rome, tous mes remerciements pour l'obligeance avec laquelle on veut bien faciliter le séjour à Rome des délégués de l'Institut International.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur:

Monsieur le Chargé d'Affaires
du Royaume d'Italie
PARIS

Indexé A :
Boscarelli
Inst. Ciném. Educatif

196

GENEVE

25 Octobre 1928.

B.IX-17

V fdr A 1.22

5B/3508/3135.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 octobre 1928, par laquelle vous voulez bien m'informer de l'assentiment du Gouvernement italien à la modification de l'article 5 du Statut de l'Institut International du Cinématographe Educatif en vue d'élever à 14 le chiffre des membres qui composent le Conseil d'Administration de l'Institut, non compris le Président de ce Conseil.

En conséquence, je ne manquerai pas d'informer le Conseil que le texte définitif de cet article sera le suivant:

> "Le Conseil d'Administration se compose d'un Président et de quatorze membres, autant que possible de nationalités différentes, nommés par le Conseil de la Société des Nations.
>
> "Il doit comprendre, siégeant à titre personnel, trois membres de la Commission internationale de Coopération intellectuelle, dont le président et le membre italien: un membre de chacune des quatre sous-commissions de la même commission choisis parmi ceux qui ne font pas partie de la Commission plénière et un membre du Comité pour la Protection de l'Enfance de la Société des Nations. Ledit membre italien est, de droit, président du Conseil d'Administration."

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, avec mes remerciements, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

Indexé A :

Son Excellence
M. Grandi,
Sous-Secrétaire d'Etat,
Ministère des Affaires Etrangères,
ROME

197

8.17

B.IX.17

cvo. 6469

26 OCT 1928 011791

aa

Paris , le 25 Octobre 1928

Monsieur le Directeur ,

Comme suite à ma lettre du 13 courant , par laquelle j'ai eu l'honneur de vous faire part de l'inviation à l'inauguration de l'Institut International du cinéma éducatif à Rome et à la communication qui vous a été déjà faite par téléphone , je m'empresse de vous confirmer que cette carémonie aura lieu au siège même de l'Institut , c'est à dire à la Villa Falconieri , à Frascati , près de Rome , et non au siège de l'Institut international d'agriculture à Rome ; ainsi qu'il avait été annoncé précédemment .

J'ai communiqué à Rome que vous déscendrez à l'Hôtel Bristol à Rome , ainsi que vous avez bien voulu me le faire connaître , pour que les moyens de transport de Rome à Frascati soient mis à votre disposition .

Veuillez agréer , Monsieur le Directeur , les assurances de ma haute considération .

Le Chargé d'Affaires d'Italie

R. Boscarelli

Indexé A :
Boscarelli
Inst. Int. Cin. éd.

Monsieur
Le Prof. Lucien LUCHAIRE
Directeur de l'Institut International
de Coopération Intellectuelle

PARIS

198

B. IX-17

5B/7447/3135.

Sir,

I have the honour to acknowledge, with thanks, the receipt of your letter of October 1st by which you were good enough to inform the Secretary-General that you accepted the appointment as a member of the Governing Body of the International Educational Cinematographic Institute.

I beg to inform you that the 4th November being a national holiday in Italy, it has decided to hold the first meeting of the Governing Body on the 5th of November. The President of the Governing Body forward you, in due time, the necessary documents for the meeting.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

For the Secretary of the Committee on Intellectual Co-operation:

W v S.

Member of Section.

Indexe A.

Dr. R. P. Paranjpye,
c/o India Office,
London.

199

B·IX

B.IX.17

M. Lehmann

EXTRAIT

du Rapport de la Commission Nationale Norvégienne

de Coopération Intellectuelle

Lettre de M.Otto Grenness

du 24 octobre 1928

11899
A.III.3D

- A.65.1927.XII Genève, Septembre 16, 1927: rapport de la deuxième Commission de la S.D.N. à l'Assemblée sur la proposition italienne concernant la création de l'Institut cinématographique pour le film d'enseignement. Rapporteur: M.Gallavresi (Italie). Le Gouvernement italien a créé un tel Institut à Rome et en a offert la direction à la Société des Nations. Le Conseil de la S.D.N. doit prendre une décision sur cette question, d'accord avec le gouvernement italien et après avoir pris l'avis des organisations compétentes, notamment celui de la Commission internationale de coopération intellectuelle. -

GENEVE

23 Octobre 1928.

B.IX.17

V fdr A 12a

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, ayant pris connaissance de votre lettre du 17 mars 1928, a décidé, à sa séance du 26 septembre 1928, de vous donner la possibilité de participer à titre consultatif aux séances du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif. Il a modifié en conséquence l'article 6 des Statuts de cet Institut, dont le texte définitivement approuvé est le suivant:

> "Le Secrétaire Général de la Société des Nations pourra, soit personnellement, soit en se faisant représenter, participer à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Il en sera de même pour le Directeur de l'Institut international de Coopération intellectuelle; le Directeur du Bureau international du Travail et le Président de l'Institut International d'Agriculture pourront participer aux séances dans les mêmes conditions."

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que la séance d'inauguration de l'Institut international du Cinématographe Educatif aura lieu à Rome, le 5 novembre 1928, à 4 heures de l'après-midi, au siège de Rome de l'Institut, Villa Medioevale Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani, 5. Les séances du Conseil d'Administration de l'Institut auront lieu les

M. de Michelis,
Président de l'Institut
International d'Agriculture,
Hôtel Beau-Rivage
Genève.

B.IX.

jours suivants à une adresse qui vous sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour de la première session sera le suivant:

1) Nomination du Directeur,

2) Rédaction du texte des différents Reglements, conformément au Statut Organique,

3) Examen de la manière dont on doit appliquer dans la pratique l'obligation qui incombe au Conseil d'Administration, conformément à l'article 10 du Statut et au Rapport adopté par le Conseil de la Société des Nations à sa séance du 26 septembre,

4) Nomination du Comité de Direction,

5) Divers.

Dans l'espoir que personnellement ou par un délégué il vous sera possible de prendre part à cette session, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire Général p.i.

YS.

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE

SOCIETE DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

R Ch.

Genève, le 23 octobre 1928.

B. IX. 17. fd 1 A 12

26 OCT 1928 011782

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la séance d'inauguration de l'Institut international du Cinématographe Educatif aura lieu le 5 novembre à 16 heures non pas à l'Institut international d'agriculture comme il a été annoncé, mais selon les derniers renseignements que nous recevons de Rome à la Villa Falconieri, siège de l'Institut à Frascati.

La première session du Conseil d'administration de cet Institut commencera mardi, le 6 novembre avec l'ordre du jour ci-joint.

Vous seriez bien aimable d'envoyer d'urgence votre adresse de Rome au Ministère des Affaires étrangères, Palazzo Chigi, pour qu'on puisse en temps utile pourvoir aux moyens de transport nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

G. Oprescu

Monsieur J. Luchaire,
Directeur de l'Institut international
de Coopération intellectuelle,
2, rue de Montpensier,
PARIS.

Indexé A :

Oprescu
Lt. I. Cin. Edu.

203

B.IX.17
Vfdr A 122

GENEVE

Le 23 octobre 1928.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Secrétaire Général a désigné Mademoiselle Colin, Membre de la Section des Questions Sociales, pour suivre les travaux du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, au cours de sa première session.

Mademoiselle Colin s'occupe au Secrétariat de la préparation des sessions du Comité de la Protection de l'Enfance, qui est représenté dans le Conseil d'Administration par Don Pedro Sangro y Ros de Olano. Les frais de voyage de Mademoiselle Colin seront supportés par le Secrétariat de Genève et non pas par l'Institut du Cinématographe, comme c'est le cas pour les autres membres du Secrétariat qui assisteront aux réunions du Conseil d'Administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire de la Commission
internationale de Coopération
intellectuelle

Indexé A

Son Excellence
Monsieur Alfredo Rocco,
Ministre de la Justice
Président du Conseil d'Administration
de l'Institut International du
Cinématographe Educatif
ROME.

204

B.IX.

B.IX.17
V fm A. 22

Genève, le 23 octobre 1928.

Mon Cher Ami,

De retour de Prague, je trouve votre lettre du 15 octobre, au sujet de la réunion du Conseil d'administration de l'Institut de Rome. Vous trouverez ci-joint les documents qui ont été présentés au Conseil dans les différentes circonstances, lorsque cette offre a été discutée. Ils se rapportent surtout aux statuts dont le texte définitif est également ajouté à cette lettre. Malheureusement, je ne puis pas vous envoyer les procès-verbaux de la Commission puisqu'ils n'ont pas encore été imprimés. La session a été plus tardive que d'habitude et le Service de rédaction du Secrétariat n'a pas été en état de préparer le travail avant l'Assemblée, et cette dernière ayant duré tout le mois de septembre, le travail de préparation n'est pas encore terminé. Vous aurez cependant le texte provisoire ronéographié qui vous rendra, je l'espère, à peu près les mêmes services.

Je ne sais pas encore combien de jours durera cette session. L'inauguration aura lieu le 5 novembre à 4 heures de l'après-midi, au Palais Medioevale Torlonia. Les autres séances se tiendront dans un endroit que je vous communiquerai ultérieurement.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie d'agréer, mon Cher Ami, l'expression de mes sentiments les plus amicaux.

205

Monsieur le Professeur HALECKI,
Université de Varsovie
VARSOVIE

B.IX.17
Ver A 122

GENEVE

22 octobre 1926.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 8 du Statut de l'Institut International du Cinématographe Educatif, c'est le Secrétaire Général de la Société des Nations qui nomme le Secrétaire du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif Permanent de cet Institut, après consultation du Président du Conseil d'Administration.

Je me proposerais, si vous n'y voyez pas d'objection, de désigner à cet effet M. Oprescu, Secrétaire de la Commission internationale de Coopération intellectuelle, qui vous est déjà bien connu. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire savoir aussitôt que possible si vous êtes d'accord avec cette proposition.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général p.i.

Indexé A

Son Excellence
M. A. Rocco,
Président du Conseil
d'Administration de
l'Institut International
du Cinématographe Educatif,
Ministre de la Justice,
R O M E.

206

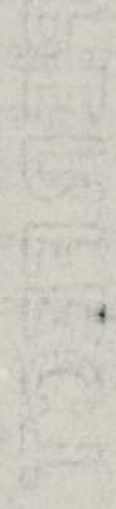

B. M.

M.L./H.L. I9/I0/28

2480-c
aa

20 OCT 1928

B.IX.I7
A.1.22

N°11.505

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 octobre m'informant que la séance d'inauguration de l'Institut International du Cinématographe Educatif aura lieu à Rome le 5nnovembre I928, dans les locaux de l'Institut International d'Agriculture.

Je compte prendre part personnellement à cette inauguration et aux séances du Conseil d'Administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Directeur:

5

Indexé A :

1. Monsieur OPRESCU
Secrétaire de la
COMMISSION INTERNATIONALE DE
COOPERATION INTELLECTUELLE
SOCIETE DES NATIONS
GENEVE.

2. Inst. Int. Ciném. Educatif.

207

2450-c

19 OCT 1928

B.IX.17

18 octobre 8

EC/PM 11527

Monsieur le Chargé d'Affaires,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 octobre, adressée à M.LUCHAIRE, et de porter à votre connaissance que M. le Directeur accompagné de M.LEBRUN, Chef du Service d'études cinématographiques, prendra part à la cérémonie d'inauguration de l'Institut International du Cinéma Educatif, le 5 novembre prochain.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire de l'Institut
de Coopération Intellectuelle:

Indexé A :
Boscarelli
Inst. Cinéma Educatif

Monsieur le Chargé d'Affaires d'Italie
4 Cité Varenne
PARIS

208

15 OCT 1929

B.IX.17

SOCIÉTÉ DES NATIONS — LEAGUE OF NATIONS

ISTITUTO INTERNAZIONALE PER LA CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMATOGRAPHE EDUCATIF — INTERNATIONAL EDUCATIONAL CINEMATOGRAPHIC INSTITUTE

INTERNATIONALES INSTITUT FUR LEHRFILMWESEN — INSTITUTO INTERNACIONAL DE CINEMATOGRAFIA EDUCATIVA

...

Dans la réponse prière de rappeler
N° 15

24 OCT 1928 011676

ROMA, 16 Octobre 1928

VILLA TORLONIA
Villa Medioevale Torlonia
Via Lazzaro Spallanzani

B. IX

Directeur de l'INSTITUT INTERNATIONALE DE COOPERATION INTELLECTUELLE

PARIS

Lundi, 5 Novembre, à 16 heures, aura lieu la inaugutation officielle de l'Institut Internationale du Cinématographe Educatif au siège de Rome de l'Institut : Villa Medioevale Torlonia, Via Lazzaro Spallanzani 5.

Mardi 6 novembre commencer la première session du Conseil d'Administration pour discuter l'ordre du jour suivant:

a) Nomination du Directeur
b) Rédaction du texte des différents réglements conformement au Statut Organique,
c) Examen de la manière dont on doit appliquer dans la pratique l'obbligation qui incombe au Conseil d'Administration, conformement à l'article 10 du Statut et au rapport adopté par le Conseil de la S. d. N. à sa séance du 27 septembre.
d) Nomination du Comité de Direction.

J'espère vivement que vous serez présent à l'inauguration ainsi qu"aux séances du Conseil et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaitre votre determination et, en même temps je vous serais obbligé de me dire dans quel Hotel vous avez l'intention de descendre afin que je puisse vous faire avoir le programme de la séance et tout autre renseignment.

Agréez Monsieur, mes salutations empressées.

LE PRESIDENT

Rocco

INDEXÉ A :
Rocco
Institut Int. du C. Ed.

209

cv. 6275

B. IX. 17

Paris, le 13 octobre 1928

16 OCT 1928 011527

Rép. 19.10.28

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que lundi, le 5 novembre prochain, aura lieu à Rome, au siège de l'Institut International d'agriculture l'inauguration de l'Institut International du cinéma éducatif.

Je suis chargé par mon Gouvernement, en portant à votre connaissance ladite date, de vous faire part de l'invitation qui vous est adressée par Son Excellence M. Alfredo ROCCO, Président de l'Institut International du cinéma éducatif, de vouloir bien participer à la cérémonie d'inauguration de l'institut ainsi qu'aux réunions du Conseil d'administration.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma haute considération.

LE CHARGE' D'AFFAIRES D'ITALIE

R. Boscarelli

Indexé A :
Boscarelli
Rocco
Inst. Int. Cinéma éducatif.

Monsieur
le Professeur LUCHAIRE
Directeur de l'Institut Internaltional
de coopération intellectuelle

PARIS

210

B. IX. 17
V par A 122

PRAGUE
Congrès des Arts Populaires,
Institut de Géographie,
Albertov, 6

11 octobre 1928.

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie bien sincèrement du télégramme que vous avez bien voulu m'envoyer, en réponse à celui que j'avais adressé moi-même à M. le Ministre Rocco.

J'ai pris bonne note et j'ai informé les membres du Conseil d'Administration que l'inauguration de l'Institut International du Cinématographe aurait lieu, non pas le 4 novembre, comme il avait été primitivement envisagé, mais le 5, et qu'elle se ferait dans les locaux de l'Institut International d'Agriculture. En même temps, je les ai informés que les autres séances auraient lieu à la Villa Falconieri, à Frascati.

Je vous communique les adresses des membres du Conseil d'Administration, afin que vous puissiez leur envoyer les invitations. N'oubliez pas, je vous prie, d'y spécifier également l'heure, qui n'est pas mentionnée dans votre télégramme d'aujourd'hui:

1. M. le Ministre Rocco,

2. M. le Professeur Gilbert Murray, Yatscombe, Boar's Hill, Oxford, (qui se fera remplacer, je crois, par M. le Ministre Destrée, dont l'adresse est: 45, rue des Minimes, Bruxelles),

3. M. le Professeur de Reynold, 72, Greyerzstrasse, Berne,

4. M. le Professeur Knoph, Université d'Oslo, Norvège,

5. Dr. Vernon Kellogg, National Research Council, B and 21st Street, Washington, D.C. ou son remplaçant. (Je n'ai pas encore reçu sa réponse à ma lettre l'invitant à faire partie du Conseil d'Administration).

Son Excellence M. Rosso,
Chef du Bureau pour la
Société des Nations,
ROME.

6. Dr. Krüss, Generaldirektor der Preussischen Staatsbibliothek, Unter den Linden, Berlin, N.W.7.

7. M. le Professeur Focillon, qui se fera remplacer par M. Roland-Marcel, Directeur de la Bibliothèque Nationale, Rue de Richelieu, Paris.

8. Mademoiselle Gabriela Mistral, aux bons soins de l'Institut de Coopération intellectuelle, 2 Rue Montpensier, Paris. (Peut-être pourriez-vous envoyer copie de cette invitation à l'Ambassade du Chili, à Paris)

9. Don Pedro Sangro y Ros de Olano, Membre du Comité pour la Protection de l'Enfance, 6 Calle O'Donnel, Madrid.

10. Dr. Nitobé, Kobinata Daimachi, Koishigawa, Tokio.

11. Dr. Paranjpye, C/O India Office, London.

Il me semble qu'on devrait avoir soin également de s'entendre avec une organisation d'autobus pour transporter tous les jours les membres du Conseil d'Administration de Rome à Frascati. C'est une question très importante, à laquelle M. Rocco et moi-même nous avions songé lors de notre dernier entretien.

En vous remerciant de votre aimable intervention dans cette affaire, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

PRAGUE
Congrès international des Arts Populaires,
Albertov 6

11 octobre 1928.

B.17 17

Mon cher ami,

Je viens de recevoir, à Prague, la lettre que vous m'avez envoyée le 6 octobre 1928 à Genève. Je suis très heureux que vous puissiez remplacer M. Focillon à la première réunion du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif. Votre rôle sera exactement le même que celui des membres de la Commission lorsqu'ils siègent au Conseil d'Administration de l'Institut de Paris. Vous recevrez de Genève où j'ai envoyé des instructions aujourd'hui une lettre accompagnée de l'ordre du jour de la prochaine réunion. La première séance se tiendra à Rome même à l'Institut International d'Agriculture, le 5 novembre. Les autres séances auront lieu à Frascati, à la Villa Falconieri, qui a été mis par le Gouvernement italien à la disposition de la Société des Nations, comme siège de cet Institut. Les frais de voyage seront supportés par le Gouvernement italien sur le budget de l'Institut. La question la plus importante qui sera discutée sera l'adoption des divers règlements qui permettront à l'Institut de fonctionner.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Indexé A :

M. Roland Marcel
Directeur de la Bibliothèque
Nationale,
P a r i s.

213

15 OCT 1928 011505 x

Rép. le 19.10.28

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE.

SOCIETE DES NATIONS

PRAGUE
Congrès international des Arts populaires,
Albertov, 6

LEAGUE OF NATIONS

11 octobre 1928.

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER

PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

2

NO.

NO.

B. IX. 17
V fdr A. 1. 22

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que suivant les renseignements qui m'ont été envoyés de Rome, la séance d'inauguration de l'Institut international du Cinématographe Educatif aura lieu le 5 novembre 1928, probablement dans la matinée, dans les locaux de l'Institut International d'Agriculture. Les autres séances du Conseil d'Administration se tiendront à la Villa Falconieri, à Frascati.

L'ordre du jour de la session comporte les questions déjà mentionnées dans le rapport de M. Scialoja, déjà adoptées par le Conseil à sa dernière réunion, auxquelles il faut ajouter la désignation du Comité Exécutif Permanent.

Dans l'espoir que, personnellement, ou par un délégué, il vous sera possible de prendre part à la session, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération Intellectuelle,

G. Opresco

M. le Directeur,
Institut de Coopération
intellectuelle,
2, rue Montpensier,
PARIS.

Indexé A

1. Opresco
2. Inst. Int. Cinéma Educatif

214

FICHE DE RENVOI

(Cross Reference)

B.IX.17

A.I.22, Opresco, 2 octobre.

Remercions de sa lettre du 26 sept. au sujet de la nomination du Conseil administratif de l'Institut Int. du Cinématographe Educatif.

R.I.P.

B. XI. 17.

A.I.22

Genève

Le 27 septembre 1928.

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe éducatif créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous acceptez cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.63 (1) 1928.XII), et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Éducatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

INDEX A

M. le Professeur Focillon,
26, rue des Fossés St-Jacques,
P a r i s.

B. IX. 17
A.I.22

Genève

Le 27 septembre 1928.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif créé grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous accepter cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.65 (1) 1928.XII), et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

INDEXÉ A :

Dr. Hugo Krüss,
Directeur de la Bibliothèque
d'Etat de Prusse,
38, Unter den Linden
B e r l i n.

217

Geneva

27th September 1928.

Sir,

I have the honour to inform you that the Council of the League of Nations decided, at its Meeting on September 26th, 1928, to request you to become a member of the Governing Body of the International Educational Cinematographic Institute which has been created at Rome with the help of a subsidy from the Italian Government.

I should be obliged if you would be good enough to inform me whether you accept this nomination.

I am enclosing herewith the text of the Statute of the Institute (Document C.63 (1) 1928 XII) and also a copy of the Report presented to the Council by the Italian Representative (Document C.509.1928.XII), which contains a list of those invited to serve on the Governing Body.

Trusting that you will find it possible to accept this appointment, I have the honour to invite you to attend the first meeting of the Governing Body which will be held at Rome on November 4th and the following days.

Travelling expenses and subsistence allowance for this meeting will be paid by the International Educational Cinematographic Institute.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant.

Secretary-General.

INDEXÉ A :

Professor Gilbert Murray,
Yatscombe,
Boar's Hill,
OXFORD.

Genève

27 septembre 1928.

Mademoiselle,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous acceptez cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.63 (1) 1928.XII) et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Veuillez agréer, Mademoiselle, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

INDEXE A :

Mademoiselle Gabriela Mistral,
a.b.s. de la Délégation du Chili,
Hôtel des Bergues,
G e n è v e.

219

B IX.1
22
A I

Genève

Le 27 septembre 1928.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous acceptez cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.63 (1) 1928.XII) et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

INDEXÉ A

Don Pedro Sangro y Ros de Olano.
6, Calle O'Donnel,
Madrid.

220

B. 1x. 17.
f. d. r. A. I 22

Geneva.

27th September 1928.

Sir,

I have the honour to inform you that the Council of the League of Nations decided, at its Meeting on September 26th, 1928, to request you to become a member of the Governing Body of the International Educational Cinematographic Institute which has been created at Rome with the help of a subsidy from the Italian Government.

I should be obliged if you would be good enough to inform me whether you accept this nomination.

I am enclosing herewith the text of the Statute of the Institute (Document C.63 (1) 1928 X11) and also a copy of the Report presented to the Council by the Italian Representative (Document C.509.1928.X11), which contains a list of those invited to serve on the Governing Body.

Trusting that you will find it possible to accept this appointment, I have the honour to invite you to attend the first meeting of the Governing Body which will be held at Rome on November 4th and the following days.

Travelling expenses and subsistence allowance for this meeting will be paid by the International Educational Cinematographic Institute.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

Secretary-General.

INDEXÉ A :

Dr. Vernon Kellogg,
National Research Council,
2101 B St,
WASHINGTON. D.C.

B 1 x 17
f. 1. 1 A. 1. 22

Genève

Le 27 septembre 1928.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous acceptez cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.63 (1) 1928.XII) et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

INDEXE A :

Son Excellence
M. Rocco,
Ministre de la Justice,
Rome.

222

B.17-17.
1.d.7-A.I22

Genève

Le 27 septembre 1928.

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous acceptez cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.63 (1) 1928.XII) et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

INDEXÉ A :

M. le Professeur R. Knoph,
Université d'Oslo
(Norvège)

B IX-17
1.a.2. A.1.22

Genève

27 septembre 1928.

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa réunion du 26 septembre 1928, a décidé de vous prier de faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif créé à Rome grâce à une subvention du Gouvernement italien.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer si vous acceptez cette nomination.

Vous trouverez ci-joint le texte du Statut de l'Institut (Document C.63 (1) 1928.XII), et un exemplaire du Rapport présenté au Conseil par le Représentant de l'Italie (Document C.509.1928.XII). Ce dernier contient la liste des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible d'accepter cette nomination, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la première session de ce Conseil qui se tiendra à Rome le 4 novembre et les jours suivants.

Les frais de voyage et l'indemnité de séjour pour cette réunion seront supportés par l'Institut International du Cinématographe Educatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

M. le Professeur de Reynold,
72, Greyerzstrasse,
B e r n e.

INDEXÉ A

224

B. IX. 17 - A.I. 22
V. f. de 3

29 SEP 1928 011248

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE.

SOCIETE DES NATIONS GENEVE LEAGUE OF NATIONS

26 septembre 1928.

DANS LA RÉPONSE PRIÈRE DE RAPPELER PLEASE QUOTE REF. NO. IN REPLY

NO. NO.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la première réunion du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif se tiendra à Rome le 4 novembre 1928.

Je ne sais pas encore si cette réunion aura lieu à la Villa Falconieri, qui a été mise par le Gouvernement italien à la disposition de la Société des Nations pour servir de siège à cet Institut, ou bien à Rome. Je ne manquerai pas de vous le faire savoir dès que je serai moi-même en possession de renseignements plus précis.

J'ai le plaisir de vous envoyer ci-joint le texte du Rapport approuvé par le Conseil à sa séance du 26 septembre 1928, qui contient les noms des personnalités invitées à faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle;

G. Oprescu

M. J. Luchaire,
Directeur de l'Institut
International de Coopération
Intellectuelle,
Paris.

Indexé A :
Oprescu
Inst. Cinéma Educ.

225

B 1x-17
Vf dr A I 22

GENEVE

21 septembre 1928.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 septembre 1928, et de vous remercier de m'informer que vous serez à Paris pour la prochaine réunion du Comité de Direction.

Je vous avais demandé également de m'informer aussi vite que possible de la date à laquelle vous aimeriez avoir à Rome la réunion du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe. Comme vous le savez, M. Dufour-Feronce se trouvera en Italie tout le mois d'octobre. Il aimerait que cette réunion ait lieu tout à fait à la fin du mois d'octobre ou au début du mois de novembre. Il vous appartient de décider laquelle de ces deux époques vous convient le mieux. Dans réponse de votre part, je me suis permis de vous envoyer aujourd'hui un télégramme pour vous demander d'urgence votre avis sur cette question. Il est nécessaire, en effet, que dans la lettre de convocation que le Secrétaire Général adressera aux personnalités désignées par le Conseil pour faire partie de ce Conseil d'Administration, soit indiquée la date à laquelle le Conseil d'Administration doit se réunir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de mes sentiments respectueusement dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Co

Indexé A

Son Excellence
M. Rocco,
Ministre de la Justice,
Rome.

226

B 1+-17

GENEVE

Le 18 septembre 1928.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception et de vous remercier de votre lettre du 15 septembre 1928, par laquelle vous voulez bien m'informer que l'offre faite par le Gouvernement italien à la Société des Nations, concernant la fondation et le maintien à Rome d'un Institut International du Cinématographe Educatif, a reçu l'approbation législative par le décret-loi du 6 septembre 1928 N° 2480 publié dans la "Gazzetta Ufficiale del Regno d'Italia" du 14 septembre 1928.

J'ai pris bonne note qu'en vertu de ce décret-loi, l'Institut International du Cinématographe Educatif est érigé en fondation autonome jouissant de la personnalité civile. J'ai noté également que le Gouvernement italien met à la disposition de l'Institut pour lui servir de siège, la Villa Falconieri, à Frascati.

Je ne manquerai pas de communiquer au Conseil et aux Membres de la Société des Nations les renseignements que contient votre lettre.

D'autre part, conformément au désir que vous voulez bien exprimer, j'inscrirai à l'ordre du jour du Conseil de la Société des Nations la question de la nomination du Conseil d'Administration de l'Institut, de manière que celui-ci puisse commencer à fonctionner

Son Excellence
M. le Président du Conseil,
Ministre des Affaires Etrangères,
ROME.

Indexe A
Mussolini (B.)

dans le plus bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,

les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

i

B 1X-17

f.d.r. B.1X.16
A I 22

GENEVE

14 septembre 1928.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à une demande que m'a adressée M. Imhof, de la Chambre Internationale du Film à Bâle, j'ai le plaisir de vous envoyer ci-joint le procès-verbal de la session du Conseil au cours de laquelle le texte définitif des Statuts de l'Institut international du Film Educatif a été approuvé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

Indexe

Dr. W. Guntner
Internationalen Lehrfilmkammer
Bochumstr.8
Berlin NW.21

i

B. IX. 17

f. dr. { B. IX. 16
A. I 22

GENEVE

14 septembre 1928.

Cher Monsieur,

Je vous remercie de vos lettres du 12 septembre 1928. J'ai lu avec intérêt l'information concernant la "Kinofoederation", mais je ne sais pas de quoi il s'agit. Dans les affaires du cinématographe, je me convaincs de plus en plus qu'il faut lire tout ce qui est publié par les revues et par les journaux avec la plus grande méfiance. Si les informations ne sont pas ~~fondées~~ inventées de toutes pièces, dans la plupart des cas, elles sont certainement assez tendancieuses.

J'enverrai avec plaisir à M. Gunther le document auquel vous vous référez.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle;

Co

Indexé

Dr. Imhof,
Chambre internationale du
film d'enseignement,
Bâle.

230

B. 1 K-17
1 fdr A I.22

GENEVE

11 septembre 1928.

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil a examiné à sa séance du 30 août les propositions faites par les organismes consultés par lui, et a approuvé le texte définitif des statuts de l'Institut International du Cinématographe. Il ne diffère pas de celui que nous avons examiné à la Commission de Coopération Intellectuelle au mois de Juillet dernier.

Le Secrétaire Général a envoyé ce texte officiellement au Gouvernement italien qui doit prendre les mesures nécessaires, conformément à ses lettres antérieures, pour lui donner l'approbation du pouvoir législatif, par un décret-loi, comme il l'a déjà fait au sujet de l'Institut International du Droit Privé, ou par une approbation du Parlement. J'ai discuté ces questions avec Le Marquis Paulucci et mon collègue Pietromarchi. Je crois qu'ils ont déjà envoyé à Rome un projet de réponse que le Gouvernement italien pourrait faire parvenir à la lettre sus-mentionnée du Secrétaire Général. C'est seulement une question de jours. Il reste entendu que dès que nous recevrons cette lettre, la question des nominations à effectuer dans le Conseil d'Administration sera mise à l'ordre du jour du Conseil. Il est très probable que ces nominatinns auront lieu pendant la session actuelle du Conseil, c'est-à-dire avant la fin du mois

Son Excellence
M. Rocco,
Ministre de la Justice,
Rome.

de Septembre. Le Marquis Paulucci serait d'avis de réunir le Conseil d'Administration aussi vite que possible et il me semble que vous étiez d'accord avec cette suggestion lorsque j'ai eu le plaisir de causer avec vous de cette affaire. Dans ce cas, on pourrait avoir une réunion soit à la fin du mois d'octobre, soit tout à fait au début du mois de novembre pour profiter du séjour en Italie de M. Dufour-Feronce, qui représentera sans doute le Secrétariat à l'inauguration de l'Institut et à la première session du Conseil d'Administration. Si tout va comme nous l'espérons, sans retard et sans délais inutiles, j'aimerais savoir quelle serait la date à laquelle le Secrétaire Général pourrait faire les convocations de ce Conseil d'Administration.

Mon ami Radulesco m'a informé que vous aviez été au Lido et que vous aviez eu l'occasion de rencontrer souvent M. Titulesco. Je m'en réjouis beaucoup parce que tout ce qui pourrait contribuer à fortifier vos relations mutuelles est de nature à rendre de grands services à l'amitié italo-roumaine.

Avec mes hommages respectueux à Dona Maria, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

C.D.

B. IX-17

V. p. 1 B. IX 16
A. I. 22

5B/960/733 GENEVE 11 septembre 1928.

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Secrétaire Général de la Société des Nations a bien reçu votre lettre du 8 septembre 1928 et m'a chargé de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa séance du 30 Août a pris connaissance des modifications proposées par la Commission de Coopération intellectuelle, le Comité pour la Protection de l'Enfance et le Bureau international du Travail, consultés par lui au sujet du projet de Statut de l'Institut International du Cinématographe Educatif présenté par le Gouvernement italien.

Vous trouverez sous ce pli les procès-verbaux de la séance du Conseil où cette question a été discutée, qui contiennent le texte du rapport ainsi que celui des statuts définitifs tels qu'ils résultent des discussions du Conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle:

Indexé A

Dr. G. Imhof,
Chambre Internationale du
Film d'Enseignement,
19 Munsterplatz,
Bâle.

B 17 - 17

1

5B/5508/3135 G E N E V A 6th September 1928.

Dear Miss Zimmern,

You were kind enough to send a letter on August 31st. 1928, to the Secretary General of the League of Nations, enclosing a letter signed by yourself and endorsed by the Joint Standing Committee of Women's International Organisations.

The Secretary-General asks me to thank you for this letter and to say that unfortunately it came too late to be included in the list of communications emanating from international non-official organisations and to be brought to the attention of the Council when the statutes of the International Educational Cinematographic Institute were discussed and approved by the Council.

I had the pleasure of receiving a visit from Mrs. Ogilvie Gordon and Mrs. Corbett Ashby, with whom I discussed the matter thoroughly. They were kind enough to promise me a list of women whose activites are closely connected with the educational film, and who belong to countries not represented in the Governing Body of the Institute. This list will be kept in mind when a committee of experts is appointed to discuss questions connected with the activity of the Institute.

For your information, I enclose a copy of the statutes as adopted by the Council.

Yours very truly,

Secretary of the Committee on Intellectual Co-operation.

Indexé A

Miss Zimmern,
17 Boulevard Helvétique
GENEVE

234

B 17.17

GENEVE

4 septembre 1928.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société des Nations, à sa séance du 30 août 1928, a pris connaissance des avis formulés par la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle, le Comité pour la Protection de l'Enfance et le Bureau International du Travail sur le projet de Statuts de l'Institut International du Cinématographe Educatif, projet communiqué par le Gouvernement italien au Conseil de la Société des Nations le 7 mars 1928. Ces avis avaient été demandés par le Conseil à sa 49ème session.

Le Conseil a pris connaissance également du Rapport du Représentant de l'Italie et des modifications qu'il propose d'apporter au texte primitif de ces Statuts pour donner satisfaction, autant que possible aux demandes formulées par les organismes susmentionnés.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du Rapport adopté par le Conseil et le texte des Statuts tels qu'ils ont été finalement établis par la résolution du 30 août 1928.

Son Excellence
M. le Président du Conseil,
Ministre des Affaires Etrangères,
R o m e.

...

Index A :
Min. a. Aff. Ét. Rome.

235

Conformément à la lettre que vous avez bien voulu adresser au Président du Conseil de la Société des Nations en date du 7 janvier 1928, l'engagement de créer et d'entretenir l'Institut International du Cinématographe Educatif a été pris par le Gouvernement italien sous la seule réserve de l'approbation législative et ne deviendrait définitif que lorsque cette approbation aurait été notifiée au Secrétariat de la Société des Nations. Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir me notifier cette approbation dès qu'elle sera intervenue pour que le Conseil de la Société des Nations puisse procéder aux nominations résultant des Statuts de l'Institut.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Le Secrétaire Général,

B. 17-17
VI.d.2.
B.IX.16

GENEVE

30 août 1928.

Cher Monsieur,

Voici ma réponse à votre lettre du 28 août. 1928.

La phrase qui vous a semblé un peu obscure doit être interprétée de la manière suivante: toute déclaration de n'importe qui concernant la division du travail entre les Instituts s'occupant du cinématographe éducatif et la Chambre du Cinématographe de Bâle doit être considérée comme une opinion personnelle, quels que soient les rapports existants entre ceux qui font ces déclarations et les organismes de la Société des Nations. Ces déclarations personnelles n'entraînent nullement la responsabilité du Conseil d'Administration de l'Institut à Rome, seul compétent, selon les statuts, pour faire ladite répartition.

Je crois que cette fois-ci c'est clair.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle;

/0

M. G. Imhof,
Chambre internationale du
Film d'Enseignement,
I9 Munsterplatz
Bâle.

B IX-17

GENEVE

22 Août 1928.

Cher Monsieur Krüss,

Vous vous rappellerez sans doute que la Commission de Coopération Intellectuelle, lorsqu'elle a examiné les statuts de l'Institut International du Cinématographe Educatif, avait cru nécessaire de remplacer l'expression "partie 13 du Traité de Paix de Versailles et des dispositions correspondantes des autres traités de paix" par "la charte internationale du travail".

Ayant fait examiner les statuts par la Section Juridique du Secrétariat, cette section ne croit pas devoir admettre cette modification, par laquelle, une expression ayant une portée internationale est remplacée par une expression imprécise et vague. J'ai été très embarrassé, parce que j'aurais voulu pouvoir vous donner satisfaction.

En l'absence de M. Dufour, j'ai parlé avec M. von Schmieden. Il m'a expliqué que ce qui pourrait choquer le lecteur allemand, ce ne serait par l'allusion au Traité de Versailles, mais l'expression "Traité de Paix". Ayant consulté de nouveau M. McKinnon Wood, mon collègue à la Section Juridique et lui ayant proposé de laisser tomber dans l'expression incriminée les mots "de paix", j'ai reçu son

INDEXÉ

Dr. Krüss,
Berlin.

approbation. Le texte de l'article 6 ainsi modifié deviendrait, par conséquent ... "lorsque les débats porteront sur des matières concernant l'organisation du travail suivant les termes de la partie 13 du Traité de Versailles et des dispositions correspondantes des autres traités."

J'espère que cette solution rencontrera votre approbation.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle,

B. IX. 17
VII d 2
B.IX.16

Genève

le 22 août 1928.

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 18 août 1928 et des documents qui l'accompagnaient. Je me ferai un plaisir d'étudier le projet de statut dès que j'aurai un peu plus de loisir.

En ce qui concerne le dernier alinéa de votre lettre vous trouverez ci-joint le texte des procès-verbaux de la discussion qui a eu lieu au sein de la Commission internationale lorsque le projet de statut de l'Institut international du Cinématographe éducatif a été discuté. J'ajoute que ce texte doit être considéré comme confidentiel puisque les procès-verbaux n'ont pas encore été publiés et que des corrections peuvent être apportées au texte actuel.

En ce qui concerne la collaboration future des institutions qui s'occupent du film éducatif y compris la votre et la répartition du travail entre ces institutions, je tiens à vous rappeler ce que je vous disais à La Haye, que le Conseil d'Administration de l'Institut de Rome sera seul compétent pour les déterminer. En introduisant cet article dans le projet de statuts nous avons voulu nous conformer à la suggestion faite par la Chambre du Film éducatif de Bâle. Par conséquent, puisque l'un et l'autre des intéressés ne représent que leur point de vue personnel ils risquent de se trouver en désaccord avec les décisions qui seront prises, j'en suis certain, avec la plus grande objectivité par le Conseil d'Administration de l'Institut de Rome.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

Le Secrétaire de la Commission
de Coopération intellectuelle.

LO

Indexé A :

Monsieur G. Imhof,
Internationale Lehrfilmkammer,
Münsterplatz 19,
Basel.

240

B. IX. 14.

FICHE DE RENVOI

(Cross reference)

Voir dossier A. I. 21. lettres des 14, 16, 17 juillet 1928 échangées entre M. Opresco et M. Ludeau au sujet de la demande de C. N. norvégienne de participer aux travaux de l'Institut International du Cinématographe éducatif.

241

Telephone: REGENT 6906-7
Inland Telegrams: "AREOPAGUS, PICCY, LONDON."
Foreign Telegrams: "AREOPAGUS, LONDON."

THE ROYAL INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS

Visitor:
H.R.H. THE PRINCE OF WALES, K.G.

Presidents:
THE RIGHT HON. EARL OF BALFOUR, K.G., O.M.
THE RIGHT HON. VISCOUNT GREY OF FALLODON, K.G.
THE RIGHT HON. VISCOUNT CECIL OF CHELWOOD, K.C.
THE RIGHT HON. DAVID LLOYD GEORGE, O.M., M.P.
THE RIGHT HON. J. R. CLYNES, M.P.

Honorary Presidents:
THE VICEROY OF INDIA
THE PRIME MINISTER OF GREAT BRITAIN
THE PRIME MINISTER OF CANADA
THE PRIME MINISTER OF AUSTRALIA
THE PRIME MINISTER OF NEW ZEALAND
THE PRIME MINISTER OF SOUTH AFRICA
THE PRESIDENT OF THE EXECUTIVE COUNCIL OF THE IRISH FREE STATE
THE PRIME MINISTER OF NEWFOUNDLAND

Chairman of Council:
MAJOR-GENERAL SIR NEILL MALCOLM, K.C.B., D.S.O

Honorary Treasurer:
SIR JOHN POWER, BART., M.P.

Honorary Secretaries:
LIONEL CURTIS
G. M. GATHORNE-HARDY, M.C.

Secretary:
F. B. BOURDILLON, C.B.E.

CHATHAM HOUSE,
10 ST. JAMES'S SQUARE,
LONDON, S.W.1.

June 15th, 1928.

18 JUIN 1928 009736

(in reply to No. B/IX/17.)

M.M.F.Kuenen,
Secretary to Mr Zimmern,
International Institute of Intellectual Cooperation,
2, Rue de Montpensier, 2,
Paris. 1er.

Dear Sir,

I beg to thank you very much for the copy of the Organic Statute of the International Committee for educational and social welfare films, which you were kind enough to send me in your letter of the 14th.

I am most grateful to you for your kind assistance in this matter.

Very truly yours,

John W. Wheeler-Bennett

Hon. Information Secretary.

INDIX A :
Wheeler-Bennett

10848 aa

14 JUIN 1928

B/IX/17

Deputy- K.13.6

Dear Sir,

In the absence of Mr. Zimmern who is away on his holidays, I beg to acknowledge receipt of your letter of June 11th.

I am sending you herewith 2 copies of the draft statutes of the proposed International Cinema Institute at Rome as you requested.

Believe me,

Yours truly,

Secretary to Mr. Zimmern

2 copies enclosed INITIAL A.

John W. Wheeler-Bennett
Hon. Information Secretary
The Royal Institute of International Affairs
Chatham House
10 St. James's Square
LONDON S.W.1.

aa

Telephone: REGENT 6906-7
Inland Telegrams: "AREOPAGUS, PICCY, LONDON."
Foreign Telegrams: "AREOPAGUS, LONDON."

THE ROYAL INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS

Visitor:
H.R.H. THE PRINCE OF WALES, K.G.
Presidents:
THE RIGHT HON. EARL OF BALFOUR, K.G., O.M.
THE RIGHT HON. VISCOUNT GREY OF FALLODON, K.G.
THE RIGHT HON. VISCOUNT CECIL OF CHELWOOD, K.C.
THE RIGHT HON. DAVID LLOYD GEORGE, O.M., M.P.
THE RIGHT HON. J. R. CLYNES, M.P.
Honorary Presidents:
THE VICEROY OF INDIA
THE PRIME MINISTER OF GREAT BRITAIN
THE PRIME MINISTER OF CANADA
THE PRIME MINISTER OF AUSTRALIA
THE PRIME MINISTER OF NEW ZEALAND
THE PRIME MINISTER OF SOUTH AFRICA
THE PRESIDENT OF THE EXECUTIVE COUNCIL OF THE IRISH FREE STATE
THE PRIME MINISTER OF NEWFOUNDLAND
Chairman of Council:
MAJOR-GENERAL SIR NEILL MALCOLM, K.C.B., D.S.O
Honorary Treasurer:
SIR JOHN POWER, BART., M.P.
Honorary Secretaries:
LIONEL CURTIS
G. M. GATHORNE-HARDY, M.C.
Secretary:
F. B. BOURDILLON, C.B.E.

CHATHAM HOUSE,
10 ST. JAMES'S SQUARE,
LONDON, S.W.1.

11th, June 1928..

B/IX/17

14 JUIN 1928 009671

Alfred Zimmern Esq.,
Director,
The Institute of Intellectual Cooperation,
Palais Royal,
Paris.

Dear Mr Zimmern,

I should be very grateful if you could possibly have sent to me the draft statute of the proposed International Cinema Institute which is to be established at Rome.

We have had several enquiries for it here and it would be most kind of you if you could obtain it for me.

I believe it is to be under the auspices of the Institute of Intellectual Cooperation.

Sincerely yours,

John W. Wheeler-Bennett

Hon. Information Secretary,

ANNEXÉ A :
Wheeler-Bennett
Royal Institute of Int. Affairs
Institut Int. de Cin. éd.

244

FILM ARTS GUILD

500 FIFTH AVENUE = = = NEW YORK

SYMON GOULD
Executive Director

Governing Board

RALPH BLOCK
Editor, Paramount
JOHN COHEN, JR.
N. Y. Evening Sun
BENJAMIN DE CASSERES
JOHN EMERSON
ROBERT T. FLAHERTY
Director "Moana" "Nanook"
FANNIE HURST
S. JAY KAUFMAN
ANITA LOOS
QUINN MARTIN
N. Y. World
DUDLEY MURPHY
Director
SIDNEY OLCOTT
Director
ROBERT E. SHERWOOD
Life Magazine
JOSEPH VON STERNBERG
Director
DONALD THOMPSON
N. Y. Evening Telegram
RICHARD WATTS, JR.
N. Y. Herald-Tribune
WILLELLA WALDORF
N. Y. Evening Post

Advisory Council

PALMER SMITH
N. Y. Evening World
GEORGE MITCHELL
Film Fun
J. E. MCCORMICK
First National
WILLIAM A. JOHNSTON
DAVID W. BAILEY
Boston Transcript
L. L. CLEMANS
Tacoma Ledger
LEAH DURAND
Des Moines Register
HELEN DE MOTTE
Richmond News-Leader
ELIZABETH M. KERN
Omaha World
CARLTON MILES
Minneapolis Journal
GUSTAV KLEMM
Baltimore Evening Sun
PRUDENCE NICHOLAS
Des Moines Capital
BURT MCMURTIE
Pittsburgh Press
BRADLEY L. MORISON
Minneapolis Tribune
DOLLY WOOD
Chicago Herald Examiner
FRANK LA FALCE
Newark Ledger
HELEN MARY HAYES
Lincoln State Journal
FREDERICK JAMES SMITH
Photoplay Magazine
MISS MARION FAIRFAX

03 AVR 1923 008281

B. IX. 11

March 19, 1928

Mr. Julien Luchaire,
League of Nations,
Geneva, Switzerland.

Department of Films.

My dear Sir:

We understand from a report that you are to found an International Film Institute in Rome and we should greatly appreciate full particulars.

Our work in this country has been the presentation of artistic films and if there is any way in which we can cooperate with you, we should appreciate hearing from you on the subject.

Very truly yours,

SG:M

Symon Gould

Symon Gould, Director.

INDEXÉ A :

1) Gould
2) Institut Int. du Cinéma Ed.

1

B. IX 17

Adresse télégraphique: NATIONS GENÈVE

SOCIETE DES NATIONS LEAGUE OF NATIONS

GENEVA 13th February 1928.

15 FEV 1928 N 007,173
Répondu le

Dear Monsieur Luchaire,

In Monsieur Oprescu's absence I hasten to send you a copy of the final text of the Statutes of the Rome Institute, in reply to your letter No. A/I/22, 7021, of February 11th.

I have taken careful note of your wish to add a sentence to the procès-verbal, and I shall not fail to draw M. Oprescu's attention to it on his return.

Yours very truly,

Arvi Hallsten-Kallia

Member of Section of
International Bureaux & Intellectual
Co-operation.

INDEXÉ A :
1) Hallsten-Kallia
2) Institut I. de Cin. Educ.
3) Oprescu

Monsieur J. Luchaire,
Directeur de l'Institut international
de Coopération intellectuelle,
Paris.

246